

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORÊTES

STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

FÉVRIER 2019



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORÊTS

STRATÉGIE NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Février 2019



TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
INTRODUCTION À LA SNDD DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	9
I. ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS DE LA GUINÉE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ...	11
1. LES GRANDS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	11
2. LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX PRIS PAR LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	13
3. INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA GUINÉE.....	18
II. PRINCIPES, VISION ET AXES STRATÉGIQUES ASSOCIÉS	20
1. PRINCIPES DE LA SNDD	20
2. LA VISION SNDD GUINÉE	20
3. PRÉSENTATION DES SEPT AXES STRATÉGIQUES DE LA SNDD.....	21
AXE 1 : PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE	21
AXE 2 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET L'ACCÈS AUX SERVICES	22
AXE 3 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE, MODERNE ET PRÉSERVANT	22
AXE 4 : GÉRER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET RENFORCER	22
AXE 5 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE DÉVELOPPEMENT	23
AXE 6 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE PAIX, DE COHÉSION SOCIALE,	23
AXE 7 : PROMOUVOIR LE GENRE, L'ÉQUITÉ, LA FORMATION ET LES EMPLOIS.....	23
III. AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS DE LA SNDD	24
AXE 1 : PROMOUVOIR UNE BONNE GOUVERNANCE	24
AXE 2 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET L'ACCÈS DE BASE	34
AXE 3 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE, MODERNE ET PRÉSERVANT	42
AXE 4 : GÉRER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	50
AXE 5 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN DÉVELOPPANT	57
AXE 6 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE PAIX, DE COHÉSION SOCIALE,	61
AXE 7 : PROMOUVOIR LE GENRE, L'ÉQUITÉ, LA FORMATION ET DES EMPLOIS VERTS	67

IV. LIGNES D’ACTIONS PAR AXES STRATÉGIQUES	72
AXE STRATÉGIQUE 1 : PROMOTION D’UNE BONNE GOUVERNANCE	73
AXE STRATÉGIQUE 2 : PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN	76
AXE STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE, MODERNE	79
AXE STRATÉGIQUE 4 : GÉRER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	81
AXE STRATÉGIQUE 5 : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	84
AXE STRATÉGIQUE 6 : PROMOTION D’UNE CULTURE DE PAIX, DE COHÉSION	86
AXE STRATÉGIQUE 7 : PROMOUVOIR LE GENRE, L’ÉQUITÉ, LA FORMATION.....	88
BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDD MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	90
MODALITÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA SNDD	91
CONCLUSION	92
ANNEXE 1 : INTÉGRATION DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	93
ANNEXE 2 : RÉGLEMENTATION SUR LES INTRANTS AGRICOLES DANS LA CEDEAO	102
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DU CNEDD	106
I. ETAT DES LIEUX	107
II. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU CNEDD	107
III. LOGISTIQUE ET ÉQUIPEMENTS	113
RÉFÉRENCES	114

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AGR :	Activités Génératrices de revenus
AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANAFIC :	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales
ANAMIF :	Agence Nationale de la Microfinance
APIP :	Agence de Promotion des Investissements Privés
BTS :	Briques en terre stabilisée
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEDEF :	Comité pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNULCD :	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
CR :	Communautés rurales
CHD :	Contrôle Hiérarchisée de la Dépense
CPN :	Consultation Prénatale
RISE:	Indicateurs de réglementation pour une énergie durable
DSRP :	DOCUMENTS DE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ
EES :	ETUDES ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES
EIES :	ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
EVHE :	EPIDÉMIE À VIRUS HÉMORRAGIQUE EBOLA
FDS :	FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ
GES :	GAZ À EFFET DE SERRE
GNF:	FRANC GUINÉEN
GSM:	GLOBAL SYSTEM FOR MOBILE COMMUNICATION
IGF :	INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
ISR :	INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE
LPDH :	LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
LPDPA :	LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE
LPDSE :	LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENERGIE
MEEF :	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET DES FORÊTS
MGF :	MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
MUFFA :	FINANCIERE DES FEMMES AFRICAINES
PEFA:	PROGRAMME DE DÉPENSES PUBLIQUES ET DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE
NSDD :	NORME SPÉCIALE DE DIFFUSION DES DONNÉES
OCN :	ORGANE DE COORDINATION NATIONAL
ODD :	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OIT :	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
OSC :	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
PANA :	PROGRAMME D'ACTION NATIONAL D'ADAPTATION
PASANDAD :	PROGRAMME ACCÉLÉRÉ DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE Durable (2016-2020)
PDL :	Plans de Développement Locaux
PIB :	Produit Intérieur Brut
PGES :	Plan de Gestion Environnemental et Social
PNDA :	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDES :	Plan National de Développement Economique et Social
PNDH :	Programme National de Développement Humain
PNE :	Politique Nationale de l'Environnement
PNG :	Politique Nationale de Genre
PNGDE :	Politique Nationale de Gestion Décentralisée de l'Environnement
PNIASAN :	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNS :	Politique Nationale de Santé
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
R&D :	Recherche et Développement
REGAP :	Réseau Guinéen d'Aires Protégées
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC :	Réduction des Risques et Catastrophes
RISE :	Regulatory indicators for sustainable energy (indicateurs réglementaires pour l'énergie durable)
SIGI :	Niveau de Discrimination dans les Institutions Sociales
RSE :	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SNAPE :	Service National des Points d'Eau
SAE :	Service Alimentaire en Eau
SNAT :	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDD :	Stratégie Nationale du Développement Durable
SNRRC :	Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (2019-2023)
SSB :	Services Sociaux de Base
UICN :	UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
UEMOA :	UNION ECONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
VBG :	VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE
USAID :	AGENCE DES ÉTATS-UNIS POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT)
SONU :	Soins Obstétricaux et Néonatal d'Urgence

HTA:	Hypertension Artérielle
PGES :	Plan de Gestion Environnemental et Social
ESG:	Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (Critère utilisé par la communauté financière)
SE4ALL:	Sustainable Energy for All (Energie durable pour tous)
WWF :	World Wild Fund

PREFACE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENVI- RONNEMENT, DES EAUX ET FORETS



La présente Stratégie Nationale du Développement Durable de la République de Guinée (SNDD-RG) adoptée par l'ensemble des parties prenantes requises, donne des orientations majeures pour le développement d'une culture commune du développement durable, nécessaire à l'atteinte des objectifs visés.

Cette stratégie est un document de travail qui obéit à une logique de gouvernance et de gestion durable du développement en Guinée. Elle se réfère aux principes fondamentaux inscrits dans la constitution du pays et ses lois, ainsi que les Accords Multilatéraux sur l'Environnement et le développement ratifiés par la Guinée. Elle repose également sur les politiques, plans et programmes déjà existants qui intègrent pour la plupart, certains aspects du développement durable, en créant une synergie et un cadre d'action commun.

La SNDD-RG a pour but d'élargir une vision collective à long terme sur les enjeux de développement durable auxquels le pays doit répondre, incluant l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, la gestion des ressources naturelles et la consolidation de la bonne gouvernance.

Je suis certain que ce document de Stratégie Nationale du Développement Durable de la République de Guinée servira de cadre logique et stratégique pour la mise en cohérence et la synergie entre les politiques, stratégies, programmes, plans et projets sectoriels de développement dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous.



Oyé GUILAVOGUI

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dotée de ressources naturelles variées et abondantes, la Guinée a ratifié de nombreux accords internationaux pour répondre aux enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable. En dépit de ces efforts, les ressources naturelles du pays se dégradent en grande partie due aux activités anthropiques mal maîtrisées, ce qui est par ailleurs exacerbé par le changement climatique. Consciente de ses atouts, la Guinée a choisi **la voie d'un développement durable**, dont les principes sont inscrits dans sa Constitution de 2010, et s'est engagée dans ce sens sur la scène internationale, par la ratification de la quasi-totalité des accords internationaux sur l'environnement et le développement durable et l'adoption de l'**Agenda 2030 des Nations Unies, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**.

La Guinée se veut un pays émergent et prospère garantissant le bien-être à sa population ainsi qu'aux générations futures à travers sa Vision « Guinée 2040 ». Avec l'appui du PNUD, le gouvernement s'est mobilisé pour l'élaboration **d'une Stratégie Nationale du Développement Durable pour la République de Guinée (SNDD)**, qui donne les orientations majeures pour le développement d'une culture commune du développement durable nécessaire à l'atteinte des cibles de la Guinée. La SNDD a pour objectif d'établir une vision collective à long terme sur l'ensemble des enjeux de développement durable auquel le pays doit répondre, incluant l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des

conditions de vie de l'ensemble de la population, la gestion des ressources naturelles, l'instauration d'une bonne gouvernance. Elle repose sur des politiques, plans et programmes déjà existants, qui intègrent pour la plupart certains aspects du développement durable, en créant des synergies et un cadre d'action commun.

L'élaboration de la SNDD de la République de Guinée a fait l'état des lieux des enjeux de développement durable de la Guinée, des engagements pris au regard de ceux-ci et des politiques mises en œuvre dans le pays **en suivant un processus participatif et inclusif**. Dans ce cadre, des **ateliers régionaux de consultation** ont été réalisés en Novembre 2018 dans les quatre régions naturelles de Guinée : Basse Guinée (Kindia), Guinée Forestière (Nzérékoré), Haute Guinée (Kankan) et Moyenne Guinée (Labé). La vision qui résulte de ce diagnostic approfondi est celle d'une Guinée qui « **est prospère et assure une bonne qualité de vie à tous ses citoyens, en valorisant durablement son capital naturel avec des modes de production et de consommation durables, et en garantissant l'avenir des générations futures** ». Celle-ci repose sur les 4 piliers fondamentaux du développement durable que sont le développement social, le développement économique, le développement culturel et le développement environnemental.

Des axes stratégiques prioritaires ont également été définis de manière participative

et se déclinent en 34 objectifs spécifiques, dont les cibles à atteindre sont fixées à l'horizon 2040. Au nombre de sept, les axes stratégiques de la SNDD de la République de Guinée sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance ; (ii) la promotion du développement humain et de l'accès aux services sociaux de base ; (iii) le développement d'une agriculture durable et moderne, préservant l'environnement (iv) la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité, (v) la réussite de la transition énergétique par le développement des énergies propres, (vi) la promotion d'une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable (vii) la promotion du genre, de l'équité, de la formation et des emplois verts pour les jeunes. Ces axes stratégiques ciblent l'ensemble des Objectifs de Développement Durable alignés sur l'Agenda 2030 et visent, in fine, à répondre aux besoins fondamentaux de la population et des générations futures. Ils sont également en phase avec la Vision 2063 et les aspirations de l'Union Africaine d'une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale** ». La SNDD se veut opérationnelle, étant assortie d'un plan d'action, inclusive et évolutive. Elle doit faire l'objet d'un suivi-évaluation et elle sera amenée à évoluer, en impliquant l'ensemble des parties prenantes à savoir l'Etat, le secteur privé et la société civile.

INTRODUCTION À LA SNDD DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

En 1987, le développement durable est défini par les Nations Unies comme un « développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition revêt deux dimensions essentielles : la réponse aux besoins des êtres humains et une gestion durable des ressources naturelles pour permettre la réponse aux besoins des générations futures. Il revient donc à une stratégie de développement durable de répondre à ces deux pré

requis, en établissant des liens d'interrelations et de synergies entre eux.

En vue d'un développement prospère et durable des sociétés humaines, les besoins fondamentaux et universels de l'être humain doivent être pris en compte de manière simultanée et non hiérarchisée. Ceux-ci se déclinent au nombre de sept : la santé, le respect (de soi-même, des autres êtres humains et de notre environnement en général), la sécurité, l'inclusion, l'équilibre et le bien-être,

l'accès à la connaissance et la réalisation de soi (Fig. 1). Au regard du climat social actuel, le constat est qu'une grande partie de la population guinéenne n'a pas accès à ces besoins fondamentaux, en conséquence de divers facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels. Or, la Guinée dispose d'atouts considérables pour répondre aux besoins de sa population, de par la richesse de ses ressources naturelles dont la bonne gestion constitue le défi majeur pour un développement durable du pays.

Figure 1 : Les Sept Besoins Fondamentaux universels de l'être humain
(Source : Gött, 2009)



La Guinée a ratifié un bon nombre des conventions internationales sur la protection de l'environnement et a adopté l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies ciblant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre par l'ensemble de la communauté internationale. La Guinée définit alors sa propre « Vision Guinée 2040 » qui vise à répondre aux engagements pris auprès de la communauté internationale et à opérer une transformation économique et sociale du pays en le mettant sur la voie du développement durable.

Au sein du Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF), le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) est une nouvelle institution en charge de la

mise en place d'un cadre de vie sûr, résilient et durable en Guinée, dont l'intervention couvrira des secteurs transversaux auxquels des stratégies de développement durable doivent être intégrées. C'est dans ce cadre que la présente Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été élaborée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le secteur public, les opérateurs privés et la société civile. La SNDD constitue ainsi la traduction des engagements internationaux de la Guinée en vue d'opérationnaliser le développement durable à l'échelle du pays.

Pour opérationnaliser sa « Vision Guinée 2040 », des objectifs à moyen terme ont été définis dans le Plan de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020), qui identifie l'agriculture et

le secteur minier comme piliers prioritaires du développement socio-économiques du pays. De plus, plusieurs politiques sectorielles, programmes et plans ont été élaborés concernant divers aspects, environnementaux (Politique Nationale de l'Environnement), agricoles (Politique Nationale de Développement Agricole), sociaux (Politique Nationale de Santé, Politique Nationale de Genre) à prendre en compte de manière intégrée dans une stratégie de développement durable. La SNDD interviendra comme un cadre logique et stratégique pour permettre la mise en cohérence et la synergie entre les programmes, les plans et les politiques sectorielles dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous.

I. ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS DE LA GUINÉE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Les grands enjeux de développement durable en République de Guinée

Drainée par 1.161 cours d'eaux, la Guinée est le « Château d'eau¹ de l'Afrique Occidentale » où prennent source les grands fleuves d'Afrique de l'Ouest. Elle dispose d'une richesse unique en termes de biodiversité et de ressources naturelles. La Guinée est reconnue comme un hotspot de la biodiversité par Conser-

vation International. Son fort taux d'endémisme fait d'elle l'une des 200 écorégions les plus remarquables à l'échelle mondiale selon le WWF. Ses écosystèmes fournissent ainsi de nombreux services écosystémiques nécessaires à l'être humain comme l'approvisionnement en bois-énergie et charbon (principale source

d'énergie en Guinée); en nourriture; en produits pour la pharmacopée traditionnelle. Malgré leur importance, ces ressources sont soumises à des pressions croissantes. A titre d'exemple, entre 2010 et 2017, la Guinée aurait perdu 956 000 ha de forêt, soit 12% de sa couverture forestière .

Les modes d'exploitation non durables des ressources qui expliquent leur dégradation des ressources naturelles sont en particulier :

- Les pratiques agricoles non durables, comme l'agriculture sur brûlis largement répandue dans le pays ;
- La pêche illicite et la surpêche, combinées à la dégradation des ressources en eau qui menacent les ressources démersales ;
- Le prélèvement incontrôlé des ressources ligneuses, entre autres l'utilisation du charbon de bois pour la production d'énergie domestique ;
- L'exploitation non gérée des ressources minières ;
- Le surpâturage et les feux de brousse ;
- La fabrication de charbon, la cuisson des briques en argile et le fumage du poisson ;
- La production de sel par cuisson.

Or, l'économie de la Guinée repose principalement sur ses ressources naturelles. En effet, l'agriculture est le premier secteur de l'économie puisqu'elle contribuait à 25,9 % du PIB en 2004 et implique environ 70% de la population totale³, avec une surface agri-

cole utilisée bien en dessous du potentiel arable. L'élevage participe à 3,3% du PIB total et son cheptel est estimé à 4 millions de bovins, 1,5 millions de caprins, 1,2 millions d'ovins, 78.000 porcins, 4.800 équins et asins, et près de 17 millions de volailles³.

Quant à la pêche, elle participe à 3,6% du PIB en 2003³, avec un potentiel exploitable estimé à 12.000 tonnes/an pour la pêche continentale et 120.000 t/an pour la pêche maritime. Cependant, les ressources halieutiques se réduisent considérablement³.

¹ Atkins International/UE, 2007

Le secteur minier contribue également grandement à l'économie du pays à hauteur de 14% du PIB3, est le 2ème employeur après la Fonction Publique. Bien que les EIES et les plans de gestion environnementale soient rendus obligatoires, le secteur minier dégrade les ressources naturelles de différentes manières : contamination des eaux, déchets des sites d'exploitation et des cités minières, modification de l'espace exploité3, etc.

D'autres facteurs liés aux activités anthropiques menacent les ressources naturelles de la Guinée comme la pollution liée au rejet de déchets gazeux, liquides et solides d'origine industrielle et artisanale ; l'urbanisation et le développement des infrastructures. La population urbaine est passée d'environ 1,7 millions d'habitants en 1993 à plus de 4 millions en 2006/2007 . A ces facteurs s'ajoute le changement climatique qui, à court moyen

et long terme, fait peser sur la biodiversité du pays des risques supplémentaires liés à: (i) l'élévation de la température de surface et du niveau de la mer, (ii) l'augmentation de la probabilité de sécheresses et d'inondations, (iii) la perturbation du régime pluviométrique et (iv) l'augmentation du risque d'événements climatiques extrêmes.

Les causes sous-jacentes de l'érosion des ressources agrobiologiques identifiées lors des ateliers de concertation et dans la littérature consultée sont les suivantes :

- **LA PAUVRETÉ** : la Guinée demeure l'un des pays les plus pauvres du monde avec une incidence de la pauvreté s'élevant à 55,2% ;
- **UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE** qui crée de fortes pressions sur les ressources biologiques du pays ;
- **L'INSUFFISANCE DE CAPACITÉS HUMAINES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES POUR** gérer le capital naturel du pays7 ;
- **LA FAIBLESSE DU CADRE LÉGAL**, notamment des dispositions juridiques relatives à la conservation des ressources naturelles ou des dispositions relatives au contrôle et au suivi de l'exploitation des ressources biologiques dans les politiques sectorielles7 ;
- **LA MAL GOUVERNANCE** : La Guinée occupe le 164ème rang sur 182 pays, dans l'Indice de perception de la corruption publié par Transparency International. La corruption, la méconnaissance des lois par certains acteurs ou la non-application par d'autres (contribuent à l'affaiblissement de l'Etat, en particulier en matière d'application des textes de lois relatives à la gestion des ressources naturelles7;
- **L'ENCHEVÊTREMENT DES COMPÉTENCES ENTRE LES MINISTÈRES**, entre services d'un même ministère et entre les différentes échelles des collectivités territoriales, qui limite la capacité des structures à collaborer et à se coordonner7 ;
- **LE MANQUE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS** qui ignorent les conséquences à long terme des activités économiques sur l'environnement ainsi que les alternatives technologiques disponibles pour réduire les impacts ;
- **L'ANALPHABÉTISME** : selon le Ministère du Plan 66% de la population serait concerné par l'analphabétisme en 2012, ce qui accentue la pauvreté ;
- **LES CONFLITS SOCIAUX** : Les pressions et conflits fonciers découlent des points précédents. La commission nationale des terres et autres biens enregistre en moyenne de 5 451 conflits par an . Des conflits pour l'accès aux ressources surgissent dans toutes les aires protégées et donnent parfois lieu à des différends internationaux tels que ceux observés à la frontière Guinéo Malienne dans la Préfecture de Mandiana .

2. Les engagements internationaux pris par la République de Guinée

La Constitution du 7 mai 2010 de la République de Guinée établit un cadre légal fondé sur les principes du développement durable. Entre autres, l'article 23 stipule que l'« État doit promouvoir le bien-être des citoyens, protéger et défendre les droits de la personne humaine et des défenseurs des droits humains » et que « toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre ». De plus, la République de Guinée doit garantir « à tous l'exercice des libertés et des droits fondamentaux » (article 24).

Au plan international, la Guinée est partie prenante de « L'Agenda 2063 » adoptée par le 24ème Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba (en Éthiopie), les 30 et 31 janvier 2015. « L'Agenda 2063 » est une vision sur 50 ans de l'Union africaine qui

place les peuples au centre des préoccupations, notamment grâce à une amélioration de l'éducation et des qualifications. Il s'agit d'un appel à l'action pour tous les segments de la société afin que ceux-ci œuvrent ensemble à bâtir une Afrique prospère et unie sur la base de valeurs partagées et d'un destin commun. Il exige du continent qu'il investisse dans les compétences, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, afin que les peuples d'Afrique puissent conduire leur développement.

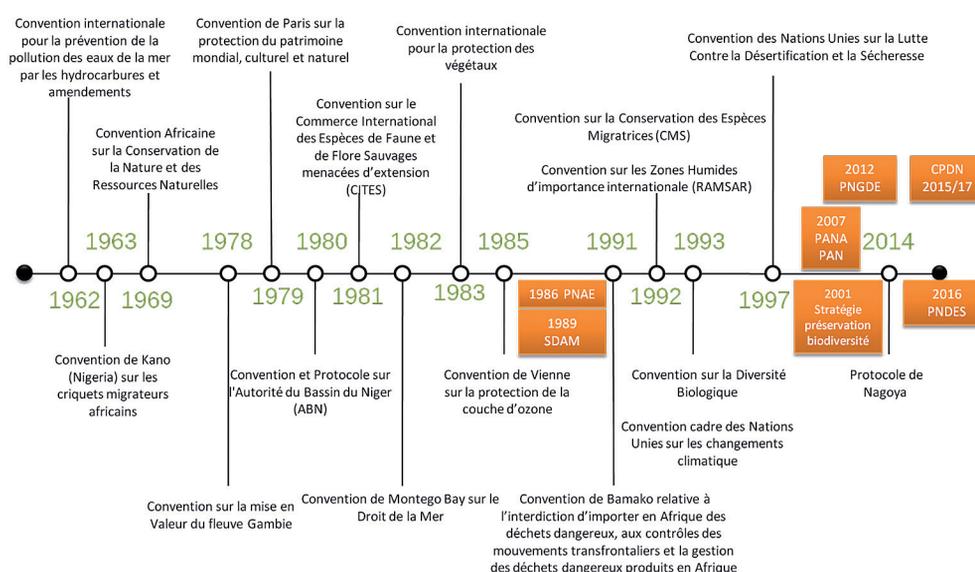
ment voulu émergent, mais également avec une volonté de préservation de ses ressources naturelles et de développement durable qu'elle affirme auprès de la communauté internationale. Elle est partie prenante d'une majorité des accords et conventions internationaux sur la préservation de l'environnement (Fig. 2) dont les trois conventions-cadre sur la préservation de la biodiversité (CBD), la convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULCD).

La mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) en Guinée

La Guinée s'est ainsi engagée à l'instar de tous les pays dans la voie d'un développe-

La figure 2 ci-dessous présente quelques conventions internationales ratifiées par la Guinée.

Figure 2 : Conventions internationales environnementales ratifiées par la Guinée (Source : Kinomé, 2018)



Pour répondre à ses engagements sur la préservation de la biodiversité, la Guinée élabore en 2001 une stratégie et un plan d'action national de développement durable de la diversité biologique mis en œuvre dans le pays, avec pour objectifs principaux de conserver et gérer durablement les ressources naturelles et de renforcer la coopération internationale. Cette stratégie fixe un objectif de couverture du pays en aires protégées de 25%. En 2011, la Politique Nationale de l'Environnement promeut la mise en œuvre des accords, conventions et engagements internationaux et régionaux par le renforcement de la gouvernance et des capacités pour la gestion des ressources naturelles. Elle permet également développement des actions de classement de forêts de l'Etat, des collectivités et des aires protégées.

Le Programme Septennal (2014-2020) de gestion durable du Réseau Guinéen d'Aires Protégées (2013), actualisé en 2015, doit supporter la création du Réseau Guinéen d'Aires Protégées (REGAP). Celui-ci compte aujourd'hui 43 aires protégées représentatives de l'ensemble des écosystèmes de la Guinée dont 16 zones humides RAMSAR. Aligné sur ces engagements, le Plan National de développement Economique et social (PNDES 2016-2020) inclue un pilier sur la gestion durable des ressources naturelles et vise à l'augmentation de la superficie forestière de 25,9% en 2014 à 28% en 2020.

Un Organe de Coordination National (OCN) a été chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme d'Ac-

tion National de lutte contre la désertification. Celui-ci identifie les causes de désertification directes (éco-climatiques et anthropiques) et indirectes (socio-économiques et relatives aux politiques et au cadre juridique et institutionnel). Les principales activités humaines favorisant la désertification qui peuvent être citées sont l'agriculture itinérante, le surpâturage et l'exploitation anarchique du bois. Entre 2007 et 2013, un projet d'Appui à la mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification financé, par le PNUD, a élaboré et mis en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifié des Forêts Communautaires en Basse et Moyenne Guinée. Le PNDES intègre également des mesures prises pour la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Entre autres, celui-ci vise une augmentation d'au moins 5% par an du nombre et des dimensions des ceintures écologiques inventoriées et restaurées.

La Guinée publie sa première Communication nationale initiale à la CCNUCC en 2002, actualisée par une Seconde Communication en 2018. Celle-ci soutient que la Guinée est un puits de carbone, dont les émissions restent encore mineures par rapport à la séquestration par la biomasse et le couvert forestier. Concernant l'origine des émissions, 48% des émissions de GES proviennent de l'agriculture, 39% du changement d'utilisation des terres et de la foresterie et 13% du secteur de l'énergie. En 2007, la Guinée se dote du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) qui vise à identifier les actions immédiates à mettre en œuvre pour

l'adaptation des populations vulnérables au changement climatique. Il définit l'agriculture-élevage, la foresterie, et les zones côtières comme secteurs les plus vulnérables au changement climatique ainsi que les populations pauvres en zones rurales et dépendantes des ressources naturelles. A la Cop 21, la Guinée présente sa Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) au titre de la CCNUCC et s'engage sur des mesures d'adaptation concernant la gestion des ressources en eau, la protection des écosystèmes et le renforcement des techniques agro-sylvo-pastorales protectrices des ressources naturelles dont elles dépendent. En termes d'atténuation, elle s'engage à augmenter la production des énergies renouvelables à hauteur de 30%, à adopter une gestion durable de ses forêts, à promouvoir les « technologies et pratiques économes ou alternatives au bois-énergie et charbon de bois », et à développer une exploitation durable des ressources minières. Le PNDES viendra également renforcer les programmes d'adaptation au changement climatique et fixe pour objectif une réduction de 10% des émissions par rapport aux projections de la Communication Nationale Initiale de 1994 notamment à travers la promotion des énergies propres, la réduction des émissions liées aux secteurs des transports et de l'agriculture, et l'augmentation de la capacité de séquestration de CO2 par le développement de l'agroforesterie. Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique est actuellement en cours d'élaboration.

Malgré une volonté politique de répondre aux AME et la mise en œuvre de plusieurs programmes environnementaux dans certaines zones de la Guinée, comme le programme d'aménagement et de gestion des bassins versants (Union Européenne et l'USAID), les projets d'aménagement et de gestion des forêts (Coopération Allemande), les projets sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification (PNUD), les projets sur les aires protégées et le paiement des services écosystémiques (UICN), la mise en œuvre des AME au niveau local reste faible, freinée par le manque de moyens, de capacités et d'information à échelle locale. La Guinée a développé une Politique Nationale de Gestion Décentralisée de l'Environnement (PNGDE) en 2016, qui cherche à renforcer l'inclusion des accords environnementaux dans les Plans de Développement locaux et à renforcer les capacités des services décentralisés.

La mise en œuvre des engagements au regard des objectifs de développement durable

Au-delà des engagements environnementaux, la Guinée adopte l'Agenda 2030 et s'engage à répondre aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Elle est également partie prenante de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». A la sortie de la crise Ebola, qui a eu des répercussions

économiques et sociales profondes, la Guinée définit sa « Vision Guinée 2040 » dont le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) est l'instrument opérationnel. Celui-ci vise un objectif global de « promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable ». En particulier, le secteur minier et l'agriculture y sont désignés comme vecteurs prioritaires de la relance économique du pays.

Le PNDES vient également en continuité de la stratégie de réduction de la pauvreté aujourd'hui expirée. Entre 2002 et 2015, la Guinée a mis en œuvre plusieurs documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRSP I, II et III) dont le bilan reste mitigé. La Guinée enregistre sur cette période une augmentation de 49 à 55% du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté notamment à cause de la crise Ebola et aux pertes d'emplois. Selon un rapport sur la contribution nationale volontaire à la mise en œuvre des ODD (2018), la Guinée donne peu de priorité budgétaire aux secteurs sociaux. Bien que les dépenses publiques pour les secteurs sociaux (formation, éducation et santé) aient augmentées de plus de 70 % entre 2010-2012, elles ne représentent que 42,3 % du total des dépenses, soit environ 10% du PIB de la Guinée¹⁴.

La réduction des inégalités constitue également un axe de progression majeur pour la Guinée. De très fortes inégalités persistent également

entre milieu urbain et milieu rural, avec 65% de la population sous le seuil de pauvreté en milieu rural contre 35% en milieu urbain et un accès plus difficile aux services sociaux de base dans les zones rurales.

En particulier, les inégalités liées au genre restent très fortes, la Guinée faisant partie des huit pays au monde enregistrant les plus grandes inégalités liées au genre¹². Les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes, et disposent de moins de ressources leur permettant de faire prévaloir leurs droits et intérêts. Les inégalités de genre se déclinent dans tous les secteurs (éducation, santé, gouvernance, accès au crédit, etc) et au niveau de tous les besoins fondamentaux. Pourtant, la Guinée a ratifié plusieurs engagements internationaux portés sur le genre comme la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), le Programme d'Action de Beijing et le protocole additionnel relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003²⁰. La Guinée s'est dotée d'une politique de genre en 2011, qui vise à (i) Contribuer à la réduction des disparités entre les sexes en Guinée, (ii) rétablir l'égalité entre les sexes, et (iii) doter le pays d'un Document de référence sur le genre.

La Guinée s'est ainsi armée de plusieurs politiques et programmes pour répondre aux Objectifs de Développement Durable mais connaît encore des fragilités qui freinent son développement. Selon une

évaluation de la fragilité de la Guinée conduite en 2016, la corruption et l'impunité sont en troisième position des facteurs de fragilité du pays. L'État guinéen aurait perdu l'équivalent de plus de 70 millions US à cause de la corruption. Un rapport du PNUD

sur la contribution nationale volontaire à la mise en œuvre des ODD a étudié l'intégration des objectifs cibles liés à chaque ODD dans le PNDES. En outre ce rapport identifie des lacunes en termes de pauvreté, de développement rural et de genre ainsi

qu'une faible inter-sectorialité entre la pauvreté, la santé et l'éducation. L'état de mise en œuvre des ODD et l'intégration des objectifs cibles dans le PNDES étudié par ce rapport sont synthétisés à la page suivante (encadré n°1).

Encadré n°1 : Etat des lieux de situation de la Guinée au regard des ODD et intégration des objectifs cibles dans le PNDES (source : Kinomé à partir du Rapport PNUD 2018)



1 PAS DE PAUVRETÉ
55% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté

Prévalence de la pauvreté en zones rurales (ELEP, 2012)

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle



2 FAIM «ZÉRO»
Diminution de l'insécurité alimentaire dans le pays mais le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire reste de 17,9%

59 000 personnes en insécurité alimentaire sévère (enquêtes PAM, FAO, FIDA, 2015)

Un enfant de moins de 5 ans sur trois souffre de malnutrition chronique (MICS, 2016)

Intégration dans le PNDES : Bonne intégration
Politique associée : PNIASAN 2018 – 2025



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Réduction de la mortalité maternelle et infantile entre 2012 et 2016 (MICS, 2016)

53% des hôpitaux sont classés comme non conformes

Moins de 5% du budget national alloué au secteur de la santé

Intégration dans le PNDES : Intégration Partielle (peu de prise en compte des maladies non-transmissibles)

Politique associée : Politique nationale de protection sociale 2016



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
Augmentation du taux de scolarisation mais 2 enfants sur 5 en âge d'aller à l'école ne sont toujours pas scolarisés(2016)

Insuffisances sur les capacités d'accueil, de matériel et de livres, de qualité de l'enseignement et d'apprentissage

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle,
Politique associée : Programme Sectoriel de l'Éducation 2015-2017



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
Indice de genre = 0,439 (Indice SIGI de l'OCDE), la Guinée fait partie des 8 pays avec le plus d'inégalités liées au genre

Plusieurs cadres d'actions sont mis en œuvre mais de fortes inégalités persistent

Révision du Code Civil en faveur de la lutte contre les discriminations en cours

Intégration dans le PNDES : Faible

Politique associée : Politique Nationale du Genre, Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Amélioration de l'accès à l'eau potable : 8 personnes sur 10 ont accès à une source d'eau améliorée (MICS, 2016)

Très fortes disparités entre les ménages aisés et pauvres (couverture de 55%) et entre zones urbaines et les zones rurales (couverture de 75%) (MICS, 2016)

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

En 2016, 1 ménage sur 3 a accès à l'électricité, 7% des ménages en zones rurales (MICS, 2017)

Intégration dans le PNDES : Bonne intégration

Politique associée : Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE)



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Mauvaise qualité des infrastructures de transport

Opportunités du ferroviaire encore peu développées

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle

Programme quinquennal routier (2012-2016) : amélioration du réseau routier
Politique minière



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

1 Guinéen sur 3 vit en ville

Proportion de citoyens vivant dans des situations précaires en baisse mais toujours élevée (environ 15% en 2015)

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle

Politique d'habitat et d'urbanisation existante mais non mise en œuvre

Politique Nationale de l'Habitat de la Guinée (Vision Habitat 2021), Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1991(non actualisé)



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ratification de la Convention Cadre de la Lutte contre le Changement climatique

Objectif de réduction de 13% des émissions de GES par rapport à 1994 à l'horizon 2030

Intégration dans le PNDES : Bonne intégration

Politique associée : PANA, Elaboration d'une Stratégie Nationale du Changement Climatique en cours



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Une majorité des emplois dans le secteur agricole et informel

Une population jeune et en grande partie sans emploi

38% des enfants travaillent en 2016

Potential du secteur touristique encore peu développé

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle

Programme National d'Insertion socio-économique des jeunes Post-Ébola (PNISEJ 2016-2020) : objectif de création de 750 000 emplois pour les jeunes

Code de l'enfant, Plan National de Lutte contre la traite des enfants



10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Inégalités persistantes : en 2017, 30 % vivant dans les ménages les plus riches avaient 51,5 % des dépenses de consommation

Accroissement des inégalités en milieu urbain Inégalités de genre très marquées

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Ratification de plusieurs conventions et accords environnementaux internationaux

Mise en œuvre d'un projet de Sécurité alimentaire, Résilience et Agro écologie en Guinée en 2016 pour un budget de 3,7 millions d'euros

Intégration dans le PNDES : Bonne intégration

Politique associée : PNAE, PNDHD



14 VIE AQUATIQUE

Surexploitation des ressources halieutiques et peu d'investissements dans la pêche durable

Potential halieutique exploitable du pays est estimé entre 150 000 et 250 000 de tonnes de poissons par an

Domination du secteur de la pêche et de l'aquaculture par le secteur privé

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle

Lettre de Politique de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture



Perte annuelle de 35.000 hectares de forêts due aux activités anthropiques

Ratification des accords multilatéraux environnementaux

Intégration dans le PNDES :
Intégration partielle ;

Politiques associées : PNAE, SNB, PNGDE, Code forestier, le Code de la chasse, le Code foncier et domanial



157 cas d'homicides volontaires ont été enregistrés entre 2010 et 2016

Beaucoup de violences liées au genre

Prévalence de la corruption et de l'impunité

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle
Réformes du secteur de sécurité (Armée et Police)
Loi anti-corruption (2017)



Difficultés de mobilisation des recettes publiques

184ième sur 189 pays en 2015 pour le niveau de recouvrement des impôts

Besoin de renforcement intra-sectoriel

Intégration dans le PNDES : Intégration partielle,
Étude Nationale Prospective « Guinée 2040 », Lettre de Politique nationale de la Décentralisation

3. Intégration du développement durable dans les politiques publiques de la Guinée

La SNDD repose sur les politiques, stratégies et plans existants, en conservant les éléments qui s'inscrivent dans la vision et les engagements internationaux du pays en matière de développement durable. La SNDD est un projet intégrateur et fédérateur qui répond aux besoins et aux aspirations de la société, en proposant un avenir pour tous et en donnant des outils concrets et rigoureux pour l'atteindre. La SNDD n'est donc pas une stratégie de plus, mais le cadre logique et stratégique qui permet la mise en cohérence et la synergie entre les programmes, les plans et les po-

litiques sectorielles dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous. Le tableau 1 annexé à la SNDD (Annexe 1) décrit les orientations stratégiques des politiques publiques de la Guinée et leur cohérence avec le développement durable dans leur fond ou dans leur mise en œuvre.

À ce titre, un des piliers de la SNDD est la Vision prospective « Guinée 2040 » qui ambitionne de construire un pays émergent et prospère, maître de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations

futures. Le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020 a été élaboré pour opérationnaliser cette vision. Ainsi, les ambitions déclinées par le PNDES se retrouvent pour l'essentiel dans les axes stratégiques de la SNDD. Pour rappel, le PNDES se fixe comme objectifs (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) la transformation économique durable et inclusive ; (iii) le développement inclusif du capital humain et (iv) la gestion durable du capital naturel. Le PNDES est aujourd'hui l'instrument opérationnel

de la vision d'ensemble, formellement adopté par l'Assemblée Nationale. Il est désormais l'unique document de référence pour toutes les interventions du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en matière de développement.

S'agissant de la politique nationale de la Décentralisation, elle a permis des avancées réelles, même si la gouvernance locale inclusive et transparente à même de restaurer la confiance entre les populations et l'administration locale et impulser une relance socio-économique à base communautaire durable n'est pas à ce jour réalisée. Dans le domaine du développement local, la faiblesse des ressources humaines, techniques et financières des communes ne permet pas réellement de mettre en place les pré-requis de la relance socioéconomique. Le financement du développement local en particulier continue à poser problème.

Du point de vue sectoriel, dans le domaine de l'Agriculture, la SNDD est en cohérence avec la Politique Nationale de Développement

Agricole (PNDA 2018-2025) et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2018 – 2025). La PNDA 2018-2025 vise en effet (i) l'accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles ; (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés porteurs des produits agricoles et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole, autant d'objectifs que vise la SNDD dans ses axes III et VI.

Dans le domaine de la gestion durable de l'environnement, des politiques, plans et stratégies susceptibles d'asseoir une gestion durable des ressources naturelles du pays ont été élaborés. Cependant, en termes de mise en œuvre, ces différents instruments n'ont aujourd'hui pas abouti à une exploitation rationnelle et à la protection effective des ressources naturelles. Il en est de même que les politiques et plans dans les domaines de la santé, de l'hygiène et assainissement et de l'éducation. En effet, si leur pertinence ne peut être remise en cause, les objectifs fondamentaux que sont l'Éducation et la santé pour

tous sont loin d'être garanties à tous les enfants du pays. D'autres politiques et plans particulièrement en phase avec la SNDD souffrent également de difficultés liées à la mise en œuvre en dépit de leur pertinence. C'est le cas de la politique nationale de l'habitat et du Code Minier. Dans la pratique, l'urbanisation non contrôlée est caractéristique de toutes les grandes villes du pays, contrairement aux ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la politique nationale d'urbanisation. En ce qui concerne le Code Minier, pour ne considérer que les aspects liés à la gestion de l'environnement, les EIES sont effectivement réalisées conformément aux exigences de la réglementation. Des plans de gestion de l'environnement sont élaborés, mais leurs mises en œuvre méritent d'être intensifiées et contrôlées. La SNDD appuie ces différentes politiques sectorielles et promeut leur mise en œuvre à travers un cadre d'action commun intégrant les enjeux du développement durable.

II. PRINCIPES, VISION ET AXES STRATÉGIQUES ASSOCIÉS

1. Principes de la SNDD

Plusieurs principes sous-jacents à la SNDD ont été pris en compte pour son élaboration, à savoir :

- Répondre aux **engagements internationaux** : la SNDD exprime une volonté politique et est un outil d'opérationnalisation des engagements internationaux pris par le pays en matière d'environnement et de développement durable. A travers 7 axes stratégiques et 34 objectifs spécifiques, la SNDD traite des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations-Unies. Elle est également en phase avec les aspirations de l'Union Africaine qui visent à (i) « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable », (ii) « Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la renaissance Africaine », (iii) « Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit », (iv) « Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité », (v) « une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun et de valeurs et d'éthique partagées », (vi) « une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants », (vii) « Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale »
- Engager les **parties prenantes** : la SNDD a suivi un processus participatif et a fait l'objet d'ateliers de consultations citoyennes dans les quatre régions naturelles de la Guinée afin d'établir un diagnostic de la situation du pays au regard des enjeux du développement durable à l'échelle nationale et régionale, et d'établir une vision commune du développement durable adoptée et réalisée par tous.
- Adopter une **approche globale**, basée sur les besoins fondamentaux des populations actuelles et futures : l'objectif ultime de la SNDD est de répondre aux **besoins fondamentaux** de la population guinéenne, tout en préservant les ressources pour répondre à ceux des générations futures. Ceci implique d'adopter une approche globale, non centrée sur le court terme et sur les relations de cause à effets immédiates, mais sur la prise en compte globale des interrelations entre les systèmes socio-économiques et environnementaux. Chaque axe stratégique est associé à un ou plusieurs besoins fondamentaux, qui sont eux-mêmes intrinsèquement liés.
- Mettre en **cohérence** et établir des **synergies** entre les programmes, les plans et les politiques sectorielles : la SNDD repose sur les politiques, plans et programmes déjà existants qu'elle met en relation pour proposer un **cadre d'action commun** et cohérent, tout en identifiant les lacunes au regard des enjeux de développement durable du pays.

2. La vision SNDD Guinée

Pour élaborer la vision, les forces vives citoyennes ont été consultées, à travers des ateliers en région au cours desquels il a été demandé une représentation explicite du futur souhaité. La vision stratégique est donc à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Ce travail a permis de formuler la vision suivante :

« La Guinée est prospère et assure une bonne qualité de vie à tous ses citoyens, en valorisant durablement son capital naturel avec des modes de production et de consommation durables, et en garantissant l'avenir des générations futures. »

Cette vision se traduit à travers différentes orientations énoncées comme nécessaires au développement durable du pays lors des ateliers de consultation : favoriser une cohésion sociale inclusive et équitable, améliorer la qualité de vie des guinéens, améliorer la gouvernance, améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles, et promouvoir une culture commune de développement durable par, l'information, l'éducation et la communication. Ces orientations sont déclinées dans chacun des axes définis par la SNDD.

3. Présentation des sept axes stratégiques de la SNDD

Afin de concrétiser cette vision, sept axes stratégiques ont été définis et priorisés de manière participative qui sont :

- **AXE 1** : Promouvoir une bonne gouvernance
- **AXE 2** : Promouvoir le développement humain et l'accès aux services sociaux de base
- **AXE 3** : Développer une agriculture durable, moderne et préservant l'environnement
- **AXE 4** : Gérer rationnellement les ressources naturelles, et renforcer la conservation de la biodiversité
- **Axe 5** : Réussir la transition énergétique par le développement des énergies propres
- **Axe 6** : Promouvoir une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable
- **Axe 7** : Promouvoir le genre, l'équité, la formation et les emplois verts pour les jeunes

Axe 1 : Promouvoir une bonne gouvernance



La bonne gouvernance se définit comme une allocation et une gestion des ressources nationales qui se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Il s'agit d'un processus qui suppose une « construction à long terme et qui implique un changement plus ou moins

lent des structures mentales et organisationnelles de la gouvernance ». Autrement dit, le socle efficace de la concrétisation du développement durable se trouve dans l'édification préalable d'une gouvernance démocratique, sans laquelle le développement durable reste un concept technocratique sans rapport avec le développement. Cet axe stratégique appuiera le renforcement des

capacités institutionnelles et légales du pays; renforcement nécessaire à la création d'un climat des affaires propice au développement d'une économie verte. Il s'appuie sur le PNDES fixe en cadre d'action commun entre celui-ci et la politique nationale de décentralisation, la politique nationale de gestion décentralisée de l'environnement et la politique minière.

Axe 2 : Promouvoir le développement humain et l'accès aux services sociaux de base



D'après la déclaration universelle des droits de l'homme « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le vêtement, le logement, les soins médicaux et les services

sociaux nécessaires». La pauvreté revêt un caractère multidimensionnel qui entrave considérablement l'accès aux droits universels. L'accès aux services sociaux de base et la réduction des inégalités face à ceux-ci constitue une priorité de la SNDD pour répondre aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population guinéenne. L'axe 2 de la SNDD visera à la

mise en œuvre des politiques sectorielles concernant les secteurs sociaux dont la Politique Nationale de Santé, le Programme Sectoriel de l'Éducation, Politique nationale de l'eau, la Politique nationale de l'assainissement, la Politique Nationale de l'Habitat et la Politique Nationale du Genre.

Axe 3 : Développer une agriculture durable, moderne et préservant l'environnement



Une évaluation faite en 2015 montre que plus de 17% de la population totale est en insécurité alimentaire, dont plus de la moitié se trouve à Labé et N'Zérékoré et plus de 0,5% est en insécurité alimentaire sévère. Le concept de sécurité alimentaire revêt essentiellement trois dimensions : la disponibilité, l'accessibilité

aux aliments et l'utilisation des aliments. Or, la Guinée dispose de ressources agricoles et halieutiques importantes pouvant répondre au besoin de renforcement de la sécurité alimentaire. En cela, la promotion de systèmes alimentaires durables et préservateurs de l'environnement est vue comme prioritaire dans la SNDD de Guinée, afin de répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et à ceux de la préservation des ressources naturelles dont

ils dépendent. L'axe 3 est en phase avec le PNDES, la Politique Nationale de Développement Agricole et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, et renforce les volets sur la transition agro-écologique et d'adaptation au changement climatique (en lien avec le PANA, qui constituent des enjeux prioritaires à la résilience du secteur agricole).

Axe 4 : Gérer rationnellement les ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité



Classée comme « hotspot » de biodiversité par Conservation International, la Guinée abrite de nombreuses richesses naturelles, en termes de biodiversité, de ressources en eau, et de ressources minières. Bien qu'elle possède des écosystèmes parmi les moins dégradés d'Afrique de l'Ouest, la Guinée subit une dégradation accélérée de

ses ressources naturelles due aux activités anthropiques par ailleurs amplifiée par le changement climatique. La Guinée a ratifié de nombreuses conventions et a mis en œuvre divers instruments pour une meilleure gestion des ressources naturelles, cependant leur efficacité est freinée par plusieurs facteurs qui constitueront des leviers d'action prioritaires de la SNDD. La SNDD s'engage

de manière transversale à la gestion rationnelle des ressources naturelles, et souhaite mettre en œuvre à travers cet axe des actions plus spécifiques de conservation des ressources. L'axe 4 renforce la mise en œuvre des différentes politiques environnementales existantes en Guinée.

Axe 5 : Réussir la transition énergétique par le développement des énergies propres



L'accès à l'énergie joue un rôle important dans le développement humain, en facilitant l'accès aux services de base. Avec environ un ménage guinéen sur trois ayant accès à

l'électricité, l'accès à l'énergie est encore faible dans le pays, en particulier en zone rurale, ce qui est vecteur de déforestation. Or, la Guinée présente de bons atouts pour réussir sa transition énergétique à travers le dévelop-

pement d'énergies propres et une amélioration de son efficacité énergétique. L'axe 5 est en cohérence avec le PNDES et la LPDSE qu'il lie au cadre d'action des politiques environnementales.

Axe 6 : Promouvoir une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable



La Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale en 1986 indique expressément que, la paix et la sécurité sont des éléments essentiels pour la réalisation du droit au développement ; et qu'il ne peut

il y avoir de développement sans paix et sécurité. La déclaration reconnaît également à tout individu le droit au développement, droit inaliénable en vertu duquel l'individu a le droit de participer et de contribuer au développement économique, social, culturel et politique de son pays. Par conséquent, la prise en compte des questions sociales, relatives à la paix, à

la sécurité et au respect des droits de l'homme, apparaît comme essentielle dans la détermination des stratégies de développement durable.

Axe 7 : Promouvoir le genre, l'équité, la formation et les emplois verts pour les jeunes



Avec un indice de genre de 0.439 (SIGI Index OCDE), la Guinée se trouve parmi les 8 pays (78 sur 86) ayant des plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE. Pourtant, les femmes représentent 51% de la population selon le der-

nier recensement national de 2014. Mais ce diagnostic fait dans le document de la Politique nationale du genre demeure sans appel : dans tous les secteurs, on constate une prise en compte insuffisante de la place des femmes et des jeunes. Néanmoins, la Vision Guinée 2040 appelle à l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes et stratégies de développement

devant mener à l'édification d'une nation unie et prospère. Pour ce faire, le pays doit faire face à un certain nombre d'enjeux afin d'intégrer le genre et l'équité dans chaque secteur et de favoriser une inclusion sociale et durable dans le pays, ce qui constitue un axe d'action prioritaire de la SNDD.

III. AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS DE LA SNDD

Axe 1 : Promouvoir une bonne gouvernance



La gouvernance politique et sociale en Guinée

Une dizaine d'années après les premières élections démocratiques enregistrées dans le pays, de nombreuses contraintes continuent de s'opposer à la cohésion sociale en Guinée. Les divergences permanentes entre les acteurs politiques autour des processus électoraux empêchent la mise en œuvre des accords politiques du reste difficilement obtenus. Les acteurs politiques n'ont pas recours aux institutions pour régler les divergences et le manque de confiance entre les parties prenantes dans la scène politique ne permet que peu d'avancée dans la construction de l'État de droit. En définitive, « la violation des textes législatifs, l'insuffisance de dialogue social, le sentiment d'exclusion de certaines catégories de populations dans la gestion de la chose publique et la faible indépendance de la société civile, sont des facteurs de fragilité des institutions et du processus politique ». À tout cela s'ajoutent le repli identitaire et la communautarisation du fait des influences des partis politiques.

La gouvernance économique et financière

Les résultats économiques de la Guinée ces dix dernières

années s'expliquent notamment à l'aune de la mauvaise gouvernance, tant le pays brille par la richesse de son sol et de son sous-sol. Dans ce contexte social, la mauvaise gouvernance économique impacte la protection sociale (ODD 10). Selon le PNDES, l'indice Mo Ibrahim est passé de 40,8 en 2012 à 44,2 en 2016. Dans la stricte gestion de l'économie nationale, les origines de la mauvaise gouvernance économique et financière en Guinée sont à rechercher dans plusieurs domaines. Ceux-ci concernent, notamment l'absence pernicieuse de contrôle, la conclusion par l'État de conventions et contrats parfois inéquitables, la récurrence d'irrégularités sur le plan de la gestion comptable et financière et l'impunité de ces manquements, ainsi que dans l'application des règles de passation des marchés publics. Sur le plan financier, la dernière évaluation du système de gestion des finances publiques pour la période (2013), réalisée par le Gouvernement avec l'appui de ses PTF selon la méthodologie des « dépenses publiques et responsabilité financière » appelée PEFA, a mis en relief un certain nombre de faiblesses. Celles-ci sont liées à (i) la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget ; (ii) la surveillance du risque budgétaire lié aux entreprises publiques ; (iii) le taux de recouvrement des impôts ; (iv) la comptabilité, l'enregistrement des informations et les rapports finan-

ciers ; (v) le contrôle et l'audit interne ; et (vi) la surveillance et le contrôle externe.

La lutte contre la corruption

Le document du PNDES reconnaît que toutes les formes de corruption ont cours ? en Guinée, aussi bien la corruption active que la corruption passive. Il indique que le phénomène touche tous les secteurs de l'administration avec une ampleur plus grande dans les services de l'économie et des finances (douane, impôts, marchés publics), de l'urbanisme et l'habitat, de la justice, de l'éducation et de la santé. Dans ce contexte, un moyen pour lutter contre la corruption reste la lutte contre la pauvreté.

La Gouvernance locale

La Guinée, à l'instar de bon nombre de pays africains, a initié un grand chantier de réforme de l'administration locale. Dans l'esprit, la décentralisation devrait donner une autonomie administrative et financière aux collectivités locales pour se prendre en charge et répondre à la demande de leurs populations en termes de conception, de production de biens et services à travers des entreprises locales, de passation transparente des marchés publics, d'éducation, de santé, de sécurité, d'hygiène publique et de la protection

de l'environnement .Toute-fois, il ressort du constat fait ces vingt dernières années que les collectivités locales n'ont pas suffisamment répondu à ces attentes et dans l'ensemble, elles n'ont pas été capables de réaliser des investissements sérieux susceptibles d'améliorer la vie des populations à la base. La faiblesse des ressources humaines, techniques et financières ne permet pas réellement de mettre en place les pré-requis de la relance socioéconomique au niveau local. Le financement du développement local en particulier continue à poser problème. L'ANAFIC constitue

une avancée notable.

La Gouvernance du secteur minier

Malgré leur importance, les ressources naturelles exploitées dans le pays (mines, bois, produits de la pêche voire de l'élevage) sont pour l'essentiel exportées à l'état brut. Ceci s'explique par la faiblesse des capacités productives nationales, l'état embryonnaire de l'industrialisation, le déficit technologique, le manque de capitaux et plus généralement le caractère extraverti du système productif. La faiblesse de la

gouvernance et l'inefficacité du modèle d'exploitation des ressources jusqu'ici profite beaucoup plus aux multinationales qu'aux populations qui auraient pourtant pu y trouver à la fois les moyens nécessaires à leur subsistance, et au gouvernement qui, lui aurait dû en tirer les moyens de mettre en place des politiques appropriées de développement. S'il en est ainsi, c'est en partie parce que le secteur des ressources extractives est organisé sur la base d'un découplage avec d'autres secteurs économiques du pays.

Cette approche mono sectorielle conçoit le secteur minier comme un secteur autonome. Comme dans les autres pays africains riches en ressources naturelles, les défis inhérents à cette situation que la SNDD visera à relever sont les suivants :

- La faiblesse des capacités techniques en matière de réglementation du secteur;
- La faiblesse des capacités de négociations avec les firmes minières internationales ;
- L'absence d'une vision d'ensemble de l'économie qui fait du secteur minier non pas une niche de prélèvement de taxes ponctuelles mais un levier de transformation économique et sociale durable ;
- L'incapacité à faire valoir le droit souverain de légiférer sur certains secteurs stratégiques;
- La négligence des problèmes sociaux et environnementaux considérés comme effets résiduels non désirés mais incontournables que gomme les bénéfices financiers générés par l'exploitation.

Tous ces freins en matière de gouvernance du pays sont autant de défis à relever pour instaurer les bases d'un développement durable du pays, par une gestion adaptée et transparente des ressources et l'implication de tous les acteurs pour impulser la transition vers une économie verte.

Objectif 1.1 : Renforcer le rôle des acteurs engagés pour le développement durable

D'ici 2040, toutes les collectivités, entreprises et tous les citoyens sont impliqués dans des démarches de développement durable

Si l'Etat est le premier organe responsable de la mise en œuvre effective d'un développement durable, les collectivités, les acteurs privés et la société civile ont également un rôle majeur. Le développement durable nécessite un engagement de tous les acteurs et à différentes échelles d'intervention.

Renforcer les capacités des institutions en charge du développement durable

Les institutions disposent déjà du cadre réglementaire pour mettre en œuvre les engagements en matière de développement durable mais doivent être formées pour réussir à intégrer les orientations de la SNDD à différentes échelles territoriales. Un plan de renforcement des capacités du Conseil National de l'environnement et du Développement Durable (CNEDD) sera également élaboré et mis en œuvre pour soutenir cette activité.

Promouvoir les démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises

La législation guinéenne oblige toutes les entreprises privées à intégrer les aspects environnementaux dans le plan de développement. Le principe "pollueur-payeur" est explicitement dicté par la réglementation. Les

entreprises devront évaluer l'impact environnemental de leur activité à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement et développer des stratégies RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) permettant d'intégrer tous les principes de développement durable dans leurs activités.

Renforcer l'action des associations d'environnement et de développement durable et leur participation à la SNDD

Les associations seront consultées pour l'élaboration des stratégies, politiques et programmes du pays en lien avec le développement durable, en particulier pour les révisions et mises à jour de la SNDD, en tant que porte-parole des citoyens. Elles seront également soutenues dans leurs activités de sensibilisation au développement durable auprès des citoyens, de préservation et de restauration des ressources naturelles.

Objectif 1.2 : Consolider le rôle des collectivités locales dans le développement durable de leur territoire

D'ici 2040, 100% des CR sont dotées des ressources humaines capables d'assurer la planification et la mise en œuvre des actions de développement durable.

Au regard de l'état des lieux ci-dessus, la consolidation et l'approfondissement de la décentralisation vise à mettre en place un cadre cohérent de développement local participatif, de mobilisation et de transfert des ressources aux collectivités locales et aux organisations communautaires de base, pour la fourniture de services essentiels aux populations et intégrer le développement durable dans leur planification.

Renforcer les capacités des acteurs aux niveaux décentralisés

Les exécutifs locaux devront être formés sur les procédures en vigueur qu'empruntent les projets et programmes de développement, le domaine de la planification, de l'exécution des actions communautaires, de l'accès aux services sociaux de base, de la gestion des ressources locales et sur l'ensemble des 32 compétences transférées prévues dans le code des collectivités locales. Ils devront également être formés à de nouvelles compétences de leadership afin de pouvoir porter une vision de leur territoire et des projets en fédérant des PTF. Il s'agit aussi d'élaborer des programmes de sensibilisation et de mobilisations des régions autour des enjeux stratégiques de la SNDD et les implications territoriales pour leur mise en œuvre.

Renforcer le capital territorial dans le développement économique local

Il s'agit de renforcer à la fois (i) le capital productif: en appuyant la compétitivité des entreprises locales (ii) le capital financier, en canalisant les investissements vers le territoire, (iii) le capital humain, par le renforcement de la qualité de la main d'œuvre et (iv) le capital social par le renforcement des réseaux et de la créativité. Le renforcement du capital naturel et physique est traité à travers d'autres axes de la SNDD.

Inscrire les collectivités territoriales dans une démarche de développement durable

Il s'agit d'intégrer les enjeux et axes stratégiques du développement durable dans les outils de planification locale. Des indicateurs de suivi devront être établis au niveau de toutes les régions.

Objectif 1.3 : Assurer une gestion transparente des ressources et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale

D'ici 2040, la Guinée se classe dans les trois premiers Pays africains à l'Indice de perception de la corruption et génère des ressources supplémentaires et transparentes à destination de l'environnement.

Un système de gestion des finances publiques transparent et participatif demeure un pré requis pour envisager le développement durable. Il devra être accompagné d'outils fiscaux permettant de financer la transition vers une économie verte.

Rendre effective l'obligation de rendre compte

La transparence dans la gestion des finances publiques de même que la participation de la population et des Organisations de la société civile à l'établissement du budget témoignent du bon fonctionnement d'un système fondé sur l'obligation des autorités de rendre compte de leur action.

Travailler à un pilotage budgétaire par objectif et indicateurs de résultats et instaurer une gestion budgétaire en incluant des critères socio-environnementaux nouveaux

Une réforme progressive de la gestion budgétaire dans le sens de la mise en place d'une gestion basée sur les résultats tant au niveau central qu'au niveau décentralisé sera entreprise. À ce titre, plusieurs actions se déclinent : (i) Instaurer une nouvelle approche budgétaire visant à substituer une logique de résultats à une logique de moyens en établissant une corrélation étroite entre les crédits alloués aux actions/programmes et les résultats visés ou attendus et ce, à travers la définition d'indicateurs de résultats annexés aux documents budgétaires présentés au Parlement ; (ii) Instaurer de nouveaux dispositifs de gestion budgétaire fondés sur des objectifs d'amélioration de l'efficacité et de la transparence des dépenses publiques ainsi que sur la reddition des comptes. ; (iii) Mettre en place un processus de création d'un fond regroupant les fonds existants, les fonds multilatéraux, les fonds fiduciaires y compris les fonds innovants ; (iv) Renforcer la transparence dans la gestion des marchés

publics ; (v) Auditer systématiquement les marchés publics réalisés par appel d'offres ; (vi) Renforcer la transparence dans l'octroi et la réalisation des marchés publics ; (vii) Renforcer la transparence du système financier ; (viii) Souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) portant sur la communication de données économiques et financières (position extérieure globale, situation des finances publiques...); (ix) Promouvoir la transparence et l'éthique dans les relations avec les contribuables ; (x) Simplifier et normaliser les procédures de gestion (élaboration de manuels de procédures, automatisation de la gestion, dématérialisation des procédures à travers notamment la télé déclaration et le télépaiement)..

Appuyer le parlement à jouer pleinement son rôle en matière d'élaboration et de contrôle budgétaire

est nécessaire pour accroître l'efficacité et l'efficience de la planification budgétaire et de l'allocation des ressources par l'exécutif. Il renforce l'obligation du gouvernement de rendre compte, mais contribue aussi directement au respect des droits civiques et humains (notamment du droit à la participation aux processus politiques).

Reformer le système de contrôle d'Etat

L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle financier est nécessaire à travers notamment (i) le renforcement de la Cours des comptes qui, dans un pays démocratique est l'un des outils

institutionnels traditionnels indiqués pour instaurer la transparence, l'obligation de rendre compte et le contrôle sur les activités de l'Etat. Au niveau micro, il importe de renforcer les capacités des ressources humaines par des formations appropriées et un perfectionnement spécifique. Au niveau méso, il faut surtout réformer le développement organisationnel et la gestion du personnel. Au niveau macro, il convient d'instaurer un vaste dialogue politique, afin de consolider la position de la cour des comptes dans la structure nationale du pouvoir ; (ii) la réforme du contrôle financier d'État par l'adoption de la loi textes contraignants dans le but de renforcer les règles de bonne gouvernance au sein des entreprises et établissements publics et rendre systématique les travaux d'audit à tous les niveaux où sont gérées les ressources publiques ;(iii) la mise en place d'un système de gestion intégré des dépenses publiques instituant des contrôles au-

tomatisés ;(iv)l'introduction du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) dans tous les services publics (État et Collectivités locales) ; (v) le renforcement du rôle de l'Inspection Générale des Finances (IGF) en tant que corps supérieur d'inspection en vue de contribuer à la lutte contre la corruption ; (iv) la saisine de la justice lorsque les audits révèlent d'actes anormaux de gestion et/ou des détournements.

Favoriser l'accès du public à l'information financière

Les institutions concernées devront rendre l'information financière passée, présente et future disponible au public. Ceci comprend, entre autres (i) la diffusion de la documentation budgétaire, y compris les comptes définitifs et les autres rapports sur les finances , (ii) l'application effective, au niveau local, de la disposition du

Code des Collectivités locales imposant l'affichage du budget communal et du niveau d'exécution des prévisions budgétaires ; (iii) la publication des états décrivant la nature et les conséquences budgétaires des dépenses fiscales, des éléments de passif éventuels, et des activités quasi-budgétaires des administrations ; des produits des principales sources de recettes.

Associer les PTF à la mise en œuvre et au suivi des activités

Les PTF jouent un rôle d'appui déterminant dans l'élaboration des politiques publiques mais sont souvent absents dans la mise en œuvre et le suivi. Leur participation à ces deux stades de l'exécution améliorerait l'efficacité et l'efficience des politiques et programmes publics.

Objectif 1.4 : Réformer la gouvernance des secteurs privé et informel en vue d'appuyer une croissance économique verte

D'ici 2040, le taux de croissance du PIB est supérieur à 10% et la part des produits transformés dans les exportations passe de 7,5% à 20%.

La Guinée a initié depuis 2010 des réformes pertinentes dans le souci d'améliorer le cadre légal et institutionnel du secteur privé. Toutefois, des insuffisances persistent (i) en matière d'accompagnement des porteurs de projets d'investissement ; (ii) d'appui/encadrement des entreprises en activité et (iii) de facilitation des exportations. De plus, l'économie guinéenne reste dominée par le secteur informel qui contribue à hauteur de 48,7% à la formation du PIB national et à 70% des emplois. Celui-ci constitue un « amortisseur » social mais en contrepartie il crée un important manque à gagner fiscale et une difficulté pour le pays d'y insérer ses orientations politiques, notamment en matière de développement durable. La SNDD contribuera à mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation verte de l'économie guinéenne. Il s'agira de mettre en place un cadre légal et institutionnel adapté, à même de promouvoir un secteur privé fort, créateur d'une croissance économique verte, et d'organiser le secteur informel en vue de l'intégrer à la transformation de l'économie du pays vers un entrepreneuriat social et environnemental. La SNDD soutiendra également le développement d'une économie diversifiée, intégrant le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement, de l'hôtellerie et du tourisme durables, ou encore de l'artisanat et de la culture comme secteurs vecteurs de développement économique.

Améliorer l'accompagnement des entrepreneurs, en particulier dans le domaine social et environnemental

Il s'agira d'appuyer l'APIP à améliorer ses capacités dans le domaine de la réalisation des études de faisabilité, de l'accueil, de l'orientation et de l'encadrement des investisseurs, en particulier des porteurs de projets d'entrepreneuriat social et environnemental. Pour ces derniers, l'objectif est de leur offrir un accompagnement personnalisé, une formation adaptée, un coaching et un hébergement du projet. À cet effet, les appuis porteront sur le renforcement des capacités techniques de l'APIP, mais également sur les capacités financières et organisationnelles pour permettre à l'institution de mettre en place une pépinière d'entreprise (ou incubateur d'entreprise) et un fond d'appui aux porteurs de projets certifiés.

Faciliter les exportations

Un encouragement et une facilitation des exportations pourra être fait avec (i) la mise en place de programmes spécifiques comme le pays l'a déjà connu dans le domaine des

fruits et légumes ; (ii) un renforcement de l'information et sa diffusion sur les procédures étrangères et nationales d'exportation (normes, inspection, certification, licence, taxes, règles d'origine, etc.) ou (iii) la simplification, la réduction et l'harmonisation des procédures de contrôle et de taxation dans la région CEDEAO.

Mettre en place un centre d'incubateurs du secteur informel

Si on ne peut pas réellement organiser le secteur informel, il est possible de s'y impliquer en ciblant les entreprises les plus performantes et engagées dans des démarches de développement durable en vue de favoriser leur transition vers le secteur formel par des appuis adaptés. L'Organe responsable de la mise en oeuvre de la SNDD travaillera avec l'État et les PTF à la mise en place d'un centre d'incubateurs des entreprises du secteur informel. Cette structure travaillera dans un premier temps à un recensement national des activités artisanales à travers le pays. Ensuite, sur la base des résultats obtenus, il sera procédé à l'identification des plus performantes par secteur d'activité. Celles-ci

bénéficieront d'un accompagnement personnalisé dans le cadre d'un programme national d'incubation des entreprises qui sera mis en place au niveau de chaque région. Ce programme fournira des services techniques (suivi personnalisé, formation dans le domaine de la production et de la gestion d'entreprise, amélioration des processus de production, modernisation des équipements, etc.), financières (accès au crédit à des conditions souples et adaptées à l'entreprise) et d'un accompagnement pour l'intégration des démarches de développement durable. Une technopole sera installée dans chaque région pour abriter les entreprises en incubation.

Mettre en place des Comités techniques nationaux du climat des affaires et de la durabilité environnementale

Au niveau institutionnel, des Comités techniques nationaux seraient créés pour réfléchir et proposer des solutions visant les obstacles au (i) commerce (avec la Direction du Commerce Extérieur pour assurer la mise en œuvre des activités de suivi) ; (ii) à l'accès des entreprises au crédit (Ministère des finances pour la mise en œuvre et le suivi) et (iii) la problématique de l'incubation des entreprises avec la pépinière d'entreprises et (iv) au respect des plans de gestion environnementales par les entreprises et au soutien à l'économie verte.

Développer les chaînes de valeurs

La gouvernance du secteur privé accordera une place de choix à la chaîne de valeur, en intégrant davantage l'ensemble des intervenants de chaque filière de production au processus par une formation adéquate et une rémunération à la hauteur de leur contribution. Dans ce sens, le contenu local sera valorisé dans les industries minières et manufacturières par la promotion de la formation, de la sous-traitance, des approvisionnements locaux, etc., toutes choses de nature à promouvoir l'emploi et la création de revenus au niveau local.

Objectif 1.5 : Réformer la gouvernance du secteur minier

D'ici 2040, 4 pôles miniers durables sont créés dans les quatre régions naturelles.

La gouvernance des ressources minières sera davantage orientée vers les intérêts des populations, une minimisation des impacts environnementaux engendrés, une meilleure transparence et reddition des comptes afin de contribuer à une réelle croissance économique durable et équitable. Plus concrètement, il s'agira d'améliorer la bonne gestion des ressources et des impacts environnementaux de leur exploitation avec l'objectif fondamental de réformer la gouvernance du secteur minier en appuyant la transformation locale des matières premières et l'intégration du secteur au reste de l'économie.

Mieux intégrer le secteur minier avec les autres secteurs nécessaires au développement durable

Ceci nécessite la mise en place de politiques de développement à long terme, dans lesquelles les ressources naturelles seront considérées comme des éléments de transformation économique et sociale, et non comme une niche de prélèvement de taxes. Il s'agit de mettre en perspective la valorisation des ressources minières avec les besoins fondamentaux des populations et la bonne gestion du capital naturel.

Promouvoir la transformation locale des matières premières

Des pôles miniers seront créés dans les quatre régions naturelles (en fonction des principales ressources identifiées dans chacune de ces régions) composés d'industries extractives, de transformation et de PME/PMI intégrées, compétitives et à fortes valeurs ajoutées.

Améliorer l'efficacité du dispositif des études d'impact sur l'environnement

Les dispositifs d'études d'impacts environnementaux seront renforcés et leurs résultats intégrés dans les cadres de concertation du développement minier.

Développer les mécanismes de compensation des pertes en biodiversité

Les compensations biodiversité des activités minières seront promues, encadrées et développées afin de financer la protection de la biodiversité à grande échelle.

Veiller au respect strict de la conformité environnementale et du contenu local

Le respect de la conformité environnementale demeure aujourd'hui un véritable problème aux conséquences souvent désastreuses en Guinée, surtout dans l'industrie minière. Pourtant, les études environnementales et sociales sont dûment exécutées avant tout agrément. Toutefois, les résultats sont rarement mis en œuvre. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD, les Comités techniques environnementaux locaux et nationaux évoqués ci-dessus, veilleront à tous les aspects qui concernent la durabilité environnementale, notamment le respect strict de la conformité environnementale. Ils veilleront également au respect du contenu local comme déjà suggéré.

Objectif 1.6 : Développer la finance durable

D'ici 2040, les investissements socialement responsables ont doublés dans le pays.

La SNDD veillera à ce que le financement du développement prenne en compte les critères ESG, c'est-à-dire liés à l'environnement, au social et à la gouvernance. Elle encouragera la mise en place d'une finance durable au moyen d'investissements socialement responsables (ISR) et de la mise en place de mécanismes pour encourager la transparence des entreprises dans ce domaine.

Encourager les investissements socialement responsables (ISR)

Les études de rentabilité à long terme devront intégrer les coûts humains et les coûts environnementaux. Ces critères feront désormais partie des critères d'optimalité des investissements. L'APIP pourra attirer les ISR dans le pays.

Renforcer la transparence des entreprises

La transparence des entreprises sera renforcée par la mise en place d'indicateurs chiffrés pouvant permettre d'évaluer aussi bien l'impact environnemental, social qu'économique.

Développer les mécanismes de finance climat

L'Etat favorisera les mécanismes de financement carbone à l'aide d'une législation claire et favorable. Les programmes de type REDD+ seront promus dans le pays.

Axe 2 : Promouvoir le développement humain et l'accès aux services sociaux de base



En matière de développement social au niveau local, le constat est que l'accès aux services sociaux de base et des services publics est encore insuffisant et les disparités affectent la vie des populations notamment celles des plus défavorisées. Les principaux indicateurs du développement économique et social de la Guinée restent loin derrière ceux de la sous-région avec une couverture éparse des services sociaux de base de faible qualité et des services essentiels rarement assurés avec efficacité. De ce fait, même si la Guinée a réalisé des progrès en matière d'accès à l'éducation et à la santé, elle peine à améliorer son niveau de développement humain. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2017, le pays était classé 183ème (sur 188) en 2016, après avoir été 182ème en 2015 et 179ème en 2013.



L'accès à l'éducation

En 1997, l'éducation a été érigée comme la première priorité nationale à travers la loi d'orientation. Depuis cette période, la Guinée a fait un effort considérable ces dernières décennies afin d'atteindre au plus près les objectifs de l'éducation pour tous. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé de 56% en 1999 à 94% en 2010, mais le pays n'a toujours pas atteint la scolarisation primaire universelle. En matière d'éducation, la Guinée doit faire face à un pro-

blème majeur : l'abandon scolaire. En effet, chaque année des milliers d'enfants quittent l'école sans y avoir acquis les compétences de base en lecture, écriture, calcul ou abandonnent avant la fin du cycle primaire car les conditions d'apprentissage ne les « retiennent » pas sur les bancs de l'école. Cela creuse encore plus les inégalités. Seulement 66% des enfants achèvent le cycle primaire (2009) contre 75.9% d'entre-deux en 2002 (chiffre en baisse). En particulier, on constate une forte déperdition entre le primaire et le secondaire, de par la difficulté de l'examen de passage en « septième année », et seulement 3 élèves sur 10 entrent au collège.

Le système de santé

Bien que des progrès aient été faits en matière de santé, le système de santé guinéen doit encore répondre à divers enjeux dont une mortalité maternelle et infantile élevée, une prévalence élevée des maladies transmissibles, des maladies à potentiel épidémique émergentes et des maladies non transmissibles. Entre autres, la faible couverture en services essentiels de santé de qualité dans le cadre de la réforme de couverture sanitaire universelle, le sous-financement du secteur santé, la faible densité des ressources humaines de qualité et la faible disponibilité de médicaments, vaccins, infrastructures, équipements, produits médicaux et autres

technologies de qualité fragilisent le système de santé. Selon la Politique Nationale de Santé en 2013, sur les 1 379 Infrastructures publiques existantes, 259 postes de santé (soit 28%) ne répondent pas aux normes de la carte sanitaire, 203 centres de santé (50%) sont en mauvais état et 23 hôpitaux (53%) sont classés comme non conformes aux normes. Sur les 407 centres de santé, le taux de conformité des équipements est seulement de 34% avec des variations très importantes entre les structures et les types de moyens. De plus, l'information et les connaissances en santé sont non disponibles en temps réel pour les prises de décisions et la gestion des services du secteur ; l'organisation et la gestion des services de santé est faible, ce qui impacte l'efficacité du système de santé. A ces facteurs s'ajoutent le faible niveau d'instruction, le faible niveau de revenu ainsi que la persistance de tabous socioculturels qui favorisent la réticence aux changements de comportements favorables à la bonne santé des populations.

L'accès à l'eau potable

La Guinée dispose de ressources en eaux de surface (188 km³) et souterraines (72km³) très importantes, qui pourraient donc offrir 26 000 m³ d'eau douce par habitant et par an. Or, à peine les 2/3 de la population ont accès à l'eau potable à cause de

l'insuffisance des investissements et des faibles capacités techniques et de gestion des structures en charge du domaine ainsi qu'une mal gouvernance dans le secteur. Le pays est sous une pression de la demande d'eau potable qui est actionnée par deux principales forces motrices : la forte croissance démographique et le développement accéléré de l'urbanisation. A cause de cette pression démographique, les forages qui étaient jusqu'il y a 4 ou 5 ans réalisés presque exclusivement en milieu rural, sont réalisés de plus en plus en milieu urbain, exerçant une pression supplémentaire sur la nappe phréatique.

Habitat, urbanisation et réseaux routiers

La Guinée doit également faire face à de nombreux enjeux en matière de développement urbain et connaît une expansion urbaine anarchique allant jusqu'à l'occupation de zones inappropriées et à risques (vasières, exutoires naturels, flancs de montagnes etc.). Sur le plan de l'habitat, l'habitat spontané et précaire est prédominant, résultant d'une absence de politique sociale du logement. Plus de 15% de la population vivrait dans des habitats précaires. Les villes souffrent du manque d'équipements de base : voiries, eau potable, électricité, assainissement. Cette situation s'explique en partie à l'aune d'une mal gouvernance du secteur qui démontre un déficit de compétences en termes de planification et gestion urbaine, une absence de synergie entre le Ministère en charge de l'habitat et les services de la décentralisation,

et de manière générale, une ignorance des textes législatifs et réglementaires. Des investissements au niveau des infrastructures routières sont aussi nécessaires, afin de favoriser un accès aux services sociaux de bases (SSB) et le désenclavement des zones rurales. Selon la stratégie pour le Développement et la Gestion du Sous-secteur routier de la Guinée, en 2016, le réseau routier guinéen était composé de : (i) 7.576 km de routes nationales dont 2.346 km revêtus (31%), (ii) 15.879 km de routes préfectorales, (iii) 19.846 km de routes communautaires et (iv) environ 2.000 km de voiries soit un total de 45.301 km. Seules 25% du linéaire revêtu et 1% des routes nationales en terre étaient en bon état en 2012. En 2016 cette situation s'est dégradée pour les routes revêtues à 14% et s'est améliorée pour celles en terre à 14% .

Hygiène et assainissement

Dans le domaine de l'assainissement, de faibles progrès ont été enregistrés. Selon les résultats du RGPH de 2014, 33% des ménages disposent de toilettes hygiéniques dont 18,7% en milieu rural et 14,4% des ménages ont un système sain de débarras des ordures dont 4,5% en milieu rural. Environ 80% des ménages au plan national et plus de la moitié (52,6%) en milieu urbain se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature (la mer, les cours d'eau, la rue, les caniveaux), ce qui constitue une source de fragilité sanitaire. Les facteurs explicatifs des faibles progrès enregistrés dans le domaine de l'assainissement sont (i) l'insuffisance des investissements

en matière d'assainissement, (ii) le non-respect des normes et standards de construction des ouvrages d'assainissement, (iii) les faibles capacités de prise en charge de l'hygiène et de l'assainissement dans les centres de santé et dans les écoles. En plus de ces facteurs, il y a des considérations sociologiques qui constituent des contraintes à l'adoption des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Il en est ainsi des croyances limitant le lavage des mains. Selon ces croyances, le lavage des mains est source de pauvreté alors que l'utilisation du chlore pour le traitement de l'eau rendrait cette dernière impropre à l'ablution. Une autre préoccupation en matière d'assainissement est la défécation à l'air libre particulièrement en milieu rural : 36% des ménages utilisent encore des fosses d'aisance sans dalle ou trous ouverts et 20% ne disposent pas de toilette. Ces proportions sont plus élevées en milieu rural (respectivement 47% et 29%)» . Par ailleurs, la proportion d'individus vivant dans des ménages où l'on se débarrasse des ordures de manière hygiénique, après avoir connu une baisse remarquable de 2002 à 2007, a marqué un ralentissement perceptible mais sans renversement de tendance. En milieu urbain, la proportion a très légèrement baissé entre 2007 et 2012. Cette baisse est plus marquée en zone rurale. Elle creuse l'écart déjà important entre les deux milieux. Ainsi, en 2015, tandis que la zone urbaine aurait atteint et dépassé la valeur planifiée de l'indicateur, la performance des zones rurales en serait 18,2 fois plus faible.

Objectif 2.1 : Améliorer la santé pour tous

D'ici 2040, toutes les populations ont accès à une couverture médicale ainsi qu'à des médicaments sûrs et efficaces avec en particulier : (i) la vaccination complète réalisée pour les enfants dans toutes les CR et (ii) le paludisme est éradiqué.

La santé est à la fois une condition préalable, un résultat et un indicateur des trois volets du développement durable. En effet, en raison des interactions du secteur de la santé avec les politiques de développement social, de réduction des inégalités, de création d'emploi et des liens entre la santé et l'environnement, il est important d'inscrire les défis de ce secteur dans le cadre plus large du développement durable afin de garantir le « droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » selon les termes de l'article 1 de la déclaration de Rio de 1992. Ainsi l'amélioration de la santé contribue à la réalisation du développement durable alors que la santé est l'un des principaux bénéficiaires des investissements réalisés dans le développement durable. La SNDD vise un accès universel à des services et soins de santé de qualité, en accord avec la Politique nationale de santé (2015-2024).

Renforcer les capacités financières, techniques et humaines du système de santé pour un accès universel aux soins de santé

Le système de santé sera renforcé à travers plusieurs actions : (i) Rehausser le seuil de participation de l'Etat à hauteur de 15-17% du PIB ; (ii) renforcer la mobilisation des ressources (assurances, mutuelles, etc.) ; (iii) adapter et recentrer la formation initiale des ressources humaines en santé pour répondre aux besoins d'amélioration de la qualité des soins et aux besoins numériques du système de santé ; (iv) assurer la régulation, la normalisation et la coordination de l'ensemble des régimes d'assurance.

Améliorer la qualité des services et prestations

Il s'agit de renforcer (i) l'accès aux médicaments, vaccins, sang ; (ii) les infrastructures ; (iii) les équipements de diagnostic et d'analyse de qualité, (iv) l'instauration effective de la pharmacovigilance, de l'hémovigilance, de la réactovigilance et de la matériovigilance.

Mettre en place un système de santé résilient aux chocs sanitaires (ex : épidémie Ebola)

Un système de santé résilient aux chocs sanitaires (ex : épidémie Ebola) sera mis en place grâce à des capacités renforcées de prévention,

de surveillance et de prise en charge des maladies et des situations d'urgence (Ebola, Tuberculose, etc.) à travers : (i) l'intensification de la surveillance des maladies évitables par la vaccination ; (ii) le renforcement de la surveillance et la prise en charge des maladies tropicales négligées ; (iii) le renforcement de la surveillance, de la préparation et de la riposte aux maladies à potentiel épidémiologique ; (iv) la mise en place d'un système d'alerte et de riposte précoce ; (v) le développement d'un système d'information sanitaire ; (vi) la promotion des modes de vie sains pour mieux agir sur les facteurs de risque et la prise en charge des maladies non transmissibles (HTA, maladies mentales, cancers, drépanocytose, diabète, affections bucco dentaires... ; (vii) la promotion des comportements favorables à l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre les différentes pollutions de l'air et de l'environnement et (viii) la gestion des risques dans les services de santé et dans la communauté.

Renforcer le système de santé notamment aux niveaux préfectoral et communautaire pour augmenter l'accès et l'utilisation équitable des services de santé

Il s'agit de (i) Faire jouer pleinement au district de santé le rôle de coordination, de planification, de soutien technique aux prestataires de soins et de pôle de développement

du partenariat avec les institutions étrangères, les ONG et les collectivités locales au niveau secondaire et tertiaire; (ii) Contractualiser une part des soins et services de santé avec le secteur privé et la société civile pour la mise à l'échelle des interventions essentielles de santé particulièrement au niveau des préfectures et communes rurales ; (iii) développer des capacités d'habilitation des familles et communautés par la communication pour le changement de comportements en vue de l'adoption de pratiques familiales et communautaires ayant un effet bénéfique sur la nutrition et la santé maternelle, néonatale et infantile ainsi que l'abandon des pratiques traditionnelles néfastes pour la santé ; (iv) renforcer l'offre spécifique de services et développer des mécanismes d'exemption de paiement pour les personnes

âgées (hospitalisation et médicaments) ; (v) Développer et renforcer les services communautaires par la formation, la motivation, la valorisation des agents communautaires de santé ; (vi) Sensibiliser, détecter et prendre en charge les maladies transmissibles et non transmissibles ; (vii) influencer les déterminants par la promotion d'un cadre de réduction des inégalités et des exclusions permanentes ou temporaires.

Promouvoir la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées

Des programmes de réduction de la mortalité maternelle et infantile ainsi

que de la redevabilité en matière de santé de la mère et de l'enfant seront développés à travers(i) la mise à l'échelle et l'élargissement de la couverture en SONU pour accroître la capacité des formations sanitaires à pratiquer des accouchements, (ii) l'amélioration de la disponibilité et la couverture en services de PF et de CPN ; (iii) la mise à l'échelle des activités à haut impact (vaccination, nutrition, traitements de masse, réhydratation par voie orale, allaitement maternel).

Objectif 2.2 : Favoriser l'éducation pour tous

D'ici 2040, le taux d'achèvement passe de 66% actuellement à 100%

Les origines de la déperdition scolaire seront visées. Celles-ci sont particulièrement graves, car il faut un minimum de 5 à 6 ans pour assurer la pérennité des apprentissages et l'acquisition des compétences de base (en lecture, écriture, calcul, etc.), élémentaires pour s'insérer dans la société et s'épanouir dans sa vie de futur citoyen.

Renforcer les capacités d'accueil du système

Il s'agira d'améliorer les conditions de scolarisation par le renforcement des infrastructures, du personnel et la mise à disposition de plus de matériel et de fournitures.

Mettre en place des mesures incitatives pour lutter contre les abandons

La mise en place de cantines scolaires, d'écoles de proximité, et l'information et sensibilisation des communautés pourront permettre la diminution de l'abandon scolaire.

Promouvoir la gratuité réelle de l'éducation

En Guinée, l'enseignement est en théorie gratuit mais les parents d'élèves doivent payer une cotisation à l'école pour que leur enfant puisse s'asseoir sur le banc en classe et suivre le cours. Les familles doivent également obligatoirement cotiser à l'association des parents d'élèves. Beaucoup d'entre-elles connaissent également des difficultés pour acheter les fournitures scolaires, notamment l'uniforme qui est obligatoire et qui coûte cher.

Renforcer la capacité du système éducatif à prendre en charge les couches les plus vulnérables et le genre

Il s'agira aussi de renforcer les capacités en genre au niveau de l'éducation formelle à travers les comités d'équité /éducation et de développer des actions sensibles en genre pour le maintien des filles à l'école et l'alphabétisation des adultes. Compte tenu de la persistance des préjugés socioculturels défavorables aux filles et aux femmes enseignantes, il s'agira de mettre l'accent sur les actions suivantes : (i) développer plus de programmes d'alphabétisation des adultes et de formations techniques et professionnels pour les jeunes (filles et garçons) tout en intégrant des modules de genre ; (ii) appuyer les actions de sensibilisation et de formation des ONG en faveur de la scolarisation des filles et à leur maintien à l'école ; (iii) organiser des campagnes de sensibilisation pour susciter les débats, le dialogue et l'adhésion des autorités locales, des parents pour l'abandon des pratiques néfastes à l'épanouissement de la jeune fille et de la femme.

Objectif 2.3 : Rendre disponible l'eau de qualité pour tous et promouvoir son utilisation durable

D'ici 2040, la Guinée recouvre un taux d'accès à l'eau potable de 100%.

Les niveaux de couverture en eau potable sont variables selon les sources. Les tendances indiquent que depuis 1983, la couverture en installations d'eau potable est régulièrement améliorée jusqu'en 2007 avec une dynamique particulièrement soutenue au cours des décennies 1980 et 1990 pour lesquelles les capacités installées ont plus que doublé pour chacune d'elles. En effet, la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée est passée de 11,9% en 1983 à 24,9% en 1992, 55,9% en 2002 et 73,8% en 2007. Cette performance a été profitable aussi bien au milieu urbain qu'au milieu rural dont les taux sont passés respectivement de 38,8 à 89,2% et de 4,2 à 54,6% entre 1983 et 2002. Il est indispensable à l'horizon 2040 de produire et rendre disponible au moins 5 litres d'eau potable par jour et par habitant pour tout le monde et rehausser le taux d'accessibilité prévu pour 2020 par le PNDES de 75,6% à 94,8%.

Réhabiliter et étendre les systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains

Il s'agira de renforcer les moyens de production d'eau, les adductions et les infrastructures primaires de distribution, et d'ouvrir le secteur aux partenariats publics/privés et à la société civile.

Réhabiliter et développer les points d'eau potable en milieu rural

Le programme d'hydraulique villageoise développé par le Service national des points d'eau (SNAPE) sera renforcé à travers l'ouverture de forages, de puits modernes, de captages de sources et autres systèmes d'alimentation en eau (SAE).

Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'eau

Il s'agira de sensibiliser les utilisateurs d'eau au gaspillage et à la préservation de la ressource en eau. Des campagnes de sensibilisation seront faites au niveau des collectivités, des écoles et entreprises et la mise en place de dispositifs économes en eau dans les espaces publics sera promue.

Améliorer la qualité de l'eau et assurer le suivi de la qualité

Il s'agira de faire l'état des lieux de la qualité de l'eau et de mettre en œuvre des mesures permettant son amélioration. L'Etat veillera également à contrôler les principaux points de contamination de l'eau pour réduire les pollutions.

Sensibiliser à la qualité de l'eau

Des campagnes de sensibilisation seront menées pour éviter les contaminations de la ressource en eau.

S'adapter aux effets du changement climatique

Il est question d'introduire et d'adapter des méthodes et technologies résilientes au changement climatique dans la gestion des ressources en eau, des déchets et ordures dans les agglomérations et en milieu rural.

Objectif 2.4 : Améliorer l'accès aux services d'assainissement, la gestion des déchets et la préservation de la ressource en eau

D'ici 2040, 90% de la population dispose d'un accès à un mode d'évacuation sain des ordures

Il s'agit de répondre à la situation préoccupante de santé et d'hygiène dans les agglomérations humaines en améliorant l'accès à des services d'hygiène et d'assainissement de qualité et de développer une sensibilisation citoyenne pour la lutte contre le gaspillage et la pollution.

Renforcer les systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains

Il s'agit de renforcer des systèmes de collecte, de transport et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains et la construction de décharges contrôlées dans les villes moyennes et des usines de traitement et de recyclage des ordures et déchets pour Conakry et les grandes villes du pays. Les ambitions seront d'améliorer l'accès des populations à des modes d'évacuation sains des ordures ménagères de 33,7% en 2014 à 90% en 2040 ; (ii) porter le taux de collecte des déchets en milieu urbain à 90% en 2040; (iv) d'accroître le taux de recyclage des déchets collectés à 40% à l'horizon 2040; (v) et d'éliminer la production et la commercialisation des emballages en plastique à hauteur de 95%. Le traitement et l'incinération des déchets médicaux et autres déchets toxiques et dangereux seront faits par des organes spécialisés.

Améliorer l'accès des ménages des zones rurales à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables

Des technologies comme les latrines améliorées à dalle couverte « feuillets » luttant contre la prolifération de mouches et autres cafards seront promues.

Développer et entretenir les toilettes publiques dans les lieux de concentration des centres urbains

En plus du développement des latrines publiques, des zones de vidange des fosses septiques seront aménagées dans les périphéries des agglomérations, etc.

Développer les « bonnes pratiques » en matière d'hygiène

La sensibilisation et l'éducation sur l'assainissement et l'hygiène sera renforcée et fera la promotion des normes d'hygiène et de la lutte contre les défécations à l'air libre, les décharges sauvages dans les caniveaux, les réserves d'eau et dans la mer.

Renforcer et mettre en œuvre le cadre réglementaire de préservation de la qualité des ressources en eau

Il s'agit de mettre en œuvre le principe pollueur payeur, instaurer des périmètres de protection des ressources en eau, et de renforcer les actions de préservation des têtes de sources (reboisement, non-contamination des sources, etc). De même, il convient de veiller à l'application des normes universelles de production, d'emballage, de distribution et de vente des eaux dites minérales et potables.

Objectif 2.5 : Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et favoriser les logements sociaux

D'ici 2040, la proportion des populations urbaines vivant dans des habitats précaires baisse de 17,3% à 2%.

Le Plan National de l'habitat (vision 2021) énonce dans sa vision, la « mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable ». La SNDD appuie le développement d'un cadre urbain offrant à tous un cadre de vie décent, sain et intégrant les questions de biodiversité.

Prendre en compte le développement durable dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier

L'option stratégique qui découle de la Vision Habitat est la planification, l'aménagement, l'équipement durable de l'espace national et urbain, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et consensuelles, avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Il s'agit de faciliter l'accès à un logement décent au plus grand nombre de Guinéens, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

Améliorer la gouvernance de la planification et de la gestion de l'espace et du foncier

Les collectivités territoriales et les promoteurs immobiliers seront incités à respecter des normes relatives aux espaces verts et aux équipements publics destinées aux jeunes.

Intégrer les problématiques de préservation de la biodiversité urbaine dans les politiques

Il s'agit de créer un cadre propice pour la sauvegarde des forêts urbaines et périurbaines en renforçant les ceintures vertes, et établir des plans de gestion pour l'ensemble des parcs ou espaces verts. Un statut foncier particulier sera également établi pour les espaces verts au sein des villes assurant leur préservation.

Promouvoir la production à grande échelle de logements décents à des coûts modérés

Il s'agit d'améliorer le taux d'accès des populations urbaines à un logement décent convenable de 21,7% à 70% en 2040, via la taxe de solidarité déjà existante, à laquelle s'ajoutent d'autres ressources financières provenant de la rétrocession d'une partie des taxes existantes, liées à la commercialisation des matériaux de construction et au foncier bâti et non bâti.

Actualiser le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) orienté vers le développement durable

Il s'agit d'actualiser ledit schéma en introduisant des actions et des modes de gestion durables adaptés à chacune des 4 régions agro écologiques du pays.

Axe 3 : Développer une Agriculture durable, moderne et préservant l'environnement



Un potentiel agricole et halieutique important

Le secteur agricole, l'un des deux piliers de la croissance économique nationale avec les mines, contribue à plus de 22% en moyenne à la croissance économique du pays et occupe près de 80% de la population. L'agriculture guinéenne occupe donc une place de premier rang au regard des principaux indicateurs socio-économiques. Elle dispose d'importantes potentialités pour assoir son développement. Cependant, les exploitations agricoles généralement de petite taille (0,5 à 3 ha), de type familial et de subsistance, sont faiblement équipées et ne disposent que de faibles ressources financières. La faible maîtrise de l'eau et le faible accès aux intrants agricoles sont des contraintes à l'intensification agricole. A ceci s'ajoutent la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation, l'enclavement des zones de production et le faible niveau d'organisation et de professionnalisme des acteurs des filières. De plus, l'agro-industrie est très peu développée en Guinée et est freinée notamment par l'insuffisance et la non compétitivité des facteurs de production, l'inexistence des zones industrielles aménagées prêtes à recevoir les investisseurs, les difficultés d'accès au crédit, la faiblesse du cadre institutionnel et le déficit électrique.

L'élevage a un potentiel de

développement considérable mais il est freiné par de nombreux facteurs tels que la faible structuration des acteurs de la filière, le faible développement des filières courtes porteuses (volailles), la faible productivité laitière de la Ndama, le sous équipement du secteur, le manque de moyens de traitement et de conservation des produits laitiers et carnés, la persistance des maladies infectieuses et parasitaires ou l'inexistence d'un système de financement adéquat.

La pêche joue un rôle primordial dans la société et l'économie guinéenne comme en témoigne sa contribution au PIB, à la balance commerciale, à l'emploi et à la sécurité alimentaire. Différents types de pêches sont pratiqués notamment, la pêche artisanale martine, la pêche continentale, la pisciculture et la pêche industrielle. Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poissons par an. La production totale est de 205 687 tonnes en 2015 et les importations s'élevaient à 19 668 tonnes. Cependant, la contribution du secteur à l'économie nationale a fortement diminué ces dernières années. Cette diminution relève principalement des insuffisances notoires du système de gestion des ressources halieutiques qui ont conduit à la surexploitation de la plupart des stocks. La mauvaise gouvernance, les faibles capacités techniques et institutionnelles ainsi que le faible soutien à la pêche artisanale et à la pisciculture

sont les causes de cette situation. La lettre de Politique de développement de la Pêche et de l'Aquaculture actualisée en 2015 tente d'apporter des solutions à cette situation.

Un besoin de sécurisation foncière

La question foncière représente un enjeu économique, social et culturel majeur en Guinée si l'on considère que, seule une sécurisation foncière peut permettre aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers d'investir en toute confiance. Malgré l'existence d'un Code Foncier Domanial approuvé depuis 1992, la situation foncière se caractérise par : (i) la non effectivité de l'application dudit Code. La plupart des acteurs ignorent son existence qui est d'ailleurs en décalage par rapport aux réalités du milieu rural ; (ii) la non prise en considération des intérêts de certains groupes sociaux (Propriétaires coutumiers détenteurs de droits fonciers dans les villages, groupements de producteurs, femmes et jeunes, usagers des périmètres aménagés,...); (iii) la faible décentralisation de la gestion foncière (faible responsabilisation des collectivités locales) ; (iv) la multiplicité des intervenants ; (v) l'absence d'une politique cohérente de gestion du patrimoine foncier en milieu rural ; (vi) l'absence d'une harmonisation entre les différents textes régissant la gestion des ressources foncières rurales.

L'accès à la terre en milieu rural, première condition de création d'emplois dans le secteur, est aujourd'hui une préoccupation constante et majeure. Les droits des exploitants et propriétaires coutumiers demeurent encore précaires et aléatoires. La déclaration de politique foncière en milieu rural adoptée en mai 2001, n'a pas non plus produit les effets attendus. Il est donc impératif d'assurer une sécurité foncière et un accès équitable à la terre, aux pêches, aux pâturages, aux forêts et aux autres ressources naturelles dans le but d'éliminer la faim, la pauvreté et de soutenir durablement le développement socio-économique, la gestion de l'environnement et maintenir la paix sociale entre les différents acteurs utilisateurs du terroir. Partant de ces considérations, le dispositif législatif et réglementaire dans le domaine du foncier rural devrait être révisé et amélioré.

Le financement du secteur agricole

L'accès au financement des petits et moyens exploitants, notamment des femmes et des jeunes s'est substantiellement amélioré ces deux dernières années grâce à l'essor du microcrédit impulsé par l'État. Cependant, comparé à la sous-région, ces progrès sont faibles. Le secteur de la microfinance dessert moins de 4% de la population totale de Guinée contre plus de 14% dans la zone UEMOA. La dissolution rapide de l'agence ANAMIF pour manque de résultat

n'a pas découragé le Gouvernement qui en partenariat avec la Banque AFRILAND est en train de mettre en place des lignes de crédits (Crédit MUF-FA) destinés au financement des activités des femmes à travers tout le territoire. Ce nouveau projet compte distribuer 16 milliards GNF de crédit pour soutenir les activités génératrices des revenus des femmes, largement centrées sur l'agriculture (production et transformation). À cet appui de l'État guinéen, s'ajoute celui des PTF qui vise essentiellement les populations les plus défavorisées (zones rurales, zones affectées par Ebola, etc.).

Vers des systèmes alimentaires résilients et durables

Pour répondre aux défis de sécurité alimentaire, la CEDEAO a élaboré une politique agricole qui vise l'intensification agricole, notamment par l'accès aux intrants agricoles et leur utilisation rationnelle. Elle harmonise le cadre réglementaire concernant les normes en intrants agricoles (Annexe 2) au sein des pays de la CEDEAO. L'agriculture guinéenne est caractérisée par un faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (compost, engrais, semences améliorées) qui est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. L'agro-écologie est également à développer en Guinée pour améliorer la résilience des systèmes agricoles. Le service national des sols (SENASOL), chargé de ces activités, a entrepris la réalisation de la

carte de fertilité des terres et a conduit une caravane de formation et de sensibilisation des producteurs sur la fertilité des sols. Pour préserver la fertilité des sols, la pratique de l'agriculture de conservation qui met l'accent sur un ensemble de techniques culturales (rotation, réduction progressive du travail du sol et du trafic sur les parcelles, restitution intégrale des résidus de récolte à la surface du sol), est très peu pratiquée. Même si les subventions sont encore en deçà des besoins, elles contribuent, depuis 2011, au renforcement de la mécanisation des opérations culturales et post récolte, à l'acquisition d'intrants agricoles et la conduite des activités d'appui-conseil. Ainsi ont été alloués 100 Milliards de GNF en 2016/27.

L'intensification agricole devra avant tout s'appuyer sur l'agro-écologie qui montrent de bons résultats dans les projets pilotes et préservent les écosystèmes dont dépend l'agriculture. Le secteur de l'Agriculture doit ainsi faire face à de nombreux défis, à la fois pour son renforcement structurel et organisationnel et la limitation de son impact sur l'environnement, étant directement dépendant de l'état des ressources naturelles. Celles-ci se dégradent à cause des pratiques non durables et des effets du changement climatique. La réponse à ces défis doit passer par un changement des pratiques et le développement des opportunités d'une transition agro-écologique à grande échelle, soutenu par la SNDD.

Objectif 3.1 : Aménager et gérer les domaines agropastoraux et halieutiques de manière durable

D'ici 2040, le niveau des domaines aménagés est rehaussé à hauteur de 25% du potentiel aménageable

Les contraintes majeures au développement durable de l'Agriculture et à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont le faible aménagement des parcelles, l'accompagnement des agriculteurs (formation en agro-écologie) et des transformateurs (qualité des produits) et de l'accès aux marchés. Le PASANDAD propose d'aménager des périmètres agricoles (y compris la réhabilitation de 6 000 km de pistes).

En ligne avec le PASANDAD, il s'agit d'aménager le potentiel hydro-agricole, de pâturage, d'étangs et de mares piscicoles à 25% d'ici 2040, soit 110 000 ha de plaines et de bas-fonds aménagés (environ 8 000 ha/an).

200 000 ha d'espaces pastoraux, de 12 000 points d'eau pastoraux (400 retenues collinaires et 8 000 puits ou forages) devraient être aménagés. Les caractéristiques et types d'aménagement seront déterminés et adaptés aux besoins et répondront aux normes environnementales et de durabilité au niveau sectoriel.

12 centres techniques piscicoles (au moins un par région administrative) et 900 ha piscicoles ainsi que 450 mares seront aménagés pour subvenir aux besoins.

Cela se traduira par des programmes de sensibilisation des agriculteurs aux pratiques de fertilisation minérale et organique rationnelle.

La sensibilisation sera destinée aux agriculteurs et portera sur le travail du sol, l'irrigation, la fertilisation, les choix culturaux et variétaux, l'agriculture de conservation et l'agroforesterie en vue de remédier aux différentes formes de dégradation des terres agricoles dues à l'érosion hydrique et éolienne.

Les mesures seront : Renforcer la sécurité en mer et améliorer les conditions de travail, renforcer les actions de formation du secteur informel de la pêche, améliorer les programmes de protection sociale des pêcheurs.

Il s'agira de veiller à la reconstitution des stocks d'espèces exploitées et au respect des périodes de repos biologiques, mais aussi de protéger les espèces menacées. Cela passera aussi par le renforcement du système de surveillance et de contrôle, et la promotion des pratiques d'exploitation durable.

Objectif 3.2 : Renforcer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique

D'ici 2040, plus de 30% de la production agricole et pastorale est labellisée « Biologique »

Le développement durable de l'agriculture ne repose pas uniquement sur l'augmentation des infrastructures de production, le financement et les appuis institutionnels et juridiques. Il faut surtout protéger et maintenir la base productive que sont les sols et le capital génétique.

Légiférer sur l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires et herbicides, et promouvoir les modèles alternatifs

Harmoniser les textes législatifs et réglementaires en matière de fabrication, importation, distribution et application des produits chimiques ou biologiques relatifs à l'engraisement des terres, la lutte contre les maladies et ennemis des cultures et des élevages avec les normes régionales et internationales en la matière.

Il s'agira également de favoriser les pratiques agro-écologiques visant à réduire l'utilisation de ces intrants comme (i) l'utilisation d'engrais organiques à la place des engrais chimiques par le compostage des résidus agricoles, (ii) l'introduction des légumineuses dans les rotations, etc. Les institutions de recherche et d'encadrement des agriculteurs assureront la promotion de ces alternatives.

Renforcer le contrôle sanitaire et génétique et l'introduction

de nouvelles espèces, variétés et semences améliorées

Instaurer les outils nécessaires au développement de l'agriculture biologique

Il s'agit de renforcer le cadre réglementaire de la promotion de l'agriculture biologique et de lutte contre les pollutions chimiques, biologiques et biogénétiques (engrais chimiques, produits phytosanitaires, introduction de végétaux envahissants et OGM). Ces outils incluent la mise en place d'un cadre légal favorable ou encore la promotion du label « bio » notamment à l'export, le développement des filières spécifiques de production biologique.

Renforcer les capacités des agriculteurs en agroécologie

Les pratiques agroécologiques pourront être développées en faisant recours aux services de la recherche agronomiques, à l'information, la formation et sensibilisation de tous les acteurs (producteurs, chambre d'agriculture, etc.). L'agroforesterie pourra être promue au niveau des collectivités par l'utilisation d'espèces à intérêts multiples.

Objectif 3.3 : Renforcer les filières agricoles durables

D'ici 2040, au moins trois des filières agricoles sont structurées et sont un véritable levier de développement local.

Le développement d'une Agriculture moderne et durable (agriculture, élevage, pêche) passe nécessairement par une dynamisation des filières Agricoles. Elle permet d'une part d'accroître et de diversifier la production de produits alimentaires de qualité d'une part et de générer suffisamment de valeur ajoutée (de revenus) d'autre part. La réalisation efficace et efficiente des activités des filières Agricoles s'obtiendra à travers la structuration et la professionnalisation des filières. Les actions ci-dessous sont alignées avec l'étude sur « l'Elaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions pour la promotion et le développement durables des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et halieutiques stratégiques » :

Professionnaliser les acteurs

La professionnalisation des acteurs sera assurée par (i) le renforcement de leurs capacités organisationnelles, (ii) la promotion de la contractualisation, (iii) la promotion de l'encadrement des filières, et (iv) l'octroi de crédits.

Améliorer les conditions de production

La SNDD appuiera l'amélioration des conditions de production par des investissements pour la maîtrise de l'eau, la construction d'unités de production, d'étangs piscicoles, la création des micros unités de production, la distribution d'intrants agricoles (semences et engrais), la mécanisation du secteur agricole et le désenclavement des zones de production. Elle appuiera également la vulgarisation des techniques culturales respectueuses de l'environnement.

Améliorer la transformation et la conservation des produits agricoles

L'amélioration de la transformation sera permise par : (i) Le renforcement de la recherche sur les technologies de transformation et de conservation ; (ii) La promotion des PME/PMI de transformation et de conservation des produits agricoles ; et (iii) Le renforcement des capacités de stockage et de conservation.

Renforcer les structures d'encadrements

La réhabilitation des centres semenciers et des centres de production de matériel végétal, dotation en moyens logistiques et de bureautiques, de formation permettront de soutenir les filières agricoles à plusieurs niveaux.

Objectif 3.4 : Apporter les TIC dans le domaine agricole

D'ici 2040, le taux de pénétration du GSM est de 80% et celui de l'internet à haut-débit à prix abordable réhaussé à 50%

Le développement de l'économie numérique revêt aujourd'hui de multiples enjeux qu'il convient d'explorer pour en apprécier des opportunités conformes aux contraintes légales. Dans ce monde en pleine mutation numérique, la Guinée doit jouer sa partition et accompagner les entreprises et les particuliers à travers les différents outils offerts par les acteurs du secteur, notamment : l'interconnexion, la sécurisation des données, la régulation de la bande passante, le cloud pour le stockage des données, les activités bancaires et de transferts de fonds via la téléphonie mobile, etc.

L'absence d'institutions bancaires avec des systèmes de financement adaptés aux besoins de l'agriculture constitue un handicap majeur pour le développement ambitionné du secteur. L'utilisation de l'outil innovant qu'est le « phone Banking » et les applications Internet pour vendre et acheter, accéder à certains crédits pourraient booster les activités agricoles en milieu rural. Les TIC avec l'énergie, les routes, les ports, aéroports, etc. font partie des investissements catalyseurs du développement.

Développer et rendre accessible les réseaux téléphoniques et l'internet de qualité à des prix acceptables

La levée des défis cités ci-haut associée au renforcement de la pénétration du réseau GSM et celle de l'internet haut débit dans les zones de production agricole pour rendre celles-ci plus proches des marchés, des banques et du marketing participera sans doute à l'amélioration des conditions d'investissement et de production agricole. Il

s'agira d'adapter le cadre réglementaire et tarifaire et de renforcer les investissements nécessaires au développement de l'économie numérique.

Former les acteurs au NTIC

Un programme de formation devra être mené.

Objectif 3.5 : Améliorer les connaissances en agro-écologie et en gestion durable des sols

D'ici 2040, 80% des techniciens ont été formés sur les innovations en matière d'agroécologie

L'amélioration des connaissances sur les pratiques agroécologiques et la gestion durable des sols passe par une implication de la recherche agronomique sur la transition agroécologique et la diffusion à large échelle de ces résultats pour orienter les pratiques agricoles vers une gestion plus durable des écosystèmes agricoles et la restauration des terres dégradées.

Appuyer des programmes de recherche sur la transition agroécologique

Il s'agira d'impliquer les Institution de recherche agronomique comme l'IRAG pour orienter la recherche vers des projets de meilleure fertilisation des sols, de rotation des cultures, d'introduction des légumineuses, de techniques de luttés biologiques, d'agroforesterie et de restauration des sols, etc.

Diffuser les résultats issus de la recherche à large échelle

Le lien entre la recherche et les pratiques agricoles devra être assuré notamment à travers (i) la capitalisation et diffusion des résultats, (ii) la formation des techniciens et des producteurs, avec par exemple la mise en place de pratiques type « champ-écoles », (iii) l'implication à la base des producteurs dans les programmes de recherche.

Objectif 3.6 : Améliorer la résilience du secteur agricole aux impacts du changement climatique

D'ici 2040, 70% des producteurs ont mis en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique

L'agriculture est en première ligne des secteurs impactés par le changement climatique dont les effets décrits dans le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique sont une baisse et des perturbations de la pluviométrie qui s'accompagnent d'une augmentation des sécheresses depuis 1970 et d'inondations plus précoces et importantes. Ceci impacte directement l'agriculture par l'assèchement des terres et le tarissement des cours d'eau, des perturbations du calendrier agricole et des récoltes, la prolifération des maladies affaiblissant le cheptel, la dégradation et l'érosion des terres agricoles, etc. Le renforcement des capacités d'adaptation du secteur agricole, dont des options d'adaptation ont été identifiées et priorisées dans le Plan d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique.

Soutenir les programmes et projets d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole

Les projets développant des options d'adaptation au changement climatique comme la promotion de l'agroforesterie, la valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ou la promotion des activités génératrices de revenus seront appuyés.

Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs

Il s'agit de permettre aux producteurs de s'adapter à travers : (i) l'accès à la formation sur les options d'adaptation et à l'information, notamment la diffusion de l'information météorologique, (ii) l'accès aux crédits pour permettre l'investissement dans des mesures d'adaptation, (iii) aux technologies appropriées en matière d'adaptation.

Axe 4 : Gérer rationnellement les ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité



Un pays disposant de riches ressources naturelles

La Guinée dispose de ressources naturelles considérables au niveau de l'ensemble de ses régions agro-écologiques et reçoit des pluies abondantes, variant de 1 100 à 4 000 mm, ce qui lui permet la culture d'une gamme variée de produits agricoles. Les écosystèmes naturels rencontrés sont :

- Les forêts denses humides (700 000 ha) ;
- Les forêts denses sèches (800 000 ha) ;
- Les savanes soudano-guinéennes (1 600 000 ha) ;
- Les zones montagneuses (10 639 000 ha) ;
- Les zones lacustres et fluviales ;
- Les mangroves (250 000 ha) ;
- Les estuaires ;
- Les zones côtières ;
- Et un espace marin de 47 400 km².

Ces écosystèmes offrent à la Guinée de nombreux services écosystémiques et les ressources suivantes :

DES RESSOURCES EN EAU : elle est considérée en effet comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest avec un réseau hydrographique de 6 500 km et 1161 cours d'eau. Le volume total des ressources en eau renouvelables s'élève à 226 km³.

DES RESSOURCES FONCIÈRES : la Guinée utilise 1,37 millions d'ha sur un potentiel arable de 6,2 millions d'ha, et 27% de la totalité des terres offrent un bon pâturage³⁰. Cependant, la pratique des feux de brousse, les défrichements ou encore la culture itinérante sur brûlis entraînent une érosion des sols qui accroît le ruissellement suite à leur altération et les dégrade peu à peu.

DES RESSOURCES FORESTIÈRES : Faute d'inventaire, en 2007 le couvert végétal s'élèverait à 13 millions d'hectares (53% du territoire) Les forêts classées sont au nombre 162 pour une superficie de 1 182 133 ha (5% du pays) . La régression forestière selon la même source est estimée à 10,3% pour la mangrove et 33% pour l'ensemble de la forêt. A ces classes de végétation correspond une diversité biologique unique la plus importante de l'Afrique de l'Ouest avec 3077 espèces végétales et 3273 espèces animales observées dans les AP (Réserves de Biosphère des Monts Nimba, du Massif de Ziama, etc.).

DES RESSOURCES MINIÈRES : les gisements de bauxite de la Guinée constituent 50 à 67% des réserves mondiales. La Guinée possède également des ressources minérales exploitables en or, diamant, fer, métaux stratégiques.

Des ressources peu valorisées

Malgré cette grande richesse, les ressources naturelles de la Guinée restent globalement peu valorisées faute d'investissements. De plus, elles subissent de fortes pressions dues aux activités anthropiques notamment les terres cultivées en pluvial, la pression démographique, les pratiques agricoles inadéquates et les activités minières. La pression sur les ressources forestières, y compris les formations de palétuviers, est marquée par des activités du secteur informel constitué de près de 85 % des ménages qui dépendent essentiellement des combustibles ligneux pour satisfaire leurs besoins en énergie domestique. A titre d'exemple, la superficie totale des forêts aurait diminué de 12% entre 2010 et 2017, soit un taux de déforestation an-

nuel de l'ordre de 1,7% sur cette période et le recul des mangroves est estimé à 0,42% par an depuis 2000. Le secteur minier quant à lui, impacte directement les ressources naturelles par la contamination des eaux, les déchets des sites et des cités minières, la dégradation des sols et la modification de l'espace exploité. Le secteur aurait détruit 74 millions de m³ de bois.

Gérer les ressources naturelles pour un développement durable

La gestion durable des ressources naturelles constitue un défi majeur pour la Guinée, qui doit concilier son développement économique avec une préservation des res-

sources pour les générations futures. Celle-ci doit se faire à travers une préservation des ressources et restauration de celles déjà dégradées, et l'intégration systématique de cet enjeu dans tous les secteurs et planifications, grâce au développement d'une éducation environnementale auprès de tous les acteurs. Cet enjeu est essentiel pour la résilience du pays aux effets déjà notables du changement climatique.

Objectif 4.1 : Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'environnement

D'ici 2040, 100% des CR intègrent les aspects environnementaux dans leurs PDL et PAI

Il s'agit d'appuyer les CR afin qu'elles intègrent la gestion durable des ressources naturelles dans leur PDL et PAI. En effet, sur la planification locale instituée par le code des collectivités et la Politique Nationale de Décentralisation, il est prescrit aux collectivités territoriales d'inscrire des actions respectueuses de l'environnement dans leurs Plans de développement locaux et Plans annuels d'investissement.

Renforcer les capacités des élus locaux sur la gestion des ressources naturelles

Il s'agit d'appuyer les élus locaux pendant l'exercice de planification par le conseil et la formation afin de généraliser l'intégration des aspects environnementaux dans les plans locaux de développement, les aider à la budgétisation des actions et au suivi-évaluation.

Appliquer le Code foncier et domanial

Pour garantir et sécuriser les investissements pour un développement durable, l'application d'un code foncier est un préalable. Les différents textes d'application doivent être pris en compte. Celui-ci nécessite une adaptation et une mise à jour pour lesquelles il sera nécessaire d'impliquer les collectivités. Un cadastre foncier devra être créé et des registres fonciers ouverts.

Renforcer les politiques de conservation de la biodiversité

Il s'agit d'opérationnaliser les objectifs d'Aichi (2011-2020) et de parachever le cadre réglementaire de protection de la biodiversité. Cela inclut le renforcement des moyens de contrôles et l'actualisation des sanctions en relation avec les dommages causés à la biodiversité.

Intégrer la protection durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles

Il s'agit de généraliser et systématiser les évaluations environnementales stratégiques (EES) et les études d'impact environnemental et social (EIES), de limiter les conflits d'intérêts par la désignation d'experts indépendants pour l'examen des EES et EIES, d'assurer un suivi rigoureux et un contrôle de la mise en œuvre des PGES.

Objectif 4.2 : Développer l'éducation environnementale

D'ici 2040, 70% de la population est sensibilisée aux bonnes pratiques environnementales

La protection de l'environnement n'est pas un résultat fixe à atteindre mais un processus concerté d'amélioration continue de l'existant à travers les cultures et les priorités de la société dans son ensemble. Il s'agit de former, informer et sensibiliser la plus grande partie de la population (70%) afin d'insuffler des attitudes, comportements et réflexes individuels et collectifs respectueux d'un environnement favorable à l'épanouissement de la vie. Cette situation ne peut être obtenue que par l'éducation environnementale et civique..

Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes d'éducation scolaire

Il s'agit d'inscrire dans les curricula des écoles du primaire au lycée des cours de protection de l'environnement, afin de développer une culture de développement durable.

Promouvoir l'éducation environnementale à large échelle

Il s'agit d'associer la société civile et le secteur privé à l'effort de formation et d'éducation environnementale et civique, en utilisant plusieurs formats comme l'organisation de foras culturels et scientifiques ou l'utilisation des médias. L'usage des technologies de l'information et de la communication sera développé pour mieux sensibiliser les citoyens aux problématiques du développement durable. Par exemple, l'utilisation des réseaux sociaux sera renforcée pour notamment sensibiliser les jeunes. Un portail de sensibilisation et d'éducation environnementale pourra également être mis en place.

Renforcer la communication autour des problématiques environnementales

Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de communication autour des différentes problématiques environnementales en mettant l'accent sur les spécificités régionales et locales et en veillant à la diversification des actions et des supports ciblant l'ensemble des acteurs (décideurs, élus, opérateurs économiques, ONG, médias) et toutes les populations. Les actions de proximité engagées par les associations et les collectivités territoriales seront renforcées.

Objectif 4.3 : Améliorer les connaissances sur les ressources naturelles et leur valorisation durable

D'ici 2040, 70% des ressources naturelles du pays sont inventoriées et connues

Pour bien gérer, il faut connaître d'abord la matière à gérer. Le manque de données fiables sur les Ressources Naturelles qualifiées très souvent d'importante constitue un grand handicap. En effet, on peut se demander sur quoi va se fonder : (i) le forestier pour délivrer un permis de coupe de bois ou d'abattage de gibier s'il ne connaît pas l'état de sa forêt ou de son cheptel faunique ; (ii) le minier pour signer une convention/un permis miniers s'il ne connaît pas le volume et la teneur de son gisement, etc. L'inventaire général des ressources naturelles par ressource et par région naturelle s'avère être indispensable pour un développement durable. De plus, la recherche scientifique a toujours été un levier essentiel dans la prise de conscience des enjeux et des conditions du développement durable. La R&D anticipe les problèmes, clarifie les enjeux et propose des solutions. .

Faire un inventaire général des ressources naturelles

Un inventaire de l'ensemble des ressources (mines, forêts, biodiversité, eaux, ressources halieutiques, etc.), devra être réalisé dans chaque région. Il inclura la fonctionnalité de ces ressources naturelles et leurs potentiels de valorisation.

Cartographier les ressources naturelles

Il s'agira d'établir une carte générale d'occupation des sols et des seuils de fragilité ; les aires protégées et forêts classées devront également être cartographiées afin d'améliorer leur connaissance.

Aménager les forêts classées et aires protégées

Des Plans d'aménagement seront développés pour la gestion des forêts et des aires protégées.

Renforcer la recherche appliquée dans le domaine de la valorisation durable des ressources naturelles

Il s'agira d'augmenter le budget de la R&D notamment dans les filières vertes, d'intégrer le développement durable dans les orientations stratégiques des établissements de recherche nationaux, de favoriser les programmes d'échanges de chercheurs spécialisés dans les sujets de conservation et de gestion durable des ressources. La R&D de procédés innovants et de matériaux alternatifs sera favorisée.

Objectif 4.4 : Lutter contre la dégradation des ressources naturelles, restaurer le couvert végétal et les forêts dégradés

D'ici 2040, le couvert forestier atteint 40% du territoire.

Il s'agit de lutter contre toutes les causes de dégradation des ressources naturelles. Ces causes étant pour leur très grande majorité d'origine anthropique, il revient à l'homme de s'en prémunir. Au-delà d'une bonne gestion de l'existant, il faudra également restaurer ce qui est dégradé.

Il s'agira à travers des activités de prévention et d'éducation environnementales de lutter contre les causes de dégradation des ressources naturelles que sont: (i) les feux de brousse ; (ii) le système agricole de défriche sur brûlis (terres sur fortes pentes, forêts galeries, mangroves, etc.); (iii) les coupes abusives de bois ; (iv) le surpâturage ; (v) la cuisson de briques en terre au feu de bois ; (vi) le fumage de poisson au bois de palétuvier ; (vii) le braconnage et (viii) l'utilisation de produits chimiques et toutes autres sortes de pollutions. Cela inclus la mise en place de comité de surveillance des feux de brousse dans les villages.

Les terres dégradées devront être reboisées pour passer de 33% de couvert forestier à 40%, incluant un passage de 5% à 13% de forêts classées et de 10,3% à 17% de mangroves.

Les zones semi-dégradées devront être recensées et mise à défens pour permettre leur régénération.

Des programmes de restauration et de stabilisation des berges et cours d'eau seront mis en œuvre.

Le renforcement des systèmes de contrôle et le renforcement des capacités des acteurs locaux permettront l'application de la législation en vigueur. La SNDD visera à faire participer toute la population aux efforts de protection et de surveillance à travers les CR, les ONG, les associations de jeunes et de femmes, les confréries de chasseurs, etc.

Objectif 4.5 : Développer l'écotourisme durable autour des parcs et aires protégées

D'ici 2040, 50% des parcs nationaux aménagés sont aptes à développer des activités touristiques de qualité.

La SNDD soutiendra le développement de l'écotourisme autour des parcs afin d'en faire un levier de développement local et de conservation de la nature. Les conditions de séjours des touristes dans et autour des parcs seront améliorées en accord avec les plans d'aménagement des dites réserves afin de promouvoir l'écotourisme et de soutenir les plans de gestion.

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale du développement de l'écotourisme

Cette stratégie sera construite avec les acteurs du secteur et définira des feuilles de route claires pour 2 parcs pilotes (ex. Parc National du Moyen Bafing et Parc National du Haut Niger).

Construire et améliorer les infrastructures touristiques

Il s'agira de construire des infrastructures d'accueil (campements, motels, bivouacs, etc.) durables pour améliorer la capacité d'accueil touristique. Les voies d'accès aux sites touristiques seront également améliorées.

Promouvoir la conservation par l'écotourisme

Les recettes tirées par les activités écotouristiques seront réinvesties dans la conservation des aires protégées et parcs naturels.

Créer des emplois locaux autour de l'offre écotouristique

L'écotourisme permettra en premier lieu de développer des emplois locaux, en confiant la gestion des activités écotouristiques en priorités aux populations locales vivant près des zones concernées. Cela inclut la formation des jeunes pour mener ces activités.

Promouvoir un marketing touristique efficace

Il s'agira de développer un positionnement sur le marché du tourisme, une image de marque et assurer une présence des instances en charge du développement de l'écotourisme.

Objectif 4.6 : Mettre en place des mesures de gestion et de prévention des risques et des catastrophes naturelles

D'ici 2040, la Guinée dispose des outils juridiques et réglementaires soutenus par des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes lui permettant de prévenir les risques de catastrophes naturelles et de réagir aux impacts de leur survenance.

L'analyse de la situation a permis en accord avec le cadre d'action de Sendai de définir 4 objectifs au travers de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2019-2023) : (i) amélioration du cadre institutionnel en matière de réduction des risques de catastrophe ; (ii) amélioration du système d'information, de surveillance et d'alerte précoce ; (iii) accroissement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe ; (iv) renforcement des capacités nationales à la préparation et à la réponse aux catastrophes. Les principales activités soutenues par la SNDD seront :

Mettre en place une plateforme nationale de coordination de la réduction des risques de catastrophe

La plate-forme nationale multisectorielle de réduction des risques de catastrophe (RCC) proposée sera mise en place.

Intégrer la gestion des risques de catastrophes dans les programmes sectoriels de développement

Les Ministères et collectivités locales seront formés pour intégrer la RCC dans leurs outils de planification.

Développer un partenariat public-privé et adopter de nouvelles politiques, lois et décisions en faveur de la RCC

Il s'agit de faire participer le secteur privé, les associations de jeunes et de femmes dans les campagnes de prévention des risques de catastrophes.

Renforcer la surveillance à base communautaire des maladies à potentiel épidémiologique ;

Promouvoir l'investissement public dans la réduction des risques de catastrophe ;

Renforcer les capacités des acteurs

Il s'agit de développer des formations en surveillance et en alerte précoce sur les phénomènes hydrométéorologiques, sismiques relatifs aux risques de catastrophe. Et aussi de renforcer les capacités des acteurs humanitaires nationaux à mieux répondre aux catastrophes.

Lutter contre la pollution et les nuisances

Il s'agit de faire appliquer la législation en vigueur relative à la prévention et à la lutte contre les pollutions et les nuisances et se conformer au principe du « pollueur – payeur »

Axe 5 : Réussir la transition énergétique en développant les énergies propres



Un potentiel énergétique important

L'Énergie, au même titre que les Mines et l'Agriculture, est un secteur de croissance prioritaire fixé par le PNDES. Le potentiel énergétique guinéen est considérable et diversifié. D'après la LPDSE, le potentiel hydroélectrique est estimé à plus de 6000 MW, dont 367,2 MW installés et exploités.

La consommation énergétique en Guinée

La majorité des GES provient de l'agriculture (48%), suivie du changement d'utilisation des terres et de la foresterie (39%) et l'énergie (13%) . La consommation annuelle par habitant est plutôt faible, inférieure à 0,5 tonne équivalent pétrole par an. 80% de la consommation énergétique des ménages provient de la biomasse, 18% des hydrocarbures et 2% de l'électricité, ce qui crée une forte pression sur les ressources naturelles (eau, terres, faune, etc.). Le bois de cuisine et le charbon de bois constituent les principaux combustibles utilisés par les ménages, en particulier dans les ménages ruraux où l'accès à l'électricité est très faible. Les ressources forestières sont ainsi exploitées de manière non réglementée et non durable pour répondre aux besoins énergétiques de la population. Les produits pétroliers représentent 22%

de la consommation totale d'énergie et sont principalement utilisés dans les transports, l'industrie et le secteur de l'énergie. La Guinée est fortement dépendante des importations de produits pétroliers pour la production et le transport d'électricité nationaux en raison de l'absence d'exploitation des ressources en combustibles fossiles dans le pays et du manque de développement des énergies renouvelables.

Le développement du secteur énergétique

Les projections établies à l'horizon 2025 tablent sur une forte croissance de la demande puisqu'elles conduisent à une capacité de production de pointe requise à l'horizon 2025 variant entre 535 et 1 838 MW, soit une progression moyenne annuelle comprise entre 8,5% et 18,5% . De nombreux sites hydroélectriques ont été identifiés pour un potentiel total de 5 700 MW et classés selon leur intérêt . La LPDSE développe une stratégie d'accroissement de la production hydroélectrique (+1 838 MW) et du transport dans le cas du scénario de demande maximum dont le coût est évalué à 3,1 milliards d'euros sur la période 2014 - 2025. Celle-ci englobe toutes les formes d'énergie, et concerne aussi bien l'offre que la demande, en se déployant sur un horizon de 20 ans. Elle fixe les objectifs de desserte solvable et de solutions énergé-

tiques adaptées, par usage, par milieu et par zone. Cette politique s'appuie sur une approche participative qui, à partir d'une vision partagée de l'état des lieux, vise la mise en place d'un cadre harmonisé de développement du secteur énergétique, sur la base des principes suivants : (i) l'accès de l'énergie au plus grand nombre, (ii) une démarche de type développement durable, (iii) une responsabilisation des acteurs concernés, (iv) une prise en compte de la double fonction de l'énergie (développement des activités génératrices de revenus et amélioration des conditions de vie des ménages), (v) une implication des communautés décentralisées et du secteur privé. La priorité est accordée à la mise en valeur du potentiel hydroélectrique, comme source de production d'énergie électrique. Cette abondante ressource présente un potentiel de production annuel de 19 300 GWh. Le Programme national d'amélioration de l'accès à l'électricité, vise à planifier sur le court et le long terme l'électrification de toute l'étendue du territoire.

Réussir la transition énergétique de la Guinée

En dépit de ces efforts, la performance du secteur énergétique demeure faible, en contraste avec les potentialités précitées. Ce faible niveau de performance est lié à : (i) la mauvaise gouver-

nance du secteur, (ii) le déficit d'investissement sur tous ses segments entraînant une insuffisance de la production (par rapport à la demande), (iii) et la dégradation de la qualité des services four-

nis. La SNDD visera à concilier la promotion d'énergies propres accessibles à tous, en développant les énergies renouvelables, avec une minimisation des impacts environnementaux causé par la

consommation énergétiques (déforestation, rejet de gaz à effet de serre, perturbation des écosystèmes, etc.). La Guinée est engagée dans l'initiative SE4all.

Objectif 5.1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies domestiques durables

D'ici 2040, 70% des ménages ruraux utilisent les foyers améliorés

La biomasse constitue la principale source d'énergie, en particulier dans les zones rurales où le bois de chauffe est facile d'accès pour les ménages. L'amélioration de l'efficacité énergétique couplée à une gestion durable des ressources ligneuses pourra réduire de manière efficace la déforestation et par ce biais, contribuer à renforcer les capacités de séquestration carbone du pays.

Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages

Les foyers améliorés seront diffusés dans l'ensemble du territoire en créant une véritable filière à grande échelle (formation des artisans, marketing et communication).

Remplacer les briques cuites par les briques en terre stabilisée (BTS)

La filière BTS sera promue avec 500 à 600 « pondeuses » de BTS (au moins 2/CR) et la formation d'un millier d'ouvriers-maçons sur les techniques de construction à la BTS.

Reboiser des zones dégradées en plantation à vocation énergétique

75 à 80 zones dégradées par l'exploitation minière seront restaurées avec des plantations permettant de produire du bois énergie durable. Le financement des programmes de reboisement et de mise à défens de périmètres forestiers sera inscrit dans les PDL des CR.

Promouvoir une filière durable de charbon de bois

Développer les meules efficaces pour la production de charbon dans des forêts spécialement aménagées.

Renforcer la réglementation et son application.

La législation forestière devra être renforcée (prendre 60 à 75% des textes d'application), appliquée et mieux coordonnée avec la législation énergétique. Là encore, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs.

Objectif 5.2 : Promouvoir les énergies renouvelables

D'ici 2040, le taux d'énergies renouvelables dans le mix énergétique passe de 22% à plus de 44% (indicateur RISE)

La Guinée possède un fort potentiel pour renforcer la présence des énergies renouvelables dans le mix énergétique total. Bien que l'hydroélectricité soit privilégiée par les programmes de la Guinée, plusieurs options sont envisagées par la seconde communication nationale à la CCNUCC, comme la promotion du biogaz en zones rurales ou le développement de l'éolien ou solaire dans des zones à potentiel plus spécifique. La SNDD supporte le développement de l'ensemble des énergies renouvelables, dont l'utilisation est adaptée aux spécificités de chaque zone et fera l'objet d'études d'impacts environnementaux.

Promouvoir le biogaz

Promouvoir le biogaz nécessite d'apporter la technologie nécessaire à la méthanisation. Des kits (bio-digesteurs et brûleurs) pourront être pourvus à au moins 40% des ménages d'agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.

Promouvoir l'énergie hydraulique

Il s'agira principalement de mettre en œuvre les projets de la LPDSE d'ici 2040 c'est-à-dire (i) construire les grands barrages prévus ; (ii) construire des micro barrages hydroélectriques pour alimenter les petites agglomérations et minimiser les coûts de transport ; (iii) coupler les aménagements hydroélectriques à la production de l'eau potable et à l'irrigation partout cela est possible ; (iv) ouvrir la participation du secteur privé et des collectivités.

Promouvoir l'énergie solaire

Pour développer l'énergie solaire, il convient d'apporter la technologie du solaire et de rendre accessible des équipements ce qui passe entre autres par (i) la construction de centrales solaires dans les régions les plus ensoleillées du pays ; (ii) la poursuite de l'installation de lampadaires solaires pour l'éclairage public ; (iv) la mise à disposition les équipements (panneaux, accumulateurs, inverseurs, etc.) y compris la facilitation de leur fabrication in situ.

Promouvoir l'énergie éolienne

De la même manière, la mise à disposition d'équipements sera nécessaire à la promotion de l'énergie éolienne. Des champs d'éoliennes seront installés en partenariat avec le secteur privé.

Renforcer les capacités des acteurs concernés par les énergies renouvelables

Pour l'ensemble des énergies renouvelables, des actions de renforcement des capacités des acteurs seront mises en œuvre, pour former les cibles techniques et favoriser l'émergence de prestataires privés spécialisés.

Développer les instruments financiers et légaux permettant d'accélérer la diffusion des ER

Il s'agit de développer les incitations financières et légales pour favoriser la production d'ER décentralisée dans tous les secteurs (garantie permettant de réduire les risques d'investissement, coût de rachat de l'électricité produite, détaxation à l'import de certains équipements etc.)

Objectif 5.3 : Promouvoir l'électrification des zones rurales et lutter contre la précarité énergétique

D'ici 2040, le taux d'accès à l'électricité passe de 24,7% en 2015 à 100%

Le taux d'accès à l'électricité des populations rurales ne dépasse guère les 2% ; par contre, du fait de leurs difficultés d'accès aux sources d'énergies commerciales, elles recourent systématiquement aux ressources traditionnelles d'énergie telle que le bois énergie issue principalement des forêts naturelles et des résidus agricoles qui couvrent 90% de leurs besoins. L'objectif global pour améliorer cette situation est la satisfaction des besoins énergétiques de l'ensemble des 303 Communautés Rurales de Développement et des zones périurbaines d'importance reconnue.

Renforcer les capacités dans le secteur de l'énergie

Il conviendra d'abord de renforcer les capacités des cadres de la Direction Nationale de l'Énergie et de l'Agence d'électrification rurale ; puis de créer une banque de données énergétiques sur les 303 Communautés Rurales de Développement et autre agglomération d'intérêt.

Appuyer des projets novateurs pour l'accès à l'énergie en zone rurale

Il s'agira de développer des énergies nouvelles et renouvelables principalement pour des villages isolés des réseaux de transport en appuyant (i) la micro hydroélectricité ; (ii) l'énergie solaire ; (iii) l'énergie éolienne ; (iv) la méthanisation et en favorisant le recours aux technologies douces et respectueuses de l'environnement. Des projets d'envergures intégrant tous les besoins à l'échelle villageoise (éclairage, plates formes de transformation et de conservation des produits, et toute autre activité génératrice de revenu) ainsi que les programmes envisageant des interconnexions pour la mise en commun de l'énergie produite et alléger sa gestion seront soutenus. .

Améliorer le cadre juridique et réglementaire pour favoriser les partenariats privés et publics

Il s'agira de faire recours au secteur privé à travers des concessions et la mise en place d'un fonds d'électrification rurale. En plus des financements du gouvernement, des mécanismes de développement propre, aux Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'Environnement Mondial et à la Facilité Énergie de l'Union Européenne pourront être sollicités.

Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir l'accès équitable à l'énergie

Il s'agit d'inclure le principe de solidarité dans l'accès à l'énergie, et de soutenir les populations les plus défavorisées.

Axe 6 : Promouvoir une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable



Depuis son indépendance, le progrès du pays a buté sur les crises, les violences politiques et le manque de respect des droits de l'homme. Cette situation a considérablement entravé la construction d'un état de droit et le développement. La fragilité institutionnelle, les crises politiques et sociales ont eu un impact négatif sur l'accès aux services de base pour la population et des conséquences qui ont particulièrement handicapé les progrès du pays. Un exemple suffit à démontrer l'impact négatif de l'instabilité créée par cette fragilité sur le développement : entre 2007 et 2010, période pendant laquelle l'instabilité et la violence ont culminé, le pays a perdu 10 places dans le classement de l'IDH; signe de la dégradation de la qualité de vie de sa population. À cette date (2010), selon le Fonds de consolidation de la Paix des Nations Unies, 70% des guinéens vivaient avec moins de 1,25 USD par jour contre 23,3% des ivoiriens et 33,3% des sénégalais . Le développement, la paix et la sécurité sont indissociables l'un de l'autre et se renforcent mutuellement. Le développement d'une culture de développement durable rime donc pour la République de Guinée avec la paix et la stabilisation du climat social et politique.

Contestation, violence et fragilisation de l'Etat

La Guinée vit depuis les années 2000 une situation de fragilité due en grande partie à une constellation récurrente de conflits et de violences à travers le territoire national. Cette situation constitue un obstacle majeur au développement en mettant en péril, de façon répétitive, malgré les efforts déployés pour relancer l'économie du pays et lutter contre la pauvreté. Différents facteurs ont contribué à perpétuer le climat de violence et d'instabilité en Guinée depuis 2007. Entre autres, la mauvaise gouvernance a abouti à une perte de légitimité et d'autorité de l'État, créant de fait un terrain propice à la violence, au désordre et à différents types de conflits. Si la période 2005-2011 a été particulièrement tumultueuse (quatre changements de régimes et un processus électoral douloureux en 2010), la période post-électorale (2011 à aujourd'hui) a été marquée par une certaine accalmie sur l'ensemble du territoire national. Cependant cette stabilité n'a été que très relative en matière de paix, de sécurité et de progrès dans le respect des droits de l'homme. En effet, le pays a été régulièrement perturbé par l'organisation de plusieurs manifestations de l'opposition et des centrales syndicales pour protester d'une part contre le manque de transparence dans l'organisation des élections (législatives et communales) et d'autre part, contre les conditions de vie précaires des travail-

leurs. Ces événements ont souvent entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. S'y est ajoutée l'épidémie à virus hémorragique Ebola (EVHE) en 2014 et 2015. La psychose engendrée par cette maladie au sein de la population a entraîné des soulèvements et des actions de brutalité à l'encontre des autorités et du personnel médical. Une stratégie de relance et de résilience post Ebola a été par la suite élaborée en Mars 2015 visant à permettre au pays de se remettre des conséquences de l'épidémie et renforcer sa résilience face à d'éventuelles crises similaires. La stratégie accordait entre autres, une importance primordiale à la cohésion sociale fortement malmenée et à la gouvernance sur toutes ses formes, tant les événements enregistrés à travers le pays durant Ebola ont montré l'énorme fossé qui séparait les populations et l'administration d'État.

Les changements dans l'environnement institutionnel, judiciaire et sécuritaire

Sur le plan institutionnel, l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, la Haute Autorité

té de la Communication et le Médiateur de la République ont été mis en place. Des documents cadres de développement ont également été élaborés dont les plus importants sont la Vision 2040 et le PNDES. Une stratégie nationale de prévention des conflits et de consolidation de la paix a aussi été mise en place. Mieux, la plupart des secteurs dispose à ce jour de politiques sectorielles formulées ou actualisées dans la période avec le concours des PTF. Malgré le contexte Ebola, la réforme des institutions judiciaires et sécuritaires,

ainsi que de celles chargées de la gestion urbaine et municipale dans le but de leur conférer les capacités techniques et opérationnelles requises pour accomplir leurs missions dans le respect des standards internationaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme a été initié et des pas importants ont été réalisés. La réforme du secteur de la justice a été marquée récemment par l'installation du Conseil supérieur de la magistrature et l'application du statut particulier des magistrats garantissant leur

indépendance et améliorant substantiellement leur traitement salarial. La mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, quant à elle, est entrain de renforcer la quiétude dans la cité en ramenant la discipline au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Les institutions judiciaires et sécuritaires disposent désormais d'un arsenal de textes légaux et réglementaires prenant en compte les dispositions requises pour la protection des droits de l'Homme.

Objectif 6.1 : Consolider la paix et la sécurité comme socle du développement durable

D'ici 2040, au moins 4000 acteurs sociaux et politiques par région naturelles sont formés aux notions de paix et de sécurité.

La faible culture démocratique fait que toutes les échéances politiques (élections) constituent des périodes à risque pour la paix en Guinée. En outre, d'autres facteurs comme la rareté des ressources et le changement climatique figurent au nombre des facteurs de crises et de conflits dans le pays. Enfin la distribution inéquitable des ressources nationales et le manque de perspectives offertes à la jeunesse largement majoritaire dans le pays demeurent des facteurs hostiles à l'instauration d'une paix durable dans le pays. Les efforts de consolidation de la paix sont donc à promouvoir en accompagnant le gouvernement, les acteurs politiques et sociaux notamment les jeunes à l'instauration d'un dialogue politique sincère et permanent, à la prévention et la réponse aux cas de violences, afin d'instaurer un climat de paix et de sécurité préalable à l'engagement du pays dans une voie de développement durable.

Mettre en place des cadres de concertation et de dialogues sur les problèmes politiques et sociaux nécessitant un consensus national ou local

Dans ce cadre, en collaboration avec les programmes sectoriels concernés et les PTF, il s'agit de renforcer le dialogue politique entre les différents courants politiques afin de pacifier l'espace politique avant et après les échéances électorales.

Appuyer la mise en œuvre des accords de paix et celles issues des dialogues politiques

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la paix seront organisées avec toutes les forces vives : les religieux, les sages, les femmes, les hommes, etc.

Renforcer les capacités des acteurs de tous les bords politiques et des jeunes

La société civile doit être aidée pour acquérir les compétences nécessaires à jouer son rôle de veille citoyenne entre l'État et les parties politiques, entre l'État et les citoyens, et la défense des libertés. De plus, les textes de loi et règlements en vigueur seront vulgarisés afin que tous les citoyens puissent veiller à leur application effective, dans un système où la bonne gouvernance aura été établie.

Renforcer la réponse judiciaire aux violences et la lutte contre l'impunité

Le personnel de police et de justice sera formé sur les notions de violences et impunités (200 personnes par an). Les capacités des Forces de défense et de sécurité seront renforcées au niveau de leurs unités d'intervention et les services de renseignement. Il s'agit enfin de mettre en place des unités de police et de gendarmerie spécialisées dans le maintien professionnel de l'ordre.

Lutter contre la drogue, l'alcoolisme et la circulation des armes (légères)

Des actions préventives et des programmes de prise en charge des jeunes victimes de la drogue et de l'alcoolisme seront mises en place dans les différentes régions en concertation avec les services compétents. Les auto-

rités locales pourront ainsi mettre en place une police de proximité au niveau local.

Améliorer la participation des jeunes dans le débat politique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques

Des programmes/projets visant la formation, la sensibilisation et l'employabilité des jeunes seront appuyés.

Renforcer à l'aide des Institutions la prévention des violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre feront l'objet de campagnes de sensibilisation mise en œuvre par les institutions, afin d'atteindre un taux de femmes excisées de 0% et une diminution des mariages précoces, qui passera également à 0% pour les moins de 18 ans.

Renforcer la réforme du secteur de la sécurité

Il s'agit d'accompagner la grande réforme du secteur de la sécurité avec pour objectif de créer une Armée républicaine au service de la stabilité sociopolitique du pays : redéfinir les fonctions des forces de défense et de sécu-

rité, éduquer et professionnaliser les forces, restaurer la justice, recréer des relations de confiance civilo-militaires et penser à la réconciliation nationale. Les acquis suivants seront renforcés : (i) l'adoption d'une politique nationale de défense et de sécurité ; (ii) le casernement des militaires et de la démilitarisation de la ville de Conakry ; (iii) l'adoption de la première loi de programmation militaire ; (iv) l'équipement des forces de sécurité pour une meilleure mobilité des brigades ; (v) l'amélioration des relations civilo-militaires avec des progrès significatifs dans la matérialisation du concept Armée-Nation ; (vi) la réinstauration de la discipline dans les rangs de l'armée par la mise en place des conseils de discipline, des conseils d'enquêtes et du Tribunal militaire ; (vii) l'élaboration du statut spécial de la Police Nationale, etc. La justice sera renforcée pour être à la fois forte et compétente capable de poursuites judiciaires des auteurs de violences au sein de l'appareil sécuritaire dans son entièreté. Une police de proximité pourra être instaurée pour davantage sécuriser les citoyens au niveau local. Enfin, étant donné que le terrorisme sévit dans la région, les forces de défense et de sécurité seront renforcées à l'effet d'être capables de prévenir (renseignements) et au besoin d'intervenir avec promptitude et professionnalisme.

Objectif 6.2 : Renforcer le tissu social entre les différentes composantes ethniques du pays et l'harmonie entre droits coutumier et moderne

D'ici 2040, la Guinée ne connaît plus de violences intercommunautaires.

Le développement durable de la Guinée nécessite la pacification des relations sociales et la reconstruction de l'unité nationale.

Développer la culture du civisme et de la tolérance

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté seront réalisées à travers le pays en collaboration avec les services et les institutions compétents dans ce domaine. Ces campagnes s'appesantiront sur des notions élémentaires mais très faiblement mises en valeur en Guinée comme les droits et devoirs du citoyen, le respect des institutions et des personnes qui l'incarnent, le respect et l'application de la loi, etc., le militantisme politique, les droits et libertés dans un État de droit.

Impliquer les leaders religieux dans la sensibilisation pour la paix

Les leaders religieux jouissent en général d'un immense prestige et d'une influence certaine au niveau local et national. C'est pour cela que l'Imam de la Grande Mosquée de Conakry et l'archevêque de Conakry ont été désignés en 2016 pour piloter les consultations nationales initiées en vue de la Réconciliation nationale. Cet exemple montre combien le pays gagnerait à impliquer au niveau local et national les responsables religieux pour tout ce qui concerne la sensibilisation pour la paix..

Identifier et mettre en valeur les mécanismes traditionnels de résolutions des conflits

Des études approfondies seront menées aux fins d'identifier les mécanismes traditionnels jadis employées pour favoriser la coexistence pacifique des ethnies, prévenir et résoudre les conflits.

Mettre en place des structures de veille et d'alerte précoce pour prévenir et pour gérer les conflits

Au niveau local, des structures de veilles et d'alertes précoces seront mises en place pour prévenir et pour gérer les conflits.

Instaurer la culture du respect des textes de loi, y compris l'application correcte des décisions de justice et élaborer un code civil intégrant le droit coutumier

Bien que non reconnue officiellement, le droit coutumier continue de régir beaucoup de pratiques et de comportement dans le pays au détriment du droit dit moderne sensé être le seul recours. Cette situation aboutit à des incohérences parfois gênantes là où l'établissement de connexions pertinentes pourrait régler un certain nombre de situations. Il s'agira de promouvoir une réflexion approfondie dans le sens de mettre en cohérence le meilleur du droit traditionnel avec les textes de loi adoptés par l'Assemblée nationale. La réalisation de ce code passera par la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs sociaux au niveau de toutes les localités et un débat national sur la question.

Objectif 6.3 : Promouvoir la culture comme levier de développement durable

D'ici 2040, toutes les CR portent des projets d'animation pédagogique sur le patrimoine culturel.

La culture constitue le 4ème pilier du développement durable, qui s'est ajoutée aux 3 autres piliers lors du Sommet de Johannesburg en 2002. Facteur de cohésion social et de diversité, d'identité territoriale et de rayonnement, la diversité culturelle doit être prise en compte dans les stratégies de développement durable qui renforce et crée des liens entre tous les piliers. Il s'agira d'intégrer le développement durable à la culture locale et de renforcer une culture commune de développement durable par la culture.

Promouvoir les activités culturelles favorisant la protection et la valorisation de l'environnement

Les aspects et pratiques culturelles en faveur de la protection de l'environnement seront promus et les savoirs locaux et ancestraux seront valorisés. En effet, chaque communauté possède en Guinée un certain nombre de rites, de pratiques et de croyances favorables à la préservation durable de l'environnement. Les mares sacrées par exemple, où l'interdiction de couper du bois est formelle aux abords ou la pêche autorisée un jour par an pour toute la communauté en constituent l'illustration. Ces pratiques seront recensées et préservées.

Préserver l'identité culturelle et la diversité des savoir-faire locaux

L'identité culturelle sera protégée et valorisée au travers de programmes de valorisation du patrimoine (journées de patrimoines, mise en place de lieux de partages culturels, etc), et les savoirs faire locaux comme l'artisanat seront valorisés. Le tourisme et l'entreprenariat culturels seront encouragés.

Promouvoir une société inclusive et tolérante

Il s'agit à la fois de préserver la culture locale tout en promouvant la diversité et la mixité culturelle, et ceci grâce à une société inclusive et tolérante. Ceci passe par des actions de sensibilisation et de cohésion sociale et de lutte contre toutes sortes de discriminations.

Promouvoir la loi FRIA

Des actions de communication soutiendront le principe de la loi FRIA, qui vise à planter un arbre à chaque événement significatif tel que les mariages et baptêmes. Par exemple, la SNDD soutiendra la plantation d'un arbre par naissance.

Objectif 6.4 : Assurer l'intégration régionale en matière de développement durable

D'ici 2040, la valeur des échanges avec les pays limitrophes passe de 3% à 30%.

La Guinée est membre de deux organisations sous régionales, la CEDEAO et l'Union du Fleuve Mano, qui visent toutes les deux l'intégration sous régionale à travers la circulation sans entraves des personnes, biens et marchandises dans leurs espaces respectifs. La charte de la CEDEAO ne reconnaît expressément qu'aucun des pays membres de la région ne peut s'épanouir isolément ni du point de vue économique ni du point de vue sécuritaire et qu'en conséquence, la mise en commun des potentialités des pays membres est une condition de progrès partagés. La SNDD appuiera les efforts du pays en visant son intégration à ces deux entités sous-régionales, dans une logique de coopération, principe clé du développement durable.

Développer les échanges avec les pays limitrophes

Il s'agira dans le cadre de l'intégration sous régionale du pays à renforcer les capacités des services de douane par la formation, l'équipement et la construction des infrastructures appropriées (bureaux/postes de douanes et logements).

Encourager la libre circulation des hommes et leurs biens dans la sous-région

La construction/réhabilitation des routes transfrontalières ainsi que des routes et pistes reliant les zones de production aux différents marchés des pays frontaliers sera également entreprise en relation avec les autorités concernées

Encourager la mutualisation des efforts visant la sécurité

Dans le domaine de la sécurité, il sera question d'appuyer essentiellement la mutualisation du renseignement et particulier en ce qui concerne la prévention du terrorisme et la circulation des armes légères.

Favoriser la gestion concertée des ressources transfrontalières

Des cadres de concertation seront mis en place pour une gestion concertée des ressources naturelles partagées avec les pays limitrophes, dont la gestion équitable et durable est un enjeu majeur de cohésion et d'intégration régionale.

Axe 7 : Promouvoir le genre, l'équité, la formation et des emplois verts pour les jeunes



Des inégalités très marquées

En Guinée, le statut social des femmes reste encore largement régi par des règles et pratiques coutumières les subordonnant aux hommes, avec comme effets, la persistance de plusieurs formes de violences ainsi que d'autres discriminations. Au niveau de la gouvernance, en dépit des efforts consentis par endroits, la participation des femmes et des jeunes au débat public concernant les affaires de la cité demeure peu significative. Ainsi, malgré leur forte implication dans les processus électoraux, les femmes sont peu nombreuses aux postes de responsabilités politiques. Sur la base du diagnostic établi dans le document de Politique Nationale du Genre, les femmes représentaient (en 2015) 22% des parlementaires et seulement 2% des maires. Les femmes et les jeunes sont pratiquement absents des conseils de district ou de quartier qui continuent de fonctionner sur la base des pratiques traditionnelles de pouvoir.

En dépit des conventions de l'OIT que la Guinée a ratifié (52 conventions internationales portant sur les droits fondamentaux du travail), il existe des écarts de revenus entre travailleurs et travailleuses et dans le domaine de la protection sociale où la puissance paternelle appliquée est souvent source de discriminations défavorables

aux femmes. De plus, elles occupent, pour l'essentiel, des statuts professionnels situés à des échelons subalternes avec 63% dans la hiérarchie C, 24% dans la hiérarchie B et 14% dans la hiérarchie A .

De plus, les femmes guinéennes doivent faire face à des disparités pour ce qui est de : (1) leur accès au financement (crédit, subventions ou autres) et à des technologies appropriées, ce qui contribue à les confiner à des méthodes et systèmes d'exploitation très peu productives et rémunératrices et à limiter les initiatives en matière d'activités génératrices de revenus ; (2) l'analphabétisme et les stéréotypes qui empêchent les femmes de se lancer dans des secteurs non traditionnels plus lucratifs et qui les confinent dans des stratégies fondées sur la solidarité et l'exploitation de réseaux établis entre femmes à travers les groupements et associations de base. Dans le domaine de la santé, le pays a un profil de risque élevé en ce qui concerne les décès maternels (724 pour 100.000 naissances vivantes). Cela traduit un faible accès aux droits et services sociaux de base. Ainsi, les femmes ont représenté 53% des personnes infectées par l'épidémie Ebola entre 2014 et 2015. Dans certaines zones, ce pourcentage a même été beaucoup plus important comme dans la préfecture de Guéckédou (62%) et Téliémélé (74%) .

Par ailleurs, les violences

faites aux femmes restent un phénomène préoccupant en Guinée . 91,2% des femmes ont subi des violences au cours de leur vie. Dans 76,5% des cas il s'agit de violences physiques tandis que 49,7% des cas concernent des formes de violences sexuelles. Parmi les formes les plus répandues, on relève les mutilations génitales féminines (97%), les mariages précoces et les violences conjugales (85%).

D'autres groupes souffrent d'inégalités profondes comme les personnes vivant avec un handicap. Certaines considérations traditionnelles, voire religieuses continuent à soutenir que le handicap constitue une malédiction ou pire le fardeau d'un péché. Ces préjugés et la méconnaissance de la problématique du handicap font que les personnes handicapées demeurent une catégorie socialement marginalisée qui souffre de difficultés d'accessibilité aux besoins sociaux de base, de l'absence de représentation sociale et politique, des équipements publics qui n'intègre pas suffisamment la spécificité du handicap, etc. Cette situation est en déphasage avec la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées à laquelle le pays a souscrit. Celle-ci demande « d'autonomiser les personnes handicapées, assurer leur participation et garantir l'égalité des chances pour tous ».

Politiques et instruments mis en œuvre par la Guinée pour lutter contre les inégalités

Le Gouvernement guinéen a adopté en Janvier 2011 la Politique Nationale de Genre (PNG), qui vise la réduction des disparités fondées sur le sexe : elle promeut l'équité, la justice sociale, la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'élimination des inégalités entre les sexes et à la création de meilleures conditions de vie pour toutes les couches sociales, notamment les femmes et les jeunes. Le pays s'est également doté de textes juridiques qui garantissent

le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes : par exemple la Constitution mai 2010 qui pose le principe général de non-discrimination et garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans les domaines politiques, économiques, sociaux et culturels. D'autres documents encouragent, voire imposent l'égalité du genre en Guinée tels que le PNDES ; la lettre de politique de développement humain (LPDH) ; le programme National de développement Humain (PNDH) ; la Politique nationale de promotion féminine; la Politique nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; la Politique de promotion et de protection de l'enfance ; le Code du travail ; le Code civil révisé ; le Code foncier et domaniale ; le Code pénal ; le Code des collectivités décentralisées,

etc. Pour créer les synergies nécessaires au progrès dans les différentes politiques sectorielles, des mécanismes ont été mis en place. Ainsi, (i) une Cellule genre a été installée dans tous les ministères, (ii) Un groupe thématique genre élargi a été institué entre les différents ministères, les institutions nationales et internationales impliquées dans les questions du genre, (iii) un Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires a été installé, (iv) des Comités régionaux de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ont été implantés dans toutes les régions, (v) le Comité national pour l'abandon des mutilations génitales féminines/excision - MGF /E a été créé, et (vi) le Comité de suivi des recommandations de la CEDEF et des comités régionaux a aussi été créé.

Objectif 7.1 : Arrêter les violences basées sur le genre (y compris les mutations génitales)

D'ici 2040, le taux d'excision des filles de 96% actuellement baisse à moins de 10% et le taux de mariage d'enfants atteint 0%

Dans l'approche de la SNDD, la lutte contre les VBG doit constituer un élément important de consolidation de la paix en Guinée et du renforcement de l'unité nationale. La prévention des violences sexuelles, des mutilations génitales féminines (MGF) et du mariage des enfants sont des priorités de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

Développer la prévention des VBG notamment les violences sexuelles, l'excision et le mariage d'enfants

Il s'agit de réaliser un diagnostic participatif sur les problématiques des cas de violences faites aux femmes pour en saisir tous les aspects et les conséquences. Puis des stratégies adéquates seront conçues pour guider la lutte contre ces violences. Elle soutiendra également la vulgarisation des textes juridiques et réglementaires édictés dans le sec-

teur et généralement ignorés ou mal appliqués. L'information et la sensibilisation sur les VBG seront maintenues et intensifiées de même que la prise en charge psycho-médicale adéquate des cas identifiés. Un appui spécifique sera consenti aux fins de reconversion des exciseuses dans des activités génératrices de revenus.

Améliorer la représentativité des femmes et des jeunes dans les sphères de décision

Les capacités des femmes seront renforcées dans les principaux ministères et collectivités. La dimension genre se verra être mieux intégrée dans le travail d'analyse, les études d'impact des politiques, la planification et la gestion des programmes et projets, l'allocation des ressources, le budget national.

Renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes par le développement des ac-

tivités génératrices de revenus

Il s'agit de : (i) la multiplication des programmes de micro crédit permettant l'accès des femmes aux ressources productives; (ii) la sécurisation des terres, la diversification des cultures et le renforcement du savoir des femmes dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et non agricoles avec contrôle sur les revenus ; (iii) la promotion de l'entrepreneuriat féminin au sein du secteur privé ; (iv) la prise

en compte des besoins des femmes dans le secteur informel ; (v) la promotion des technologies appropriées et des MIT permettant d'alléger le travail domestique des femmes et enfants.

Assurer la prise en charge des victimes de violences

Un appui sera fait à la prise en charge psycho-médicale et ainsi qu'à l'insertion socio-économique des victimes.

Objectif 7.2 : Promouvoir les métiers verts et assurer la répartition équitable de l'emploi et des revenus pour les femmes et des jeunes

D'ici 2040, au moins 15 000 emplois verts ont été créés.

Malgré leur forte contribution au développement, la répartition du revenu national se fait en défaveur des femmes et des jeunes. En milieu rural par exemple où les femmes représentent jusqu'à 80% des effectifs dans les activités économiques, elles doivent faire face à des discriminations dans l'accès aux ressources productives (accès au crédit, terre, etc.) limitant ainsi leur chance de profiter des retombées des revenus créés. De grandes disparités, sont également observées dans les différents domaines de l'emploi. La transition écologique et sociétale offre cependant de nouvelles opportunités de création d'emplois verts, qui pourraient soutenir l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes.

Travailler à l'autonomisation des femmes et des jeunes par le développement de l'entrepreneuriat social et environnemental

Il s'agit de développer le réseau de financement (MUFFA) des activités génératrices de revenu pour les femmes. Des programmes d'amélioration de l'employabilité des jeunes seront soutenus, en accompagnant les jeunes dans la recherche de leur premier emploi. Pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés, des programmes d'insertion socio-économiques seront mis en place dans les domaines de l'entrepreneuriat social et environnemental et incluront des formations.

Développer des métiers verts à destination des jeunes

Dans un premier temps, le potentiel de création de métiers verts pour les jeunes sera analysé (métiers de gestionnaire de la nature par exemple). Les secteurs économiques verts seront soutenus, comme le développement d'industries respectueuses de l'environnement ou le développement du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et de la culture, etc.

Développer les compétences des femmes et des jeunes pour les métiers verts

Il s'agit d'évaluer les besoins en formation, d'intégrer les compétences requises dans les cursus actuels et développer de nouveaux modules de formation adaptés. Des programmes spécifiques de renforcement des capacités (gestion, production) seront attachés à cette initiative dans le but d'améliorer les compétences.

Accroître l'alphabétisation (fonctionnelle) des femmes

L'alphabétisation tiendra une place de choix dans tous les programmes d'autonomisation des femmes.

Informer et éduquer sur l'équité et le genre

Des progrès substantiels restent à réaliser pour ce qui concerne le genre et l'équité dans le pays. La SNDD s'impliquera auprès des communautés et auprès de l'Etat pour la mise en place à l'échelle locale et à l'échelle nationale de programmes de sensibilisation et d'éducation dans ce sens.

Objectif 7.3 : Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux instances de prise de décisions dans le développement durable

D'ici 2040, 50% des instances de prise de décisions sont représentées par des femmes

L'accès des femmes et des jeunes aux instances de prise de décisions demeure régi par la tradition et peu d'efforts sont réellement consentis pour renverser la tendance. En effet, la loi considérée comme une « avancée » prévoit un quota de 30% pour les femmes sur toutes les listes électorales, alors que celles-ci représentent en Guinée plus de 50% de la population. La récente révision du Code Civil révisé en 2002 n'a jusqu'à ce jour pas été promulguée par le Chef de l'État pour des contradictions tenant, entre autres, à la légalisation de la polygamie. L'accès des femmes et des jeunes aux instances de prises de décisions revêt un caractère essentiel dans l'exercice des droits fondamentaux notamment dans le cadre des concertations relatives au développement durable qui se veulent inclusives.

Appliquer le principe de la parité de représentation (50% des femmes) dans toutes les instances de décision

Des actions de plaidoyer seront réalisées dans le sens de modifier la législation actuelle et d'une évolution vers la parité. La SNDD appuiera les initiatives et actions sensibles en genre dans le secteur juridique, judiciaire et politique et encouragera l'Intégration du genre dans les politiques et stratégies développées les secteurs juridiques et de la gouvernance.

Renforcer la formation des femmes pour qu'elles puissent assumer cette parité

Parallèlement aux actions de plaidoyer, des programmes spécifiques de formations viseront les organisations féminines et les femmes en général pour accroître leur capacité à assumer les nouvelles obligations qui découleront de la parité. En outre, des programmes d'informations sensibilisation seront mis en œuvre pour une meilleure compréhension des textes de loi et leur application effective. La SNDD renforcera également les capacités en genre des agents de la justice, fonction publique, décentralisation, OSC, Syndicats, etc.

Objectif 7.4 : Inclure les personnes vivant avec handicaps dans les actions de développement durable

D'ici 2040, le taux de scolarisation des enfants handicapés passe de 0 à 100% en 2040.

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (2014) a dénombré 155 885 personnes handicapées sur une population résidente des ménages ordinaires de 10 503 132 habitants en Guinée soit 1,5% de l'effectif total de la population. L'estimation moyenne des Nations-Unies est de 15% de la population globale. La SNDD visera à renforcer les actions permettant l'appui et l'inclusion de ce groupe de la population guinéenne, en s'appuyant sur les opportunités créées par l'emploi vert.

Mettre en place des actions en appui direct aux personnes handicapées

Les actions seront (i) l'identification et le recensement des personnes handicapées ou mendiantes sans abri ; (ii) l'appui matériel pour la mobilité en faveur des handicapés moteurs ; (iii) la prise en charge sanitaire ; (iv) la collecte et la distribution gratuite d'aides techniques (appareils auditifs, fauteuils roulants, béquilles, etc.). Dans le domaine de l'éducation, l'organe de mise en œuvre de la SNDD veillera à la scolarisation des handicapés et des enfants de handicapés (avec la dotation des écoles spéciales en matériels didactiques spécifiques) et à l'appui à la formulation de modules de formation d'éducateurs spécialisés.

Renforcer le dispositif législatif pour l'insertion des personnes vivant avec un handicap

La SNDD soutiendra l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation d'une loi portant promotion et protection des personnes handicapées. Elle soutiendra l'appui aux pouvoirs

publics et aux collectivités décentralisées pour l'élaboration et la mise en œuvre de Politiques, Programmes et Mécanismes de protection et de promotion des personnes handicapées. La mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées et la vulgarisation de la Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées.

Appuyer l'insertion socio-économique des personnes handicapées

La SNDD renforcera l'insertion socio-économique des personnes handicapées par (i) la mise en place d'un fonds de crédit pour soutenir les activités des personnes vivant avec un handicap (ii) l'extension et la viabilisation des centres d'apprentissage de métiers pour personnes handicapées, incluant des formations sur les métiers verts; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des organisations des personnes handicapées.

LIGNES D'ACTION PAR AXES STRATÉGIQUES

Axe stratégique 1 : Promotion d'une bonne gouvernance

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS FG) ¹
Renforcer le rôle des acteurs engagés pour le développement durable	<p>Nombre de rapports annuels de suivi de la mise en œuvre de la SNDD élaborés. Cible : 1 par an.</p> <p>Nombre d'entreprises ayant élaboré une stratégie RSE. Cible : 50</p> <p>Nombre d'associations accompagnées d'ici à 2021 Cible : 50</p>	<p>1.1.1. Renforcer les capacités des institutions en charge du développement durable</p> <p>1.1.2. Promouvoir les démarches de responsabilité sociale et environnementale des entreprises</p> <p>1.1.3. Renforcer l'action des associations d'environnement et de développement durable et leur participation à la SNDD</p>	<p>CNEDD</p> <p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>Entreprises</p> <p>Associations</p>	<p>Constitution de mai 2010</p>	<p>1</p>
Consolider et approfondir le rôle des collectivités locales dans le développement durable de leur territoire	<p>% de collectivités locales ayant nommé un point focal DD Cible : 100%</p> <p>% des CR qui sont dotées des ressources humaines maîtrisant la fiscalité environnementale Cible : 100%</p> <p>% des CR qui assurent elles-mêmes la planification et la mise en œuvre des actions de DD Cible : 100%</p>	<p>Renforcer les capacités des acteurs aux niveaux décentralisés</p> <p>Renforcer les capacités des collectivités territoriales en développement économique local</p> <p>Inscrire les collectivités territoriales dans une démarche de développement durable</p>	<p>Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD)</p> <p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>CR</p>	<p>Politique nationale de décentralisation</p> <p>PNGDE</p> <p>PNDES</p>	<p>5 717</p> <p>8 575,5</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS FG) ¹
Assurer une gestion transparente des ressources et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale.	<p>Classement de la Guinée à l'indice de perception de la corruption Cible : 3 premiers africains</p> <p>Nombre d'écotaxes en vigueur Cible : 3</p> <p>Entrée en vigueur d'une comptabilité environnementale Cible : janvier 2022</p>	<p>1.3.1. Rendre effective l'obligation de rendre compte</p> <p>1.3.2. Travailler à un pilotage budgétaire par objectif et indicateurs de résultats et instaurer une gestion budgétaire en incluant des critères socio-environnementaux nouveaux</p> <p>1.3.3. Appuyer le parlement à jouer pleinement son rôle en matière d'élaboration et de contrôle budgétaire</p> <p>Reformer le système de contrôle d'Etat</p> <p>Favoriser l'accès du public à l'information financière</p> <p>Associer les PTF à la mise en œuvre et au suivi des activités y relatives</p>	<p>Primature</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère des finances publiques</p> <p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD)</p>	<p></p> <p>PNDES</p>	<p>1 429,25</p> <p>2 858,5</p> <p>1 429,25</p> <p>2 858,5</p> <p>1 29,25</p>
Réformer la gouvernance des secteurs privés et informel en vue d'appuyer une croissance économique verte	<p>Taux de croissance du PIB. Cible :> 10%</p> <p>Part des produits transformés dans les exportations. Cible : 20%</p> <p>Nombre de filières structurées Cible : 5.</p>	<p>Améliorer l'accompagnement des porteurs de projets d'investissement d'appui/encadrement des entreprises en activité</p> <p>Faciliter les exportations</p> <p>Mettre en place un centre d'incubateurs du secteur informel</p> <p>Mettre en place des Comités techniques nationaux du climat des affaires et de la durabilité environnementale</p> <p>Développer la chaîne de valeurs</p>	<p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Ministère en charge de la promotion du secteur privé, de l'industrie et des PME</p>	<p></p> <p>PNDES</p>	<p>19 353</p> <p>154 826</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS FG) ¹
Réformer la gouvernance du secteur minier	Nombre de pôles miniers durables et à forte valeur ajoutée créés dans le pays Cible : 4	<p>Déconstruire le modèle d'exploitation fondé sur le découplage du secteur minier avec les autres secteurs</p> <p>Promouvoir la transformation locale des matières premières</p> <p>Améliorer l'efficacité du dispositif des études d'impact sur l'environnement</p> <p>Veiller au respect strict de la conformité environnementale et du contenu local</p>	<p>Primature</p> <p>Ministère de l'Industrie et des PME</p> <p>Ministère en charge des Mines</p> <p>Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD)</p> <p>Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts</p>	<p>PNDES</p> <p>Politique minière</p>	2 858,5
Appuyer et développer la finance durable	Part de l'investissement socialement responsable par rapport à l'investissement total de chaque établissement Cible : 1%	<p>Encourager les investissements socialement responsables (ISR)</p> <p>Renforcer la transparence des entreprises</p> <p>Développer les mécanismes de finance climat</p>	<p>Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Ministère en charge des investissements privés</p>	<p>PNDES</p> <p>NDC</p>	

Axe stratégique 2 : Promotion du développement humain et de l'accès aux services sociaux de base

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS GNF)
Améliorer la santé pour tous	<p>% de personnes ayant accès à une couverture médicale Cible : 100%</p> <p>% d'enfants vaccinés par CR Cible : 100%</p>	<p>Renforcer les capacités financières, techniques et humaines du système de santé pour un accès universel aux soins de santé</p> <p>Améliorer la qualité des services et prestations</p> <p>Mettre en place un système de santé résilient aux chocs</p> <p>Renforcer le système de santé notamment aux niveaux préfectoral et communautaires pour augmenter l'accès et l'utilisation équitable des services de santé</p> <p>Promouvoir la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées</p>	<p>Ministère de la Santé</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance</p>	<p>Politique Nationale de Santé</p> <p>PNDES</p>	<p>41,799</p> <p>16,624</p> <p>11,914</p>
Favoriser l'éducation pour tous	<p>% de scolarisation des enfants Cible : 100%</p> <p>% de scolarisation des jeunes filles Cible : 100%</p> <p>% d'achèvement de la scolarité Cible : 100%</p>	<p>Renforcer les capacités d'accueil du système éducatif</p> <p>Mettre en place des mesures incitatives pour lutter contre les abandons</p> <p>Promouvoir la gratuité réelle de l'éducation</p> <p>Renforcer la capacité du système éducatif à prendre en charge les couches les plus vulnérables et le genre</p>	<p>Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance</p> <p>Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation</p>	<p>Programme Sectoriel de l'Éducation 2015-2017</p> <p>Politique Nationale de Genre</p>	<p>1 000</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS GNF)
Rendre l'eau potable disponible pour tous	Taux d'accès à l'eau potable Cible : 100%	Réhabiliter et étendre les systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains Réhabiliter et développer les points d'eau potable en milieu rural Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'eau	Ministères en charge de l'énergie et de l'hydraulique (MEH) Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD) Ministère en charge de l'hydraulique	Politique nationale de l'eau	24,8 439

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS GNF)
Améliorer l'accès aux services d'assainissement la gestion des déchets et la préservation de la ressource en eau	<p>Taux d'accès à un système hygiénique de débarras des ordures Cible : 90%</p> <p>Taux d'accès à des toilettes hygiéniques Cible : 90%</p>	<p>Renforcer les systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains</p> <p>Améliorer l'accès des ménages des zones rurales à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables à travers l'ATPC</p> <p>Développer et entretenir les toilettes publiques dans les lieux de concentration des centres urbains</p> <p>Développer les « bonnes pratiques » en matière d'hygiène</p> <p>Renforcer et mettre en œuvre le cadre réglementaire de préservation de la qualité des ressources en eau</p> <p>S'adapter aux effets du changement climatique</p>	<p>Ministère de la ville et de l'Aménagement du territoire (MVAT)</p> <p>Ministère de l'Habitat</p> <p>Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation</p> <p>CR</p> <p>Ministère de la santé</p>	<p>Politique nationale de l'assainissement</p> <p>Politique nationale de l'eau</p> <p>Code de l'environnement</p>	n/a
Promouvoir un urbanisme et un habitat durables et favoriser les logements sociaux	<p>% de la population urbaine vivant dans des habitats précaires Cible : < 2%</p>	<p>Prendre en compte le développement durable dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier</p> <p>Améliorer la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier</p> <p>Intégrer les problématiques de préservation de la biodiversité urbaine dans les politiques</p> <p>Promouvoir la production à grande échelle de logements décents à des coûts modérés</p> <p>Actualiser le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) orienté vers le développement durable</p>	<p>Ministère de la ville et de l'Aménagement du territoire MVAT</p> <p>La Société Nationale d'Aménagement et Promotion Immobilière (SO.N.A.P.I) ;</p> <p>Ministère de la ville et de l'Aménagement du territoire MVAT</p>	<p>Politique Nationale de l'Habitat (Vision Habitat 2021)</p>	n/a

Axe stratégique 3 : Développer une Agriculture durable, moderne et préservant l'environnement

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ (EN MILLIARD DE GNF) À PARTIR DU PASANDAD
Aménager les domaines agropastoraux et halieutiques de manière durable	% domaines aménagés sur le potentiel aménageable Cible : 25%	Aménager ou réhabiliter les périmètres agricoles Aménager les espaces pastoraux Aménager les espaces aquacoles Réduire le risque de pollution agrochimique Vulgariser les bonnes pratiques Renforcer la cohésion sociale dans le secteur de la pêche Rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques	Ministère en charge de l'Agriculture Ministère en charge de l'élevage Ministère en charge de la Pêche Ministère en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts	PNDES Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA 2018-2025)	3 155,5
Renforcer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique	% de la production agricole labellisée bio Cible : 30%	Mettre en conformité avec les normes internationales l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires et herbicides Renforcer le contrôle sanitaire et génétique et l'introduction de nouvelles espèces, variétés et semences améliorées Instaurer les outils réglementaires nécessaires au développement de l'agriculture biologique Renforcer les capacités des agriculteurs en agro-écologie	Ministère en charge de l'Agriculture Ministère en charge de l'élevage Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	PNDES Programme de définition des cibles nationales des terres (PDC/NDT)	91,74

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES A L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ (EN MILLIARD DE GNF) À PARTIR DU PASANDAD
Renforcer les filières agricoles durables	% de filières agricoles structurées Cible : 75%	Professionaliser les acteurs Améliorer les conditions de production Améliorer la transformation et la conservation des produits agricoles et halieutiques Renforcer les structures d'encadrement	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage Ministère de la Pêche	PNDES	1 030,7
Apporter les TIC dans le domaine agricole	Taux de pénétration du réseau GSM et de l'internet haut débit Cible : GSM : 80% Internet haut débit : 50%	Développer et rendre accessible les réseaux téléphoniques et de l'internet de qualité à des prix acceptables	Ministère en charge de communication	PNDES	n/a
Améliorer les connaissances en agro-écologie et en gestion durable des sols	% des techniciens formés aux innovations en matière d'agro écologie Cible : 80%	Appuyer des programmes de recherche sur la transition agro écologique Diffuser les résultats issus de la recherche à large échelle	Ministère de l'Agriculture Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique	PNDA	512,82 30,27
Améliorer la résilience du secteur agricole aux impacts du changement climatique	% de producteurs ayant mis en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique Cible : 70%	Soutenir les programmes et projets d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs	Ministère de l'Agriculture	SNCC PANA	17,9

Axe stratégique 4 : Gérer rationnellement les ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ
4.1. Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'environnement	<p>% des CR qui intègrent les aspects environnementaux dans leurs PDL et PAI</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>Renforcer les capacités des élus locaux sur la gestion des ressources naturelles</p> <p>Appliquer le code foncier et domanial</p> <p>Renforcer les politiques de conservation de la biodiversité</p> <p>Intégrer la protection durable de la biodiversité dans les politiques sectorielles</p>	<p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation</p> <p>Ministère en charge de l'Habitat</p>	<p>PNDES</p> <p>Code foncier et domanial</p> <p>Code de l'Environnement</p>	20 474,1 (pour l'ensemble de l'axe 4)
Développer l'éducation environnementale	<p>% de population sensibilisé aux bonnes pratiques environnementales</p> <p>Cible : 70%</p>	<p>Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes d'éducation scolaire</p> <p>Promouvoir l'éducation environnementale à large échelle</p> <p>Renforcer la communication autour des problématiques environnementales</p>	<p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation</p>	<p>INRAP</p> <p>Société civile</p>	n/a

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ
Améliorer la connaissance sur les ressources naturelles	% des ressources naturelles du pays inventoriées Cible : 70%	Faire un inventaire général des ressources naturelles Cartographier les ressources naturelles Aménager les forêts classées et aires protégées Renforcer la recherche appliquée dans le domaine de la valorisation durable des ressources naturelles	Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts Ministère en charge des Mines Ministères en charge de l'Hydraulique, de l'Élevage, de la Pêche	PNDES Politique forestière	n/a
Lutter contre la dégradation des ressources naturelles et Restaurer le couvert végétal et les forêts dégradés	Taux de couvert forestier Cible : 40%	Lutter contre toutes les causes de dégradation des ressources naturelles par l'éducation et la prévention Reboiser les terres dénudées Mettre à défens les zones semi-dégradées Restaurer les berges des cours d'eau Appliquer la législation pour la protection des ressources en eau, halieutiques, forestières, de la biodiversité, etc.	Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage Ministères en charge de l'énergie et de l'hydraulique	PNDES PNIE PANA SNCC Code forestier	0,7 18 876

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ
Développer l'écotourisme durable autour des parcs et aires protégées	<p>% des parcs nationaux et aires protégées aménagés aptes à développer des activités touristiques de qualité</p> <p>Cible : 60%</p>	<p>Construire et améliorer les infrastructures</p> <p>Promouvoir la conservation par l'écotourisme</p> <p>Créer des emplois locaux autour de l'offre écotouristique</p> <p>Promouvoir un marketing écotouristique efficace</p>	<p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p> <p>Ministère de l'hôtellerie, du tourisme et de l'artisanat</p>	PNDES	n/a
Mettre en place des mesures de gestion et prévention des risques et des catastrophes naturelles	<p>Existence d'outils juridiques et institutionnels soutenus par des ressources adéquates permettant de prévenir les risques de catastrophes et de réagir aux impacts de leur survenance</p>	<p>Mettre en place une plateforme nationale de coordination de la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Intégrer la gestion des risques de catastrophes dans les programmes sectoriels de développement</p> <p>Développer un partenariat public/privé et adopter de nouvelles lois en faveur de la RRC</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs en surveillance et alerte précoce sur les phénomènes hydrométéorologiques sismiques relatifs aux risques de catastrophes</p> <p>Renforcer la surveillance à base communautaire des maladies à potentiel épidémique</p> <p>Promouvoir l'investissement public dans la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs humanitaires nationaux à mieux répondre aux catastrophes</p> <p>Lutter contre les pollutions et les nuisances</p>	<p>Ministère de l'environnement, des eaux et des forêts</p>	SNRRC	n/a

Axe stratégique 5 : Réussir la transition énergétique en développant les énergies propres

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF	BUDGET ESTIMÉ
<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies domestiques durables</p>	<p>% des ménages pratiquant des activités de promotion d'efficacité énergétique Cible : 70%</p> <p>Efficacité énergétique nationale (= Ratio : Energie utile (EU) sur Consommation brute d'énergie) Cible : >40% (cible SE4ALL > 38% en 2030)</p>	<p>Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages</p> <p>Remplacer les briques cuites par les briques en terre stabilisée (BTS)</p> <p>Promouvoir une filière durable de charbon de bois</p> <p>Reboiser des zones dégradées en plantation à vocation énergétique</p> <p>Renforcer la réglementation et son application</p>	<p>Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p> <p>Ministères en charge de l'Energie et de l'hydraulique</p>	<p>PNDES</p> <p>PANE</p> <p>PNIE</p> <p>CDN / CC</p> <p>SE4ALL</p>	<p>n/a</p>
<p>Promouvoir les énergies renouvelables</p>	<p>Taux d'accès aux énergies renouvelables Cible : >40%</p>	<p>Promouvoir le biogaz</p> <p>Promouvoir l'énergie hydraulique</p> <p>Promouvoir l'énergie éolienne</p> <p>Promouvoir l'énergie solaire</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs concernés par les énergies renouvelables</p> <p>Développer les instruments financiers et légaux permettant d'accélérer la diffusion des ER</p>	<p>Ministère de l'environnement, des Eaux et Forêts</p> <p>Ministères en charge de l'énergie et de l'hydraulique</p>	<p>PNDES</p> <p>LPDSE</p>	<p>745, 540</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF	INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF	BUDGET ESTIMÉ
Promouvoir l'électrification des zones rurales et lutter contre la précarité énergétique	Taux d'accès à l'électricité Cible : 100%	Renforcer les capacités dans le secteur de l'énergie Appuyer des projets novateurs pour l'accès à l'énergie en zone rurale Attirer les opérateurs privés et publics par l'amélioration du cadre juridique et réglementaire Lutter contre la précarité énergétique et promouvoir l'accès équitable à l'énergie	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts Ministères en charge de l'Energie et de l'hydraulique	LPDSE PNDES	n/a

Axe stratégique 6 : Promotion d'une culture de paix, de cohésion sociale, de diversité culturelle et de développement durable

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS GNF)
Consolider la paix et la sécurité comme socle du développement durable	Nombre d'acteurs sociaux et politiques formés aux notions de paix et sécurité Cible : 4000	<p>Mettre en place de cadres de concertation et de dialogues sur les problèmes politiques et sociaux nécessitant un consensus national ou local</p> <p>Appuyer la mise en œuvre des accords de paix et celles issues des dialogues politiques</p> <p>Contribuer au renforcement des capacités des acteurs de tous les bords politiques et des jeunes</p> <p>Renforcer la réponse judiciaire aux violences et la lutte contre l'impunité</p> <p>Appuyer les services de l'État dans la lutte contre la drogue, l'alcoolisme et la circulation des armes (légères)</p> <p>Œuvrer aux côtés de l'État et des différents partenaires à l'employabilité et à l'emploi des jeunes, ainsi qu'à leur participation dans le débat politique, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques</p> <p>Renforcer la prévention des violences basées sur le genre par les institutions</p> <p>Renforcer la Réforme du Secteur de la sécurité</p>	<p>Ministère de la sécurité et de la protection civile</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance</p> <p>Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p> <p>Ministère de la Défense Nationale</p> <p>Ministère de la Jeunesse</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance</p> <p>Ministère de la Défense Nationale</p>	<p></p> <p></p> <p></p> <p></p> <p>PNDES</p> <p></p> <p></p> <p></p>	<p>2 342,25 (Programme du secteur de la sécurité)</p> <p>2 342,25</p> <p>2 342,25</p> <p>2 342,25</p> <p>9 369,00</p> <p>4 884,50</p> <p>936,90</p>

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS GNF)
Renforcer le tissu social entre les différentes ethniques du pays et l'harmonie entre droits coutumier et moderne	<p>Nombre de violences intercommunautaires enregistrées : Cible : 0</p> <p>Nombre de décès et de blessés dans les manifestations publiques Cible : 0</p> <p>Taux des violences dues à la drogue et à l'alcool dans les dossiers jugés au tribunal Cible : 1%</p>	<p>Développer la culture du civisme et de la tolérance</p> <p>Impliquer les leaders religieux dans la sensibilisation pour la paix</p> <p>Identifier et mettre en valeur les mécanismes traditionnels de résolution des conflits</p> <p>Instaurer la culture du respect strict des textes de loi, y compris l'application correcte des décisions de justice et élaborer un code civil intégrant le droit coutumier</p>	<p>Ministère de la sécurité et de la protection civile</p> <p>Ministère de la Justice</p> <p>Ministère en charge de la citoyenneté, affaires sociales, Environnement</p> <p>Ministère de la Justice</p>	<p></p> <p>PNDES</p>	<p>4 884,50</p> <p>936,90</p> <p>4 884,50</p> <p>936,90</p>
6.3. Promouvoir la culture comme levier de développement durable	<p>Nombre de projets d'animation pédagogique sur le patrimoine culturel, réalisés ou en cours de réalisation</p>	<p>Promouvoir les activités culturelles favorisant la protection de l'environnement</p> <p>Préserver l'identité culturelle et la diversité des savoir-faire locaux</p> <p>Promouvoir une société inclusive et tolérante</p> <p>Promouvoir la loi FRIA</p>	<p>Ministère de la Jeunesse</p> <p>Ministère de la Culture</p> <p>Ministère de l'Environnement</p>		3 279,15
Assurer l'intégration régionale en matière de développement durable	<p>Valeur des échanges avec les pays limitrophes sur l'ensemble des exportations Cible : 30%</p> <p>Nombre de saisies d'armes ou de matières prohibées à la frontière par an Cible : >10</p>	<p>Appuyer le pays à développer les échanges avec les pays limitrophes</p> <p>Encourager la libre circulation des hommes et leurs biens dans la sous-région</p> <p>Encourager la mutualisation des efforts visant la sécurité</p> <p>Favoriser la gestion concertée des ressources transfrontalières</p>	<p>Ministère de la sécurité et de la protection civile</p> <p>Ministère des Affaires Etrangères</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Ministère du Commerce</p>		<p>936,90</p> <p>936,90</p> <p>936,90</p>

Axe stratégique 7 : Promouvoir le genre, l'équité, la formation et des emplois verts pour les jeunes

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS FG)
Arrêter les violences basées sur le genre (y compris les mutilations génitales)	Taux d'excision des filles Cible : <10% Taux des mariages d'enfant atteint Cible : 0%	<p>Développer la prévention des VBG notamment les violences sexuelles, l'excision et le mariage d'enfants</p> <p>Appuyer la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision par leur représentativité dans les sphères de décision</p> <p>Renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes par le développement des activités génératrices de revenus</p> <p>Assurer la prise en charge des victimes de violences</p>	<p>Ministère d'état de la sécurité et de la protection civile</p> <p>Ministère de l'action sociale, de la protection féminine et de l'enfance</p> <p>OPROGEM</p>	Politique Nationale du Genre	100 80 175 150
Promouvoir les métiers verts et assurer la répartition équitable de l'emploi et des revenus pour les femmes et des jeunes	Taux de populations pratiquant des métiers verts en matière d'économie verte Cible : >50%	<p>Travailler à l'autonomisation des femmes et des jeunes par le développement de l'entrepreneuriat social et environnemental</p> <p>Renforcer le développement des métiers verts à destination des jeunes</p> <p>Développer les compétences des femmes et des jeunes pour les métiers verts</p> <p>Accroître l'alphabétisation (fonctionnelle) des femmes</p> <p>Informier et éduquer sur l'équité et le genre</p>	<p>Ministère en charge de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'emploi</p> <p>Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts</p>	Politique Nationale de Genre	120

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES À L'HORIZON 2040	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	RESPONSABILITÉ DE MISE EN ŒUVRE	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ PAR ACTION (EN MILLIARDS FG)
Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux instances de prise de décisions dans le DD	% d'éluës à l'Assemblée Nationale Cible : 50%	Appliquer le principe de la parité de représentation (50% des femmes) dans toutes les instances de décision Renforcer la formation des femmes pour qu'elles puissent assumer cette parité	Ministère de la justice Ministère de l'action sociale, de la protection féminine et de l'enfance	Politique Nationale de Genre	n/a
Inclure les personnes vivant avec handicaps dans les actions de développement durable	Taux de scolarisation des enfants handicapés Cible : 100% Taux d'occupation des handicapés Cible : 80%	Mettre en place des actions en appui direct aux personnes handicapées Renforcer le dispositif législatif pour l'insertion des personnes vivant avec un handicap Appuyer l'insertion socioéconomique des personnes handicapées	Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation Ministère de la formation technique, de la formation professionnelle et de l'emploi		50

BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDD

La SNDD pose les bases d'un modèle de développement durable et permet une mise en synergie des acteurs autour des axes stratégiques qu'elle a portés et qui sont au nombre de sept.

car elles sont soit déjà identifiées par des programmes existants, soit elles correspondent à des mesures d'ordre institutionnel, réglementaire, organisationnel, etc.

économie verte inclusive et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation budgétaire ont été également identifiées. Ces projets ou programmes devront faire l'objet d'études d'évaluation plus poussées.

La grande majorité des mesures identifiées ne nécessite pas de budgets additionnels,

Toutefois, certaines mesures qui devraient permettre d'accélérer la transition vers une

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le Conseil National de l'environnement et du Développement Durable, organe consultatif du Ministère de l'Environnement, des eaux et Forêts, a mis en place un processus de concertation multi-acteurs pour identifier les grands enjeux, les axes stratégiques et les objectifs en matière de développement durable.

Ce processus, réalisé en concertation avec les différents départements ministériels, s'est déroulé en trois grandes étapes :

- Cadrage et état des lieux du développement durable (octobre 2018): cette étape a permis de définir le périmètre et la méthodologie d'élaboration de la SNDD, et l'analyse des stratégies sectorielles. 82 personnes ont été consultées.
- Consultations (novembre à décembre 2018) : cette étape a permis de faire émerger la vision du DD de la Guinée à partir de consultations menées dans les régions. Elle a permis l'identification et la priorisation des axes stratégiques et des objectifs fondamentaux de la SNDD.
- Définition d'une feuille de route et des modalités de mise en œuvre (janvier à février 2019) : cette étape a permis de décliner les axes stratégiques et les objectifs en plan d'actions. Un plan de renforcement des capacités du CNEDD a été élaboré pour assurer une bonne mise en œuvre de la SNDD.

MODALITÉS DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA SNDD

Suivi de la SNDD :

Afin d'optimiser le suivi et la validation des choix stratégiques de la Stratégie Nationale de Développement Durable, il est primordial de constituer une équipe transversale et stratégique : Le comité de pilotage.

Ce comité de pilotage aura pour objectifs :

- De fixer les priorités et lancer les travaux de chaque chantier.
- De résoudre les points d'arbitrage.
- De valider et communiquer sur l'avancement des différents chantiers.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an, et à chaque fois qu'un événement exceptionnel justifiera sa consultation.

Le comité de pilotage sera présidé et animé par le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable. Ce comité sera composé des membres suivants :

- La Primature
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Budget
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé
- Ministère de l'Energie
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
- Ministère des Mines et de la Géologie
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation
- Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Jeunesse
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
- Ministère de l'Information de la Communication
- Ministère des Transports
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- Ministère du Plan et du Développement Economique
- Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté

Evaluation de la SNDD :

La SNDD est constituée de différentes composantes, aussi importantes les unes que les autres ; chacune d'entre elles doit idéalement faire l'objet d'évaluations. La mise en œuvre de la SNDD est un processus continu et graduel, d'où la nécessité d'organiser des campagnes d'évaluation périodiques. Le suivi de la mise en œuvre de la SNDD vise, par des mécanismes de suivi-évaluation et par l'utilisation d'indicateurs de développement durable, à assurer une amélioration continue des projets de développement visés par la SNDD. Sur la période 2019 -2040, la SNDD fera l'objet de deux évaluations intermédiaires et d'une évaluation finale en 2040.

Les évaluations intermédiaires devront mettre en lumière :

- L'état d'avancement des engagements.
- L'état des lieux des nouveaux engagements pris qui vont mettre à jour la Stratégie Nationale de Développement Durable.
- La préparation de la Stratégie Nationale de Développement Durable avec la déclinaison des nouveaux axes.
- Le taux de réalisation des indicateurs de suivi.

L'évaluation finale synthétisera l'atteinte des cibles en 2030 et la cohérence par rapport notamment aux engagements des Objectifs de Développement Durable (ODD).

CONCLUSION

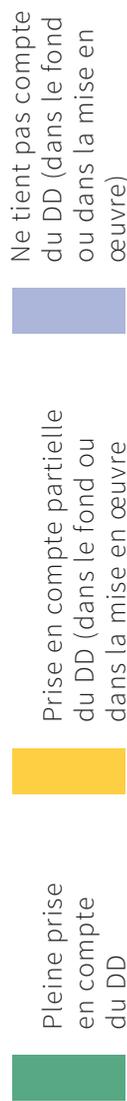
La SNDD fait l'état des lieux des enjeux et freins à lever pour réussir à engager le pays dans une voie de développement durable et répondre aux engagements pris auprès de la Communauté Internationale. Divers aspects y sont traités à travers ses 7 axes stratégiques et 34 objectifs définis : gouvernance, cohésion sociale, développement humain, cohésion sociale et construction d'un futur prospère basé sur une culture commune de développement durable. A travers ses différents axes, la SNDD intègre de manière concrète les questions d'équité, notamment en traitant les inégalités liées au genre persistantes dans tous les secteurs : éducation, emploi, politique, santé, etc.

Pour aider à son opérationnalisation, la SNDD est accompagnée d'un Plan d'Actions budgété et d'un programme de renforcement des capacités du Conseil national de l'environnement et du Développement Durable (CNEDD).

La SNDD devra être évolutive et réadaptée en accord avec l'évolution de la Guinée. Elle fera l'objet de suivi-évaluation et de mises à jour, pour lesquelles l'inclusion de toutes les parties prenantes (Etat, secteur privé, associations, citoyens) est encouragée, en veillant à la bonne inclusion des femmes et des groupes minoritaires dans les processus de décisions.

Annexe 1 : Intégration des objectifs du développement durable dans les politiques publiques

(Source : Kinomé, 2018)



POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
Guinée, Vision 2040	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des grandes orientations stratégiques de développement du long terme ; - Description de la trajectoire à suivre dans la marche vers l'émergence à l'horizon 2040 ; - est arrimé à la Vision en tant qu'outil d'opérationnalisation de manière à contribuer à ses finalités. 	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Le PNDES est conçu comme entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision Guinée 2040</p>	
Plan National de Développement Économique et Social (PNDES, 2016-2020)	<p>L'objectif global du PNDES est de Promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens et amorcer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable. Il repose sur quatre piliers de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; - Transformation économique durable et inclusive ; - Développement inclusif du capital humain ; - Gestion durable du capital naturel. 	<p>Financement acquis à hauteur de 21 Milliards de dollars suite à la Réunion du Groupe consultatif des partenaires techniques et financiers (Novembre 2017).</p> <p>Projets en cours d'élaboration en vue d'être soumis au PTF</p>	

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA, 2018-2025)	<p>Accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles ;</p> <p>Amélioration de l'accès aux marchés porteurs des produits agricoles ;</p> <p>Amélioration de la gouvernance du secteur agricole.</p>	Documents validés courant 2018 Groupe Consultatif des PTF attendus avant fin 2018 (financement)	Prend en compte les aspects relatifs à la mise en place d'une agriculture durable, d'exploitation durable des ressources naturelles et équité genre,
Plan National d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN, 2018 – 2025)	<p>PROGRAMME 1 : Accroissement de la productivité des principales spéculations Agricoles ;</p> <p>PROGRAMME 2 : Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières Agricoles ;</p> <p>PROGRAMME 3 : Renforcement de la résilience du secteur Agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables ;</p> <p>PROGRAMME 4 : Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur Agricole ;</p> <p>PROGRAMME 5 : Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur agricole.</p>	Pour son financement, le Groupe Consultatif des PTF est attendu courant 2019	Constitue l'aspect opérationnel du PNDA 2018-2025

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Politique Nationale de l'environnement (2011)</p>	<p>Renforcer le dispositif institutionnel, législatif et réglementaire favorable à la protection et à la gestion participative des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie, à travers l'adoption de lois et règlements pertinents à la gestion durable des ressources naturelles et du cadre de vie ;</p> <p>Assurer une gouvernance partagée environnementale et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie à travers le processus de décentralisation amorcée, responsabilisant les régions et les communes dans la gestion équilibrée de leurs ressources et de leur cadre de vie ;</p> <p>Promouvoir l'information/communication, l'éducation environnementale et l'écocitoyenneté afin de favoriser l'émergence d'une culture environnementale et modifier les comportements selon l'éthique environnementale ;</p> <p>Mettre en œuvre les accords, conventions et engagements internationaux et régionaux en matière d'environnement et payer les cotisations annuelles à leur adhésion ;</p> <p>Promouvoir le développement et le transfert de technologies propre ;</p> <p>Promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité ;</p> <p>Poursuivre les actions de classement de forêts de l'État et des collectivités ainsi que des aires protégées jusqu'au taux de 20 % du territoire national recommandé par la COP 10 de la Convention sur la Diversité Biologique.</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Un certain nombre de projets/programmes en cours de mise en œuvre dont le Programme Environnement et Développement Durable avec l'appui du FEM et du PNUD</p>	
<p>Plan d'action national de lutte contre la désertification (PNLCD, 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarde des écosystèmes du massif du Fouta Djallon et de ses extensions physiques ; - Lutte contre la pauvreté ; - Gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles ; - Décentralisation et participation effective des acteurs à la base. 	<p>Plusieurs projets mis en œuvre dans le cadre du Programme Environnement et Développement Durable (exemple : REMECC-GKM)</p>	

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques de la Guinée (PANA, 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la gestion des feux et de la mise en défens ; - Promotion de l'agroforesterie ; - Promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée des petits ouvrages hydrauliques ; - Protection et restauration des écosystèmes fragiles ; - Promotion de l'aménagement hydro-agricole des plaines et des bas-fonds ; - Promotion de technologies appropriées en matière d'adaptation ; - Introduction de variétés améliorées et promotion d'espèces résistantes ; - Promotion d'activités génératrices de revenu ; - Valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ; - Conservation et transformation des produits agricoles ; - Promotion de l'information, l'éducation et la communication (IEC) ; - Promotion de l'élevage semi-intensif ; - Protection des zones de fraie. 	<p>Plusieurs projets mis en œuvre dans le cadre du Programme Environnement et Développement Durable (exemple projet RGDE)</p>	
<p>Politique Décentralisée de Gestion de l'Environnement (PNGDE, 2016).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation Environnementale Stratégique Locale ; - Planification participative vers un Plan de Développement Local Durable intégrant les AME ; - Modélisation de Plan de Développement Local intégrant les AME ; - Renforcement des capacités des cadres, agents et partenaires locaux du PACV et des services techniques déconcentrés et décentralisés à la prise en compte des AME dans la conception et la gestion de projets locaux de développement ; - Mobilisation de ressources financières pour le développement local intégrant les AME. 	<p>En cours de mise en œuvre (Exemple : Projet d'adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la Haute Guinée)</p>	

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
Politique Nationale de l'eau (2018)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable pour tous - Mise en place de mesures particulières régissant l'exploration, l'exploitation et la protection des sources et eaux souterraines - Définition des normes de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations hydrauliques ainsi que les procédures d'inspection et de sécurité; - Mise en place d'une Commission Nationale de l'Eau chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau 	Politique toute récente Cependant, elle prolonge et renforce celle mise en œuvre depuis 2000 basée sur (i) un programme de réalisation et d'entretien d'infrastructures (forages) en zone rurales géré par le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) et (ii) l'extension de l'adduction d'eau en zone urbaine gérée par la Société des Eaux de Guinée (SEG).	
Politique Nationale de l'assainissement (2011)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'assainissement approprié à travers la politique nationale de l'assainissement et la mise en œuvre concertée et cohérente des plans d'action au niveau du pays ; - Amener les populations à acquérir un réflexe de propreté, de pratiques, d'attitudes et de comportements adéquats en matière d'assainissement du milieu ; - Rechercher et mobiliser les ressources nécessaires et pérennes pour le financement du secteur de l'assainissement ; - Assurer le renforcement des capacités nationales et locales en matière d'assainissement 	La mise en œuvre de la Politique Nationale de l'assainissement a produit à ce jour peu de résultats Indicateurs d'accès à l'assainissement (Banque Mondiale WDI, 2018): Milieu rural : 11% Milieu urbain : 32%	La politique telle que définie prend en compte les exigences du développement durable. Le problème est sa faible mise en œuvre.
La politique nationale de l'hygiène publique (2014)	Accent porté sur le développement des stratégies afin de réduire de façon significative la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène dans les communautés	En cours de mise en œuvre	
Politique Nationale de la santé (2014)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies et des situations d'urgence ; - Promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées ; - Renforcement du système national de santé. 	Fortement remise en cause par l'épidémie EBOLA (mise en berne pour faire face à EBOLA)	En termes de mise en œuvre, il y a de grosses insuffisances (financement de la santé, personnel de santé concentré à Conakry, Ebola qui signifie une incapacité du système à réagir face aux grosses épidémies, etc.)

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE, 2012)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire passer le taux global d'électrification de sa situation actuelle (12%) à 50% en 2015, conformément aux objectifs de la CEDEAO ; - Faire passer le taux d'accès aux services énergétiques modernes en milieu rural et périurbain à 65% en 2025 ; - Développer le potentiel hydroélectrique de manière à ce que sa part dans l'énergie électrique soit ramenée à hauteur de 75% à l'horizon 2025 ; - Réformer EDG dans le sens de sa crédibilisation technique, commerciale et financière ; - Appuyer et approfondir la coopération en vue d'une insertion favorable de la Guinée dans son environnement sous régional ; - Réduire la part du bois et du charbon de bois dans le bilan énergétique à 50% à l'horizon 2025, notamment au moyen du recours à des énergies de substitution telles que le gaz butane. 	<p>Objectifs non atteints</p> <p>Forte amélioration suite à la mise en service du barrage de Kaléta.</p> <p>Peu de progrès sur l'électrification rurale</p>	<p>Forte avancée vers l'énergie propre (construction de barrages hydroélectriques)</p> <p>Toutefois, l'utilisation de l'énergie thermique domine en plus faible disponibilité de l'électricité dans le pays</p>
<p>Politique forestière (2010)</p>	<p>Conservation de la diversité biologique</p> <p>Gestion durable des terres</p> <p>Valorisation des ressources forestières et fauniques qui favorise le développement économique et l'amélioration de l'environnement</p> <p>Valorisation de la recherche et de l'enseignement forestier</p> <p>Génération d'emplois et de revenus au profit des communautés</p> <p>Promotion de la gestion agro-sylvo-pastorale</p> <p>Participation et la responsabilisation effective des communautés dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités forestières, notamment à travers une gestion décentralisée</p> <p>Adaptation et l'atténuation aux changements climatiques</p>	<p>De nombreuses initiatives ont été menées dans le cadre de la politique forestière dont la création d'un corps paramilitaire chargé de la surveillance</p>	<p>Pertinente dans son ensemble</p>

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Programme Sectoriel de l'Éducation (PSE 2, 2015-2017)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à la réduction des disparités ; - Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux ; - Développer des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ; - Renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation. 	<p>Le PSE a pris fin en 2017. Un autre programme national d'éducation est en cours d'élaboration.</p>	<p>L'objectif reste d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants du pays</p> <p>Non intégration de la gestion durable de l'environnement dans les curricula</p>
<p>Politique nationale de décentralisation</p>	<p>Développement territorial : cet axe concerne les choix d'organisation de l'action publique au niveau territorial et l'articulation des niveaux. Il traite de la mise en place d'un deuxième niveau de collectivités locales, les Régions, de l'adaptation de l'organisation des services de l'Etat, notamment de son administration territoriale, aux besoins de la décentralisation et des mécanismes permettant de définir des objectifs partagés entre les acteurs au niveau régional, préfectoral, communal / communautaire.</p> <p>Déconcentration et décentralisation : la porte d'entrée sectorielle (santé, éducation...) est un élément déterminant pour la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration. Cet axe touche les aspects de transfert et de réorganisation des secteurs, de révision des modes opératoires.</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation : les modalités de renforcement de capacités des CL sont définies à travers une démarche d'accompagnement, l'administration territoriale jouera un rôle clé dans cet accompagnement, les inter-collectivités seront développées, la fonction publique locale mise en place. La gouvernance locale et la participation citoyenne sont parties intégrantes du renforcement des capacités.</p> <p>Financement de la décentralisation : cet axe trace les évolutions nécessaires en matière de financement des CL avec la fixation d'un pourcentage minimum du PIB affecté aux budgets des CL, la révision de la fiscalité locale, le développement des ressources financières des CL et la mise en place d'un mécanisme de financement</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p>	<p>Dans l'esprit, la politique constitue une avancée vers le développement durable (objectif, volonté gouvernementale)</p> <p>Toutefois, portée réduite dans la mesure où la libre administration des collectivités territoriales n'a pas été engagée globalement et que la décentralisation n'existe que sur des points de compétence réduits, au sein d'un schéma de relations avec le pouvoir central dominé par la déconcentration, quand ce n'est pas par la centralisation pure et simple</p>

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Politique nationale de l'habitat connue sous le nom « Habitat vision 2021 » (2012)</p>	<p>Vision : "La mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable." Le développement spatial et foncier L'habitat neuf et son financement La lutte contre l'habitat précaire et le financement de sa résorption et La bonne gouvernance du secteur.</p>	<p>Faible mise en œuvre À ce jour, les populations attendent des résultats concrets de cette vision stratégique</p> <p>Notons tout de même la pose de la première pierre du projet de construction de la nouvelle ville et de 20.000 logements sociaux par China Dreal Group et la SONAPI, en Avril 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la vision « Habitat Vision 2021 »</p>	<p>Dans la pratique, l'urbanisation est non contrôlée dans toutes les grandes villes La croissance urbaine est un phénomène observé principalement dans la ville de Conakry ainsi que dans les cités minières. Le milieu urbain se caractérise par un développement assez anarchique de l'espace, un manque d'infrastructures, une pénurie de logements (surtout à Conakry), une déficience en réseau d'assainissement et en eau potable, une pénurie en électricité. L'absence de cadre légal et réglementaire crée une forte insécurité foncière, des mécanismes particuliers de financement des logements, des lotissements sommaires et une mauvaise qualité des constructions. Les populations urbaines vivent dans des conditions de vie dégradées ou insalubres, avec une quasi absence de viabilisation des terrains ainsi que de l'éclairage public. Ceci favorise les maladies et la malnutrition ! L'habitat spontané occupe une part importante de l'espace urbain ; le brancement à l'eau potable s'est dégradé ; la collecte des ordures ménagères est insuffisante tout comme les moyens de transport collectif.</p>

POLITIQUES	ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES	NIVEAU DE RÉALISATION	PRISE EN COMPTE ASPECT DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Code minier (2013)</p>	<p>Le Code minier introduit le Concept de Zones protégées ou interdites : Article 111 : Zones protégées ou interdites « Des périmètres de dimensions quelconques, à l'intérieur desquels la reconnaissance, la recherche et l'exploitation des Substances minières ou de carrières sont soumises à certaines conditions ou simplement interdites, peuvent être établis partout où l'intérêt général l'exige, notamment pour la protection des édifices et agglomérations, des lieux de culte ou de sépulture, points d'eau, zones côtières, voies de communications, ouvrages d'art et travaux d'utilité publique, sans que le titulaire puisse réclamer le paiement d'une quelconque indemnité à cet effet. »</p> <p>PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Dans le cadre des projets miniers, les entreprises sont tenues de réaliser des études d'impact social et environnemental (EISE), en y associant les autorités locales et régionales, les chefs de villages, les entrepreneurs locaux, ainsi que les représentants d'associations et de communautés locales. Ces études permettent d'évaluer les impacts positifs et négatifs, directs et indirects, des projets sur la société, l'économie et l'environnement de la Guinée. L'objectif de ce type d'études est également d'arriver à une entente avec les communautés pour assurer la réussite des projets. L'acceptation sociale est un processus plus large par lequel les parties prenantes construisent ensemble les conditions nécessaires pour l'intégration harmonieuse des projets dans un milieu naturel et humain.</p>	<p>Les EISE sont effectivement réalisées conformément aux exigences de la réglementation.</p> <p>Des plans de gestion de l'environnement sont élaborés.</p> <p>Un Cabinet international (Louis Berger) a été recruté en 2017 pour faire l'évaluation de l'état de mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale de chaque industrie, mais les résultats de ce travail ne sont pas encore publiés.</p>	<p>Faible application des conclusions des EISE qui a motivé le recrutement d'un Cabinet international pour faire le point pour chacune des compagnies bénéficiaires d'une License en Guinée</p> <p>Absence de mesures contraignantes dans ce sens</p>

Annexe 2 : Réglementation sur les intrants agricoles dans la CEDEAO

Tableau 1 : Statut de la réglementation régionale sur les semences en 2014 (Source : Keyser, Banque Mondiale, 2015, cité par Diallo 2015)

INSTRUMENTS LÉGAUX	OBJECTIFS	STATUT DE VALIDATION	STATUT D'ADOPTION	REMARQUES
<p>Réglementation C/ REG.4/05/2008 portant harmonisation des régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etoffer le catalogue régional pour permettre aux variétés d'être commercialisées dans les pays sans autre restriction ; - Faciliter la production locale de semences de qualité ; - Faciliter les échanges commerciaux entre les pays et un accès plus facile et plus rapide ; - Créer un climat favorable à l'investissement et encourager les partenaires publics privés. 	<p>Réalisé d'abord par les pays membres de l'UEMOA en 2004, ensuite par 7 pays ECOWAS non-membres de l'UEMOA, puis par tous les 15 pays ECOWAS y compris le TCHAD et la Mauritanie en fév-avril 2007</p>	<p>Mise en vigueur par le Conseil des Ministres de ECOWAS en Mai 2008</p>	<p>UEMOA a mis en vigueur des réglementations similaires en Mars 2009 avec quelques différences par rapport à ceux de l'ECOWAS Nécessité d'une convention entre ECOWAS, UEMOA et CILSS Mise en œuvre dépend de l'adoption des réglementations à activer</p>
<p>Réglementation d'exécution (01/06/12) relative au rôle et fonctions du Comité Ouest Africain des Semences (COASem)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les comités nationaux de semences pour le développement du secteur semencier. 	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>Mise en vigueur par la Commission de ECOWAS en juin 2012</p>	<p>ECOWAS a confié au CORAF en Mars 2013, un mandat de 5 ans pour faciliter l'installation du comité WASC et la mise en place en 2015</p>
<p>Réglementation provisoire d'exécution relative au catalogue régional des semences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assembler l'ensemble des variétés homologuées contenues dans les catalogues nationaux des Etats membres et faciliter les « changes. 	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>Approuvé par les Ministres de l'agriculture en Nov. 2007, non mis en vigueur par la Commission de ECOWAS</p>	<p>Le président de l'ECOWAS a opté de reporter l'adoption du catalogue jusqu'à l'installation du comité WASC</p>
<p>Réglementation provisoire d'exécution relative au contrôle de qualité à la certification et au commerce des semences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repondre à un minimum de pureté variétale, avoir un bon état physiologique et sanitaire, à des normes technologiques. 	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>Comme ci-dessus</p>	<p>Comme ci-dessus</p>

Tableau 2: Statut de la réglementation régionale sur les engrais à la date de juillet 2014 (Source : Keyser, Banque Mondiale, 2015, cité par Diallo 2015)

INSTRUMENTS LÉGAUX	OBJECTIFS	STATUT DE VALIDATION	STATUT D'ADOPTION	REMARQUE
Règlement C/REG.13/12/2012 et Instrument de couverture qui énumère les principaux éléments du système de contrôle de qualité (ECOWAS, 2012)	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des producteurs agricoles à des engrais par la définition de normes de qualité claires et uniformes 	Fait par tous les 15 Etats membres de la CEDEAO en décembre 2010	Approuvé par les Ministres en charge de l'Agriculture dans tous les pays membres en septembre 2012 et entré en vigueur par le Conseil des Ministres en décembre 2012	Les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO met en vigueur et qu'elles feront conjointement la mise en œuvre. Une convention définissant cet accord est encore requise mais elle n'est pas encore élaborée. La mise en œuvre des Règlements de Couverture dépendent de l'adoption des
Règlement provisoire exécution relatif aux rôles et fonctions du Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE) (ECOWAS, 2012b)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que tous les contenants d'engrais soient clairement étiquetés avec un minimum d'informations, y compris la teneur en éléments nutritifs garantie. 	Comme ci-dessus	Approuvé par les Ministres en charge de l'Agriculture en septembre 2012 ; pas encore adopté par la Commission de l'UEMOA	En mars 2013, la Commission de la CEDEAO a donné à l'IFDC un mandat de 5 ans pour faciliter la mise en place du COACE et de ses opérations.
Règlement provisoire d'exécution relatif à l'étiquetage et aux limites de tolérance des engrais (ECOWAS, 2012c)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que tous les contenants d'engrais soient clairement étiquetés avec un minimum d'informations, y compris la teneur en éléments nutritif garantie. 	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	
Règlement provisoire d'exécution relatif à l'inspection des engrais (ECOWAS, 2012d)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la qualité des engrais qui circulent librement. 	Fait par tous les 15 Etats membres en septembre	Comme ci-dessus	
Règlement provisoire d'exécution relatif à l'analyse des engrais (ECOWAS, 2012e)	Garantir la qualité des engrais qui circulent librement	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	

Tableau 3 : Statut de la réglementation régionale sur les pesticides en 2014 (Source : Diarra, 2015, cité par Diallo 2015)

INSTRUMENTS LÉGAUX/OBJECT	OBJECTIFS	STATUT DE VALIDATION	STATUT DE L'ADOPTION	REMARQUE
Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des agriculteurs aux pesticides par le développement des initiatives privées - Les protéger contre les dangers potentiels de leur utilisation dans l'espace CILSS 	Résolution N°7/27/CM.92 du Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture en 1992	Première adoption 1992 Adoption version révisée par Résolution N° 8/34/CM/99	Ratification par tous les Etats membres du CILSS
Harmonisation de l'homologation des produits phytopharmaceutiques en Afrique de l'Ouest et du Centre	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des agriculteurs aux produits phytopharmaceutiques par le développement des initiatives privées - Les protéger contre les dangers potentiels de leur utilisation en Afrique de l'Ouest et du Centre 	Cadre d'harmonisation validé en 1993	Adopté par la Conférence des Ministres de l'Agriculture en 1993 (CMA/AOC)	Zone humide de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Togo Achevée en 1999
Règlement CEDEAO N°C/REG.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace et les Règlements d'exécution associés ;	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des agriculteurs aux pesticides par le développement des initiatives privées ; - Les protéger contre les dangers potentiels de leur utilisation dans l'espace CEDEAO 	Atelier de validation à Lomé en 2007	Approuvé par les Ministres de l'agriculture en 2008	Phase transitoire d'animation confiée au CILSS en 2013
Règlement N°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA	Faciliter l'accès des agriculteurs aux pesticides par le développement des initiatives privées Les protéger contre les dangers potentiels de leur utilisation dans l'espace l'UEMOA	Validé par le Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture en 2009	Adopté par le Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'UEMOA en 2009	Règlement non opérationnel

Tableau 4: Statut des réglementations régionales sur les médicaments vétérinaires en 2014 (Source : Diarra, 2015, cité par Diallo 2015)

INSTRUMENTS LÉGAUX/OBJECT	OBJECTIFS	STATUT DE VALIDATION	REMARQUES
Règlement C/REG.22/11/10 relatif aux procédures communautaires de gestion du Médicament Vétérinaire dans l'espace CE-DEAO pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des agriculteurs aux produits vétérinaires dans l'espace 	Validé par le Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture en 2010	Règlement opérationnel
Règlement C/REG.23/11/10 portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité Vétérinaire Régional (CVR) au sein de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en œuvre de la réglementation et renforcer les capacités pour le contrôle de qualité dans l'espace 	Validé par le Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture en 2010	Comité ne se réunissant pas régulièrement Faible représentation des pays
Directive C/DIR.1/11/10 relative à la pharmacie vétérinaire de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la disponibilité des produits vétérinaires dans l'espace 	Validée par le Conseil des Ministres en charge de l'Agriculture en 2010	

PROGRAMME
DE RENFORCEMENT
DE CAPACITÉS DU CNEDD POUR
LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDD

I. ETAT DES LIEUX

1. Attribution du CNEDD

Le Conseil National de l'environnement et du Développement Durable est un organe consultatif du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts . Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) a pour mission d'assister l'autorité ministérielle chargée de l'environnement dans sa préparation d'une Politique nationale de l'environnement, de coordonner et de faciliter par une

activité consultative l'action gouvernementale en la matière. De ce fait, sa mission est transversale et concerne des secteurs aussi variés que l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, la qualité de l'environnement urbain et rural, l'amélioration de l'habitat, la viabilisation des agglomérations urbaines, etc. Il s'agit donc d'une institution stratégique en matière de développement durable du pays chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de vie sûr, résilient et durable.

2. Fonctionnalité

Dans sa structure actuelle incluant le développement durable, le CNEDD est une nouvelle institution mise en lieu et place de l'ancien Conseil National de l'Environnement. Toutefois, le décret fixant officiellement ses attributions est toujours attendu, ce qui constitue un handicap réel à sa fonctionnalité. Par contre, le décret portant nomination du responsable a été publié. D'où ses difficultés de fonctionnements actuelles.

II. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU CNEDD

Le CNEDD est responsable du suivi de la mise en œuvre de la SNDD. Il anime le comité de pilotage. Il a donc besoin de déployer ses capacités selon le programme ci-dessous.

1. Renforcement des capacités de la structure

Il s'agira de doter le CNEDD du personnel et des moyens d'action que nécessite sa mission. Cela nécessitera :

- Une évaluation des besoins en personnel
- Un recrutement du personnel
- Des formations spécifiques pour le personnel
- La mise en place du budget de fonctionnement et d'investissement.

Afin d'une mise en œuvre efficace de la SNDD au niveau régional, des points focaux seront nommés au sein de chaque collectivités territoriales et assurerons, le lien avec le CNEDD

2. Plan de renforcement de capacités

Tableau 1 : Plan de renforcement de capacités

THÉMATIQUE	BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	CONTENU SPÉCIFIQUE DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	FORMAT APPROPRIÉ DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	DURÉE	BUDGET ESTIMATIF	CIBLES
Leadership	Capacités de prise de décisions	Être capable de prendre du recul et d'avoir une vision globale d'une situation donnée ; Être capable de décider dans un environnement complexe.	Regroupement de ces besoins en renforcement de capacités en un module « leadership ».	7 jours répartis en 3 sessions (3 jours, 2 jours et 2 jours).	55 000 USD à 77 000 USD.	Secrétariat exécutif du CNEDD Cadres haut-diri-geants, c'est-à-dire les SG et DG des Ministères et des Collectivités Territoriales.
	Capacité de négociation	Être capable de négocier avec les autres Ministères ; Être capable de négocier avec les bailleurs de fonds.	Module de formation en résidentiel, dispensé en 3 sessions.			
	Capacité de construction d'une vision globale et de fédération des acteurs	Développement d'un concept de projet global qui intègre les besoins et intérêts de tous ; Capacité d'aligner les bailleurs autour du projet.	Combinaison d'apports théoriques et pratiques.			
	Capacité de délégation et de suivi stratégique	Capacité d'organiser le travail avec ses collaborateurs ; Capacité d'assurer un suivi stratégique de plusieurs dossiers.	Dimensions stratégique et de développement personnel des compétences.			

THÉMATIQUE	BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	CONTENU SPÉCIFIQUE DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	FORMAT APPROPRIÉ DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	DURÉE	BUDGET ESTIMATIF	CIBLES
Connaissance et concepts de base en développement durable	Les concepts de bases sur le développement durable	Connaissances approfondies sur les concepts de bases (développement durable, environnement, pollution, cadre de vie, vulnérabilité, résiliences, etc.)	Module de formation en résidentiel, dispensé en 1 session	5 jours répartis en 2 sessions (3 + 2 jours)	30 000 \$	CNEDD Techniciens des Directions Centrales et Régionales
	Le cadre juridique, politique international du développement durable	Décrire les principaux objectifs et dispositions des ODD et des conventions internationales Identifier les organisations et organes principaux qui opèrent au niveau international	Module de formation en résidentiel, dispensé en 1 session			
Planification de développement durable	Intégration du développement durable dans la planification sectorielle	Comment intégrer le développement durable dans une politique sectorielle ? Comment intégrer le développement durable dans les documents stratégiques en vigueur ? Intégration dans les budgets	Session de formation en salle, avec des exemples,	1 jour + 1 jour	5 000 USD	CNEDD Ministères
	Intégration du développement durable dans les outils de planification locale	Comment intégrer le développement durable dans les outils de planification locale, régionale et nationale (PDL, PRD, SRAT etc.) Développer les principaux éléments d'une méthodologie reconnue de planification en matière de développement durable (élaboration d'un guide méthodologique) ; Visite d'échanges entre collectivités locales pour apprendre entre pairs / mesures de développement durable; Technique d'animation et de sensibilisation communautaire sur le développement durable (comment impliquer les populations ?), Partage et réseautage des acteurs autour des questions de développement durable (capacités d'animation des acteurs locaux).	Module de formation en résidentiel, dispensé en 2 sessions Etude de cas pratiques d'intégration du développement durable dans les outils existants Travaux d'appui dans l'élaboration de plan au niveau d'une commune. Visites d'échanges.	5 à 7 jours (en 2 sessions)	10 000 à 15 000 USD.	CNEDD et points focaux régionaux Techniciens régionaux et communes

THÉMATIQUE	BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	CONTENU SPÉCIFIQUE DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	FORMAT APPROPRIÉ DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	DURÉE	BUDGET ESTIMATIF	CIBLES
Mise en œuvre du développement durable	Conception d'un projet de développement durable	Travaux pratiques sur l'écriture d'un projet DD bancable ; Ingénierie de projets multisectoriels et multi-bailleurs ; Stratégie d'intervention, cadre logique et dispositifs de suivi/évaluation en matière de DD (formulation d'indicateurs spécifiques et générés) ; Capacités de planification / programmation d'un projet.	Session de formation en résidentiel, dispensé en 1 session Travaux pratiques pour concevoir un projet bancable.	2 jours	7 000 à 10 000 USD	CNEDD SG, DG et Chef Région/ Commune
	Financement d'un projet de développement durable	Formation sur le financement et la mise en œuvre de projets de développement durable: Notions sur les financements internationaux ; Créer un dispositif de veille et d'accompagnement pour un meilleur accès aux nouvelles opportunités de financement Renforcement des capacités de négociation et de leadership.	Session de formation en résidentiel, dispensé en 1 session Travaux pratiques pour développer des stratégies de recherche de financement (plaidoyer, factsheet, etc.)	3 jours	7 000 à 10 000 USD	CNEDD SG, DG et Chef Région/ Commune

THÉMATIQUE	BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	CONTENU SPÉCIFIQUE DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉS	FORMAT APPROPRIÉ DU RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	DURÉE	BUDGET ESTIMATIF	CIBLES
Suivi et évaluation de la SNDD	Intégration du développement durable dans le système de suivi évaluation	Etre capable de développer des indicateurs SMART montrant le développement durable ; Méthodologie et outil d'évaluation du développement durable Intégration du développement durable dans le système de suivi-évaluation.	Module de formation en résidentiel, dispensé en 2 sessions	4 jours (2+2)	30 000 \$	CNEDD
	Intégration du genre et du droit humain dans le suivi du développement durable	Etre capable de développer des indicateurs SMART intégrant la dimension Genre et droit humain appliquée au développement durable	Module de formation en résidentiel, dispensé en 2 sessions Travaux pratiques pour développer les outils et réaliser sur site le suivi/évaluation			

III. LOGISTIQUE ET ÉQUIPEMENTS

Pour accomplir pleinement sa mission de conseiller de l'action gouvernementale en matière d'environnement et de développement durable, le CNEDD a besoin d'une logistique (moyens roulants) et d'un équipement (bureaux) à la hauteur de ses ambitions.

Tableau 2 : Budget des besoins en logistique et en équipements

THÉMATIQUE	BESOINS EN LOGISTIQUE ET ÉQUIPEMENTS	UNITÉ	QTE	PRIX UNITAIRE (FG)	PRIX TOTAL (FG)	TOTAL EN \$US
LOGISTIQUE	Véhicule 4X4	Pièce	2	340.000.000	680.000.000	70.103,09
	Motos TT	Pièce	25	30.000.000	75.000.000	7.731,96
Sous-total=					755.000.000	77.835,05
EQUIPEMENTS	Table d'ordinateur	Pièce	12	600 000	7.200.000	742,27
	Climatiseur SPLIT	Pièce	4	2.500.000	5.000.000	515,46
	Ordinateur fixe	Pièce	12	7.000.000	84.000.000	8 659,79
	Ordinateur portable	Pièce	8	8.000.000	64.000.000	6.597,94
	Imprimante	Pièce	8	3.800.000	30.400.000	3.134,02
	Onduleur		12	3.000.000	36.000.000	3.711,34
	photocopieuse		8	8.000.000	64.000.000	6.597,94
	Stabilisateur		12	2.000.000	24.000.000	2.474,23
Sous-total=					314.600.000	32.432,99
Total=					1.069.600.000	110.268,04

RÉFÉRENCES

- Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, (en ligne) <www.stat-guinée.org>
- Atkins International/UE, 2007. Profil Environnemental de la Guinée, Rapport Final, Commission Européenne, Septembre 2007
- Banque Mondiale, 2002. Evaluation du genre en Guinée, Banque Mondiale, Washington, 2002
- CAMARA, 2016. Programme National d'Investissement forestiers en République de Guinée
- PNIF Guinée, FAO, République de Guinée, Juin 2016
- Diallo B, Staatz J, Tasie O, Témé B, Haggblade S, and all MSU FSG members, 2015. Revue de la politique régionale sur les intrants, Rapport de Synthèse, Financé par l'USAID/WA à travers le FSP Laboratoire d'innovation, Novembre 2015
- Diarra, Amadou, septembre 2015. Revue des politiques sur les pesticides et les produits vétérinaires dans l'espace CEDEAO, Rapport provisoire, Bureau de MSU à Bamako
- ELEP (2012) Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté, Ministère du plan Institut National de la Statistique, République de Guinée
- FAO, 2014. Evaluation des ressources forestières mondiales 2015, Rapport National Guinée, Rome
- FAO, FIDA et PAM, 2015. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux. Rome, FAO
- Forest Global Watch (en ligne) : www.globalforestwatch.org (consulté le 28/01/2018)
- GdG, 2016. La stratégie nationale sur la diversité biologique pour la mise en œuvre en Guinée du plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aïchi
- Gött, 2009. Now or never, l'urgence d'agir, Ed. Louise Courteau, 531 p
- IEPF, 2007 . Guide d'élaboration d'une SNDD. Institut de l'énergie, de l'environnement et de la francophonie, Québec
- INSUCO/COMBO, 2017. Analyse du cadre réglementaire et des capacités des organisations pour instaurer des objectifs de zéro perte nette (ou gain net) de biodiversité en Guinée, Rapport final, Décembre 2017
- Keyser JC, Eilittä M, Dimithe G, Ayoola G, Sènee L, 2015. Towards an Integrated Market for Seeds and Fertilizers in West Africa. January 2015 World Bank Group working paper No. 93630.
- MEH, 2015. Stratégie de développement du potentiel hydroélectrique
- MICS , 2016. Enquête par grappes à indicateurs multiples : Suivi de la situation des enfants et des femmes, Rapport final, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, République de Guinée, juillet 2017.
- Ministère de l'action Sociale et promotion féminine, 2009. Enquête Nationale sur les violences faites aux femmes, République de Guinée

Ministère du plan, 2018. Rapport national sur le Développement Humain Durable, République de Guinée, Décembre 2018

Nations Unies, 2012. Programme conjoint de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre en Guinée, ProDoc, Fonds de consolidation de la paix, Avril 2012

NDSAP, 2016. Stratégie Nationale sur la diversité biologique pour la mise en œuvre en Guinée du plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi. Conakry, MEEF/PNUD, 2016.

Nodalis Conseil- MEH, 2014. Diagnostic et plan de redressement du secteur de l'électricité en Guinée

Pendessa, 2018. Quel modèle de gouvernance locale pour la Guinée ?, 2018

PNE, 2011. Elaboration de la politique nationale de l'environnement, République de Guinée, Août 2011

PNG, 2011. Politique Nationale de Genre, Ministère d'état des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, République de Guinée, Janvier 2011

PNUD, 2017. Rapport mondial sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement

PNUDRNV, 2018. Contribution Nationale Volontaire à la mise en œuvre des ODD au forum politique de Haut Niveau, PNUD Guinée, New-York, Juillet 2018

RGDE-PNDGE ; 2018. Document de politique nationale de gestion décentralisée de l'environnement. Conakry, MEEF

SCN, 2018. Seconde Contribution Nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, UNEP-MEEF, Conakry, Juillet 2018.

ÉLABORÉ ET ÉDITÉ AVEC L'APPUI DU PNUD



